



Conseil du 18^{ème} arrondissement
Séance du lundi 20 juin 2016

COMMUNICATION	3
MAIRIE	4
CULTURE.....	4
ENTREPRISES CULTURELLES	12
MÉMOIRE & ANCIENS COMBATTANTS.....	12
POLITIQUE DE LA VILLE.....	13
PREVENTION.....	17
PARTICIPATION CITOYENNE	18
INTEGRATION.....	19
VIE ASSOCIATIVE & ANIMATION LOCALE	20
JEUNESSE	21
ACCES AU DROIT	23
EMPLOI	24
LUTTE CONTRE LA DISCRIMINATION.....	25
COMMERCE & DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	25
PROPRETE	28
VOIRIE.....	32
LOGEMENT.....	33
URBANISME.....	34/50
CAISSE DES ECOLES.....	51
PETITE ENFANCE.....	53
ESPACES VERTS.....	58
SPORT.....	59
QUESTION ORALE A M. LE MAIRE DU 18^{ÈME} ARRONDISSEMENT.....	63
VCEU	43/74

Conformément à la convocation qui leur a été adressée personnellement par Monsieur le Maire du 18^{ème} arrondissement le mardi 14 juin 2016, les membres du Conseil se sont réunis le lundi 20 juin 2016 en la Salle des Mariages du XVIIIème arrondissement, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Publication de la convocation et de l'ordre du jour a été faite, à ladite date, sur le panneau de la Mairie du 18^{ème} prévu à cet effet.

Etaient présents :

M. Eric LEJOINDRE, Maire du 18^e, Mme AKKARI, M. BADINA, M. BEPPO, M. BRIANT, Mme. DAMS, M. DAVIAUD, M. DURAND, M. GONZALEZ , Mme MARKOVIC, Mme MEZENCE, M. NEYRENEUF, Mme PROUST, Mme ROLLAND, Mme TRAJAN, Adjoints au Maire, M. BOURNAZEL, Mme BOUYGUES, Mme BRIDIER, M. BROS, M. BROSSAT, Mme GABELOTAUD, M. GUILLOT, M. HONORE, M. JULIEN, Mme MEES, Mme MEHAL, Mme PREMEL, M. VAILLANT, Conseillers de Paris, Mme BELEM , M. DAWNY, Mme DEBONNEUIL, Mme DEMANGEL, M. LANGLOIS, Mme LASSURE, M. LISCIA, M. LORENZINI, M. MENEDE, M. QUEINNEC, M. TOUZET, conseillers d'arrondissements.

Étaient absents et avaient donné pouvoir :

Mme VERISSIMO à Mme MARKOVIC
Mme EL KHOMRI à Mme Afaf GABELOTAUD
M. BEPPO à Mme ROLLAND
M. DARRIULAT à M. DAWNY
Mme BOYER à M. BOURNAZEL
Mme MOUZANUIK à M. HONORE

Délibération 18.2016.156:

Arrivée M. LISCIA

Délibération 18.2016.169:

Départ Mme AKKARI et pouvoir à M. MENEDE

Délibération 18.2016.172:

Arrivée M. BROSSAT

Délibération 18.2016.189:

Départ M. GONZALEZ et pouvoir à Mme DAMS

Délibération 18.2016.201:

Départ M. NEYRENEUF
Départ M. VAILLANT
Départ Mme PROUST
Départ M. BROSSAT
Départ M. BRIANT et pouvoir à Mme BELEM
Départ Mme MEZENCE

Délibération 18.2016.209 :

Départ M. JULIEN

Départ Mme TRAJAN

M. Cédric DAWNY, conseiller délégué, est désigné secrétaire de séance.

Eric LEJOINDRE : Si les élus veulent bien rejoindre leur siège, on va pouvoir commencer.

Je vous propose que nous nommions M. DAWNY, secrétaire de séance. J'imagine qu'il n'y a pas de difficulté. Je vous en remercie.

Je vous informe que j'ai reçu les pouvoirs de :

Mme EL KHOMRI à Mme GABELOTAUD ;

M. BEPPO à Mme ROLLAND ;

M. DARRIULAT à M. DAWNY ;

Mme BOYER à M. BOURNAZEL ;

Mme MOUZANUIK à M. HONORE ;

Mme VERISSIMO à Mme MARKOVIC.

S'il y avait d'autres pouvoirs à faire entendre, n'hésitez pas à les faire passer à l'administration.

COMMUNICATION

Avant de commencer notre ordre du jour qui est déjà très roboratif, mais c'est important puisqu'on a des sujets qui vont beaucoup compter, je voulais, non pas vous informer parce que chacun l'a été, mais évoquer en Conseil d'arrondissement la disparition d'Hervé BAUDRY que beaucoup ici connaissaient, d'abord parce que c'est un dessinateur reconnu et puis parce qu'il avait participé à la dernière cérémonie des vœux en illustrant de façon assez amusante cette cérémonie. J'étais présent à ses obsèques ainsi que d'autres élus autour de la table. Je voulais faire part au Conseil et surtout à sa famille de nos condoléances les plus sincères. C'était un homme lumineux et un habitant de Montmartre, très engagé dans son quartier. Voilà pour la triste nouvelle.

Mais ce Conseil d'arrondissement a aussi une autre particularité, c'est qu'il se tient alors qu'à la fois Mme BOUYGUES, M. GONZALEZ et M. LORENZINI fêtent leur anniversaire. Donc, je voulais les remercier de leur présence, signe d'un engagement supplémentaire, important au service du 18^{ème}. J'espère que vous allez passer une merveilleuse soirée.

Mme PREMEL me disait que son anniversaire était hier. Mme PROUST elle-même a fêté son anniversaire samedi, c'est la dame du 18 juin.

Comme j'en suis aux mondanités, on va souhaiter un très bon anniversaire à Michou, qui le fête aujourd'hui. Son anniversaire était samedi, je suis très heureux qu'on soit réuni mais malheureusement, on ne pourra pas célébrer son anniversaire avec lui.

MAIRIE

DELIBERATION : 18.2016.146 : Approbation de l'inscription d'un ordre du jour complémentaire

Eric LEJOINDRE Cet ordre du jour complémentaire se limite à la délibération DPA 46 qui concerne l'ICI. Pas de difficulté ?

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2016.146 à l'unanimité

DELIBERATION : 18.2016.147 : Adoption du compte-rendu du conseil d'arrondissement du 30 mai 2016

Eric LEJOINDRE : Y a-t-il des modifications à y apporter ? Il n'y en a pas.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2016.147 à l'unanimité ;

CULTURE

DELIBERATION : 18.2016.148 : Subventions d'équipement (401.079 euros) et conventions avec 15 théâtres parisiens membres de l'Association pour le Soutien du Théâtre Privé

DELIBERATION : 18.2016.149 : Subvention (900.000 euros), avenant à convention et conventions avec la Société Coopérative d'Intérêt Collectif – ATLA (18e).

DELIBERATION : 18.2016.150 : Subventions (360.587 euros), avenant et convention avec la Fondation de la Cité Internationale des Arts (4e).

Carine ROLLAND : Trois délibérations vous sont soumises concernant le soutien au Théâtre privé, le soutien au centre Barbara et la subvention de fonctionnement qui va à la Cité internationale des arts.

Le Théâtre privé contribue fortement à la vitalité culturelle de notre capitale, le 18^{ème} n'y fait pas exception. En ce sens, la Ville de Paris, aux côtés de l'Etat, soutient le Théâtre privé pour des sujets d'équipement. Il s'agit par cette subvention de 401 079 € de soutenir l'équipement et pas mal d'équipements de sécurité, notamment suite à la mise en place du plan Vigipirate renforcé.

Pour le 18^{ème}, la délibération concerne le Théâtre de l'Atelier, place Charles-Dullin et Le Funambule situé rue des Saules.

Ensuite, une subvention de 900 k€, c'est un complément pour la société coopérative d'intérêt collectif ATLA. ATLA c'est le nom de la structure porteuse du centre FGO Barbara.

Nous avons adopté le principe d'une subvention globale en décembre 2015. Il s'agit ici d'un complément et Barbara est ce très bel équipement dédié à la jeunesse et pas seulement qui rayonne sur l'ensemble du 18^{ème} que nous voyons associer à toutes les grandes manifestations, dont la fête de la Goutte-d'Or qui se tiendra bientôt, dont la fête des vendages etc. Equipement qui rayonne aussi bien au-delà du 18^{ème}.

Troisième subvention, pour la fondation de la Cité internationale des arts, CIA, qui se déploie en deux lieux : dans le Marais et cité Norvins, tout en haut de Montmartre. Un endroit merveilleux géré par une fondation qui s'occupe de 327 ateliers de logement, accueillant des artistes de 51 nationalités pour des résidences allant de 2 à 18 mois.

La proposition de cette délibération est pour moi l'occasion de saluer l'arrivée d'un nouveau président, Henri LOYRETTE et d'une nouvelle directrice générale, Bénédicte ALLIOT qui travaillent fermement et très volontairement avec la Ville pour ouvrir encore davantage la Cité internationale des arts située à Montmartre et pour envisager au mieux la rénovation de cet endroit magique et très important pour la création artistique contemporaine.

Il s'agit d'un montant de 360 587 € pour la subvention proposée.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2016.107 à la majorité soit 36 voix pour dont 6 pouvoirs (PS/EELV/PC-FDG) et 7 voix ne participant pas au vote dont 3 pouvoirs (LR/CI-NI)

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2016.148/2016.DAC.41 à l'unanimité

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2016.149/2016.DAC.131 à l'unanimité

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2016.150/2016.DAC.193 à l'unanimité

DELIBERATION: 18.2016.151 : Subvention (700.000 euros) avenant et convention d'occupation du domaine public avec l'association Institut des Cultures d'Islam (18e).

Carine ROLLAND : Il s'agit d'une subvention de 700 k€ venant compléter celle que nous avons voté en décembre dernier pour soutenir le fonctionnement et la programmation culturelle de l'Institut des cultures d'Islam.

L'ICI effectue un travail remarquable en termes de :

- soutien à la création contemporaine des pays de religion musulmane ;
- maillage dans le quartier dans le quartier de la Goutte-d'Or et au-delà à travers des ateliers, des cours de langues, des cours de pratiques culinaires, j'en passe et des meilleurs.

Il s'agit aujourd'hui d'un établissement qui, en termes d'actions culturelles, représente une véritable complétude qui va du plus grand rayonnement, là aussi avec des expositions dédiées à la Tunisie sous le parrainage de Bertrand DELANOE, cette année donc deux expositions. Nous avons eu :

- dans un premier temps, les hammams de Tunis ;
- en ce moment c'est Effervescence dédiée à la création contemporaine tunisienne.

Donc, il y a cet aspect création, diffusion, hommage à ce qui se passe dans ces pays, parfois dans des conditions d'adversité. On se souvient de l'exposition dédiée à la Syrie, il y a quelques temps. Mais aussi, un travail très fin de ce que l'on appelle l'action culturelle et qui se déploie dans l'ensemble des quartiers, non seulement à la Goutte-d'Or, mais aussi au-delà.

Je profite de ce Conseil pour saluer l'élection de Mme Bariza KHIARI en tant que président de l'ICI. Elle a été élue à l'unanimité du Conseil d'administration, le 14 avril dernier.

C'est l'occasion aussi de remercier Khaled ABICHOU qui a assuré, de manière transitoire, temporaire et bénévole, le mandat de président pendant près de deux mois.

La subvention proposée est d'un montant de 700 k€. Là aussi, une partie de 50 k€ est à mentionner, il s'agit d'un dispositif de sécurité renforcée toujours pour les conditions que nous connaissons. Au total, le budget de fonctionnement de l'ICI serait donc porté à 1 350 000 €, si vous en décidez ainsi.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2016.151/2016.DAC.196 à l'unanimité

DELIBERATION : 18.2016.152 : INSTITUT DES CULTURES D'ISLAM (18E) – APPROBATION DU PRINCIPE DE METTRE UN TERME À L'OPÉRATION SITE POLONCEAU –RÉSILIATION DU MARCHÉ DE TRAVAUX.

Michel NEYRENEUF : Il s'agit d'une délibération de la direction du patrimoine et de l'architecture. On a déjà évoqué la question plusieurs fois, la Maire de Paris a souhaité donner une orientation différente au projet qui était vu jusqu'à présent, notamment sur le site Polonceau. Les travaux engagés sur ce site relevaient d'un marché qui devait aller jusqu'à la construction.

Par cette délibération, nous prenons acte de la résiliation du marché des travaux puisque le fait de prévoir la suite de l'opération de construction de l'Institut des cultures d'Islam sous sa nouvelle configuration n'est pas encore assez mûr pour pouvoir travailler tout de suite dans la foulée.

La réflexion sur le programme du projet global de l'ICI dont les conditions de départ ont été modifiées se poursuit aujourd'hui suite à une réunion qui s'est tenue en Mairie du 18^{ème}, le 25 février dernier, et en cohérence avec la volonté de la nouvelle présidente, Mme Bariza KHIARI, la Maire de Paris s'engage à ce que les activités culturelles de l'ICI se développent sur les deux sites actuels, la rue Stephenson qui a déjà été livré et la rue Léon.

Ce site rue Léon qui actuellement est composé de préfabriqué et qui est le lieu de préfiguration sera ainsi reconstruit pour permettre d'offrir un cadre pérenne et des équipements à la hauteur de ce projet culturel ambitieux.

Par contre, le lieu de culte qui devait en principe être comme pour Stephenson en VEFA à côté du lieu, l'engagement est pris par la Maire de Paris que ce lieu de culte sera reconstitué sur le terrain municipal de la rue Polonceau, dans le respect des règles d'urbanisme et dans le cadre de la loi de 1905.

C'est pour cela que je vous invite, en attendant que ce projet puisse continuer à voir le jour dans la complémentarité avec les bâtiments qui existent déjà, qu'un terme soit mis à l'opération actuelle et d'acter la résiliation du marché des travaux pour motif d'intérêt général et permettre comme cela d'indemniser l'entreprise.

Eric LEJOINDRE : Il y a un certain nombre d'explications de vote.

Daniel VAILLANT : Il est quelquefois difficile, sur deux délibérations, d'exprimer une position et d'expliquer un vote ou des votes. Sur la subvention présentée par Mme ROLLAND, je voterai bien sûr pour cette subvention de fonctionnement à l'Institut des cultures d'Islam tel qu'il fonctionne aujourd'hui, y compris d'ailleurs sur le lieu de la rue Léon.

Concernant le deuxième projet de délibération que vient de présenter M. NEYRENEUF, personne n'en sera surpris ici. Je suis à la fois pour l'évolution enfin en matière de perspective sur le deuxième lieu de la rue Léon, sur l'engagement pris par rapport à un lieu de culte sur un terrain municipal, j'attends de voir comment tout cela va se passer. Mais il y

va de soi et je l'ai déjà dit publiquement, je ne suis pas d'accord quand la Maire de Paris a pris cette décision d'abandonner le deuxième projet tel qu'il était conçu, voté largement à l'unanimité au Conseil de Paris, financé avec et par ailleurs l'architecte M. LION. D'abord, cela ne me fait plaisir que l'on soit amené à dédommager l'architecte, les finances municipales ne sont pas si faciles que cela, mais je comprends en même temps qu'il fallait le faire. Voilà pourquoi je ne suis pas contre et par réalisme. Mais je suis contre la manière dont tout cela a été fait unilatéralement et en plein désaccord avec moi en tout cas, ayant été un de ceux qui, avec M. NEYRENEUF, Bertrand DELANOE, avaient conçu le premier projet qui marche très bien puisqu'on vient de voter les subventions pour que cela fonctionne.

En même temps, je vois qu'il y a une évolution positive, M. le Maire, grâce à vous, dans l'écriture du projet de délibération concernant les perspectives, la rue Léon, les Algeco, a priori. Je me méfie des votes. Voilà pourquoi je ne participerai pas au vote pour être positif. J'espère que ce qu'on vote aujourd'hui ne sera pas défait dans six mois, mais au moins il y a une perspective de démolition reconstruction rue Léon, je l'espère avec un auditorium. C'est-à-dire que le projet qu'on aurait dû faire rue Polonceau se fera rue Léon en espérant, par ailleurs, qu'une solution soit trouvée pour le lieu de culte tel que M. NEYRENEUF l'a évoqué.

Pascal JULIEN : Historiquement, le projet initial est né du besoin d'aider les musulmans de la Goutte-d'Or qui priaient dans la rue à se doter d'une salle de prière, mais dans le respect de la lettre et de l'esprit de la loi de 1905. C'est bien pour cela qu'à l'époque, au Conseil d'arrondissement, j'étais très réticent. C'est quoi cette affaire ? La collectivité veut aider des religieux à se doter d'une salle de prière, j'étais très réticent ; puis j'ai suivi mon groupe parce qu'il y a les arguments pour et les arguments contre. Puis, j'ai vu évoluer.

J'ai vu évoluer l'ICI. Un jour, M. NEYRENEUF, vous l'avez qualifié d'OVNI, c'est vrai. C'est quelque chose formidable, de la coexistence active entre des laïcs, des athées, des religieux de toute religion, des regards croisés, nécessité de gérer ensemble la cage d'escalier, un peu comme si mon voisin de palier était musulman, moi je ne le suis pas du tout, je suis même athée, seulement il faut qu'on discute parce qu'on se croise par nécessité. Il n'est pas content parce que parfois, je fais des choses qui ne lui plaisent pas et réciproquement. Justement, on discute et comme cela on apprend à se connaître.

Voilà comment est ce projet l'ICI dont je suis devenu, au fil du temps, un ardent défenseur. Je remercie celles et ceux dans mon groupe, à l'époque je me souviens de Sylvain GAREL, Anne LE STRAT, mais aussi Bertrand DELANOE, M. VAILLANT, M. NEYRENEUF qui s'étaient battu sur ce projet qui a démarré et qui a fait ses preuves.

Nous, on se sent en difficulté. On est sur du plâtre, mais quel humanisme, je n'en ai pas les larmes aux yeux mais presque parce que c'était un beau projet. D'ailleurs, cela a marché bien puisque, il y a quelques mois encore, il y avait le panneau rue Polonceau annonçant que tout était bouclé. C'était annoncé dans la campagne, dans la joie et la bonne humeur, on y allait. Puis, cela a été dit, la Maire change d'avis et arrive aujourd'hui la délibération qui va faire – je connais l'issue du vote – que la page va se tourner.

Quand la page aura été tournée, mon groupe s'inscrira dans une démarche de proposition positive. Toutefois, nous regretterons toujours l'abandon de l'expérience en cours car il s'agit d'un avortement. Il n'y avait qu'un seul ICI. Un seul projet sur deux sites, mais un seul projet.

Nous avons tout à craindre aujourd'hui. Nous avons à craindre d'abord que la salle de prière promise ne se fasse pas parce qu'un considérant a été rajouté là. Je rends hommage au Maire du 18^{ème} et à son cabinet d'avoir obtenu cela de l'Hôtel de Ville, ce rajout sur l'ICI, mais c'est un considérant. On ne sait pas trop comment ils vont faire parce que les conditions juridiques sont un peu compliquées.

Deuxième problème, on ne sait pas du tout quel ICI on va avoir rue Léon. On nous dit qu'il faut réécrire le projet de l'établissement. Évidemment, on va le réécrire avec un projet qui ne nécessitera plus que 500 k€. On sera donc très loin du projet initial qui était un auditorium, une bibliothèque, des bureaux pour la recherche et qui avaient un coût. Il ne convient pas de nous ramener le coût quand je vois qu'on a trouvé 21 millions d'euros pour M. PINAULT qui n'était ni dans le programme municipal ni dans le programme d'investissement de la mandature, mais rien ou si peu probablement pour l'ICI quand je vois la façon dont les choses tournent.

Voilà comment historiquement, les choses se sont faites. Vous avez en même temps notre état d'esprit. Nous serons fidèles à notre engagement de campagne : un ICI avec une salle de prière, rue Polonceau, on continue le regard croisé. On est laïc, pour ma part athée et même anticlérical. Il est formidable de pouvoir rencontrer des musulmans parce que je vais voir une expo. Donc, nous restons fidèles à cela. On ne va pas se dédire. On votera donc contre cette délibération.

Quant à la subvention, on vote pour. Je conclus en citant Martin Luther KING, je regrette que la Maire de Paris ne soit pas sur la même longueur d'onde de ce point de vue que Martin Luther KING qui disait « vivons ensemble comme des frères ou bien nous périrons ensemble comme des imbéciles ».

Pierre-Yves BOURNAZEL : Je peux dire quelques mots, mais je pourrais totalement souscrire à ce qu'a dit M. VAILLANT. Sur ce sujet, nous sommes depuis longtemps sur la même longueur d'onde. Une fois n'est pas coutume, mais c'est plutôt bon signe aussi d'avoir des points de vue communs sur des sujets.

C'est vrai qu'il y avait un engagement dans la précédente mandature qui avait permis un vote à l'unanimité du double projet souhaité par Bertrand DELANOE.

L'idée étant d'un côté sur l'aspect culturel de lutter contre l'islam des caves et l'islam de la rue et de trouver des solutions pragmatiques, respectueuses de la loi de 1905 et du respect de la séparation du culte et des affaires publiques, mais en permettant de trouver des solutions très concrètes pour permettre à des citoyens musulmans de pouvoir prier dans des conditions décentes. Certes, le projet l'ICI ne suffit pas pour tout, mais il participe.

Puis, il y a l'aspect culturel. Cet aspect culturel, on ne va pas y revenir. C'était l'idée de dire que la connaissance doit rimer avec tolérance, apprendre à découvrir l'autre dans sa culture, dans son histoire, son patrimoine, les différents arts islamiques.

M. JULIEN a dit une chose assez juste : qu'on soit athée, agnostique, chrétien, juif, musulman, l'essentiel c'est d'être un citoyen éclairé. On a beaucoup à apprendre les uns des autres. Ce projet, nous l'avons voté.

Aujourd'hui, nous allons voter aussi la première délibération puisque c'est le fonctionnement et le travail de la nouvelle équipe désignée et qu'il faut encourager. Sur le deuxième volet, nous attendons les actes et les preuves. Donc, nous ferons comme M. VAILLANT. Le groupe les républicains ne participera pas au vote.

Enfin, je voudrais attirer votre attention sur la rue Léon. Là c'est absolument essentiel d'avoir un projet qui soit réussi, qui s'ouvre aux habitants du quartier et aux associations du quartier qui déjà font un travail important et qui attendent vraiment un projet solide sur le plan urbain, financier, la cohésion sociale dans le quartier. Là aussi, on attend des actes importants pour que la rue Léon soit consolidée et un projet finalement réussi.

Gérald BRIANT : Sur les deux votes, sur le premier et le fonctionnement, nous allons voter pour. Sur le second, il faut prendre acte que nous avons maintenant un changement. Nous sommes sur une délibération technique, qui permet aussi d'aller de l'avant. On peut ressasser le passé et les arguments sont recevables de part et d'autre. Je les comprends.

Aujourd'hui, on avait insisté pour qu'il puisse y avoir une réécriture d'une délibération qui a été maladroite. Le travail a été fait. Maintenant, il faut partir de l'avant et arrêter de perdre du temps sur la rue Léon. Le groupe communiste, nous allons voter pour la délibération.

Fadila MEHAL : Nous avons eu largement le temps et les moyens de nous exprimer sur ce sujet sans créer de polémique inutile. Nous sommes aujourd'hui au milieu du gué, comme beaucoup. Bien que n'ayant pas voté cette première délibération de la création de l'Institut puisque je n'avais de mandat à l'époque, j'ai adhéré à ce beau projet qui visait à recueillir dans un même lieu à la fois un aspect culturel et culturel, dans un quartier dont on voyait bien aussi qu'il était à la fois stigmatisé par ce territoire mais aussi par les habitants. J'ai souscrit pleinement à ce projet, tout en mettant en avant que je m'étais beaucoup engagée contre le fait inadmissible que les musulmans n'avaient pas à l'époque de place nécessaire pour pouvoir exercer dans la dignité leur culte. Chacun se rappelle ces prières de rue qui étaient un scandale et qui ont surtout fait monter le populisme et le front national. Cette question est derrière nous.

Pour autant, j'ai observé avec beaucoup d'attentions, compte tenu de mes engagements précédents, mais aussi du fait que je suis de pratique et surtout de culture musulmane, comment cette cohabitation fonctionnait ? Je vais peut-être déchirer quelques attendus ou en tout cas quelques évidences, il ne me semble pas que cette hybridation a donné sa pleine mesure parce qu'il y a des problèmes encore importants qui se posent par rapport à cette rencontre tant attendue, à cet enracinement qui, malheureusement, a encore des recoins manifestement à résoudre. Il ne me semblait pas opportun d'élargir cette expérience avant qu'elle ne s'approfondisse. C'est pourquoi, je le dis tout nettement, je suis favorable qu'on pérennise et qu'on montre de façon explicite et incontournable la réussite de ce lieu qui est là aussi, à la fois pour permettre aux musulmans de regarder, de se réinterroger par rapport à cette culture malheureusement très diabolisée, et en même temps à tous ceux qui ne sont pas de cette tradition de mieux connaître les cultures musulmanes.

Il faut encore du temps pour que cette réussite soit totale. C'est pourquoi je souhaite que le site de Léon soit complètement focalisé sur la question culturelle qui a déjà beaucoup à faire et, en même temps, qu'on continue à travailler sur la question du périmètre utile pour la pratique.

Pour toutes ces raisons, je suis favorable à la subvention et à la proposition qui nous est faite au nom de moi-même et du groupe centriste. C'est cela les nuances parfois dans les oppositions.

Eric LEJOINDRE : Merci à tous pour ces expressions. Je ne vais pas reprendre ce débat qu'on a déjà eu longuement et à multiples reprises ici et dans d'autres lieux, en public ou en privé. On arrive à un moment où il faut passer d'une étape à l'autre ; qu'on la passe de mauvais gré ou de bon gré. A priori, on n'est pas très nombreux à y passer de bon gré mais il faut qu'on arrive à avancer, à faire en sorte que l'ICI, dans sa version culturelle, puisse maintenir son offre et même l'élargir, et sans doute aussi veiller à orienter. C'est notamment tout l'intérêt actuel de la rue Léon, veiller à orienter cette offre culturelle vers les publics les plus divers et peut-être vers les arts plus populaires et les traditions plus faciles d'accès.

Il y a une opportunité importante aussi à faire en sorte que les éléments très positifs qui existent, les veillées du Ramadan, les cours de cuisine, tout cela puissent continuer

d'exister. Donc, il était indispensable que nous puissions faire vivre l'ICI dans sa version culturelle sur ses deux jambes qui, aujourd'hui sont sur deux sites différents. Il aurait été déraisonnable d'imaginer que ces deux jambes puissent rentrer sur un seul site.

Il faut avancer maintenant et rapidement sur le projet architectural de la rue Léon pour que cette deuxième jambe puisse prendre de l'ampleur, de la force et offrir au public tout ce qu'elle a à offrir. Il y a la question de la salle du culte qui doit pouvoir être retrouvée. Comme l'a dit M. NEYRENEUF, sur le site de la rue Polonceau, dans un cadre qui respecte à la fois les principes de la laïcité et la loi qui y a trait, mais aussi les contraintes de la parcelle acquise suite à une DUP. Bref, on connaît l'ensemble de ces éléments qui rendent compliqué le montage de cette opération.

Je considère qu'il est absolument indispensable que nous puissions rapidement maintenant avancer sur ce point. Donc, j'ai obtenu un certain nombre de réunions autour du cabinet de la Maire pour que nous puissions concrétiser les choses. On n'y est pas encore, mais je vais m'y engager avec beaucoup de force parce que je n'ai pas oublié qu'à cet endroit, on a détruit une mosquée. Ce n'est pas rien de détruire une mosquée, on l'a détruite pour en reconstruire. Il faut absolument qu'on trouve cette solution-là aussi.

Pour cela il faut qu'on puisse avancer et acter d'une certaine façon le fait que sur le site de la rue Polonceau ne naîtra pas le projet tel qu'il était initialement prévu. On peut tous le regretter et beaucoup se sont exprimés pour le faire.

Je ne néglige pas et pour les connaître les difficultés qui peuvent exister, y compris récemment dans le cadre un peu exceptionnel à la rue Stephenson compte tenu de la fermeture de la mosquée de la rue Myrha pour des raisons de travaux aussi, donc de la pression importante sur le culte. Je sais les retours compliqués qu'ont pu avoir un certain nombre de fidèles et de femmes dans ces derniers jours. J'y attache une grande importance même si je considère que la liberté de culte est totale et que je n'ai pas à m'immiscer dans la vie de la salle de culte de la rue Stephenson. J'ai entendu, comme tout le monde, les difficultés réelles actuelles et la présidente de la partie culturelle qui elle non plus n'a en rien à s'immiscer dans la vie du culte a néanmoins fait connaître aux autorités compétentes un certain nombre de ces difficultés. Je voudrais rassurer Mme MEHAL sur ce point. C'est vrai, et notamment dans la période très particulière du mois de Ramadan et de la fermeture de la rue Myrha, il y a une difficulté, mais qui doit nous engager d'abord à avancer vite sur la reconstitution du lieu de culte de la rue Polonceau dans des conditions qui doivent avancer, mais sur lesquelles j'ai encore un certain nombre de craintes que je rends publiques sans difficulté.

Je voulais vraiment remercier M. NEYRENEUF pour tout le travail qu'il a fait jusqu'ici et puis le simple qu'il ait accepté de présenter cette délibération, un signe qu'il faut saluer parce que ce n'était pas facile à titre purement personnel pour lui.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2016.108/2016.DAC.34 à l'unanimité

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2016.152/2016.DPA.46 à la majorité 24 voix pour dont 3 pouvoirs (PS/PC-FDG/Mme MEHAL), 8 voix contre dont 1 pouvoir (EELV) et 10 voix ne participant pas au vote (Mme DEMANGEL, M. VAILLANT, M. DAWNY, LR/CI)

ENTREPRISES CULTURELLES

DELIBERATION : 18.2016.153 : Subvention (44.000 euros) et convention avec l'association MILA (18e).

Loïc LORENZINI : Le MILA est une association qui se situe dans le 18^{ème} arrondissement et qui soutient la production et la diffusion de jeunes sociétés musicales indépendantes. Elle s'organise sous forme de cluster, c'est-à-dire qu'elle est tête de réseau et appuie et accompagne un certain nombre d'entreprises.

Le MILA est implanté dans les locaux de Paris Habitat. Ces bureaux sont 2, rue Messager. Elle gère et organise l'installation de ces sociétés musicales indépendantes dans une dizaine de bureaux et 15 locaux commerciaux. Le tout représente 30 structures indépendantes pour un chiffre d'affaires de 10 millions d'euros avec des effectifs de 100 personnes, 200 artistes accompagnés et 350 intervenants. Ce qui participe aussi de l'animation commerciale de ce quartier en Politique de la Ville.

De plus, le MILA organise des conférences, des modules de formation et dispose d'un panel d'outils juridiques en appui et accompagnement de l'activité des entreprises présentes.

En 2016, une réflexion a été lancée pour l'ouverture d'un projet de boutique et de web radio qui participera à faire écho et résonance sur l'ensemble de notre Arrondissement, de l'activité musicale et de tous les projets, dispositifs et dynamiques autour de la musique et de l'entreprenariat.

La délibération vise à signer la convention avec le MILA pour attribuer une subvention à hauteur de 44 k€.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2016.153/2016.DAE.64 à l'unanimité

MÉMOIRE & ANCIENS COMBATTANTS

DELIBERATION : 18.2016.154 : Subventions (14.050 euros) à treize associations d'anciens combattants et comités du Souvenir localisés dans les arrondissements de Paris.

Catherine LASSURE : Il s'agit d'attribuer une subvention de 1 k€ à l'Union française des associations de combattants et victimes de guerre union locale de Paris 18^{ème}.

Je vous rappelle l'utilité de ces associations d'anciens combattants, à la fois dans le rôle social et l'aide aux anciens combattants eux-mêmes et aussi dans la transmission de la mémoire dans la mesure où ces associations participent à de nombreuses cérémonies de souvenir et interviennent dans les écoles, lycées et collèges pour transmettre la mémoire des événements historiques.

Je vous demande d'adopter cette délibération.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2016.154/2016.DAC.463 à l'unanimité

DELIBERATION : 18.2016.155 : Subventions (18.850 euros) à 7 associations historiques

Catherine LASSURE : Il s'agit d'une subvention de 4 500 € à la Société d'histoire et d'archéologie des 9^{ème} et 18^{ème} arrondissements, donc à l'association le Vieux Montmartre que nous connaissons bien et avec qui nous avons eu l'occasion de faire des expositions.

Je vous demande de bien vouloir en délibérer.

Eric LEJOINDRE : Nous travaillons avec la société Vieux Montmartre pour mettre en œuvre la grande exposition de cette année qui va être inaugurée le 5 juillet à la Mairie, autour de l'histoire, notamment de Poulbot, mais de l'histoire de Montmartre qui sera disponible tout l'été dans le hall de la Mairie. Comme j'ai vu les plans, je peux vous dire que cela va être assez exceptionnel.

Je veux remercier M. GABERT et son équipe pour le lourd travail pour que nous puissions mettre en valeur une partie connue, mais finalement pas toujours si connu que cela du 18^{ème} et vous inviter le 5 juillet prochain à cette inauguration.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2016.155/2016.DAC.475 à l'unanimité

POLITIQUE DE LA VILLE

DELIBERATION : 18.2016.156 : Subventions (12.500 euros) à cinq associations au titre de la Politique de la ville pour la réalisation de leurs actions dans le quartier Goutte d'Or (18e)

DELIBERATION : 18.2016.157 : Subventions (11.000 euros) à six associations au titre de la Politique de la ville dans le 18e (quartiers La Chapelle - Evangile et Porte de la Chapelle – Charles Hermite)

DELIBERATION : 18.2016.158 : Subventions (6.500 euros) à cinq associations dans les quartiers Porte Montmartre – Porte des Poissonniers – Moskova et Blémont (18e) au titre de la Politique de la ville.

DELIBERATION : 18.2016.159 : Subventions (623 300 euros) et convention à 173 associations pour le financement de 245 projets sur les quartiers politique de la ville parisiens. Deuxième enveloppe 2016.

DELIBERATION : 18.2016.160 : Subvention (12.000 euros) et convention triennale avec l'association « Sierra Prod » pour des projets politique de la ville dans le quartier de la Porte Montmartre Porte Clignancourt (18ème)

DELIBERATION : 18.2016.161 : Subventions (14 500 euros) et conventions avec 9 associations dans le cadre de la prévention de la délinquance dans les quartiers politique de la ville.

DELIBERATION : 18.2016.162 : Subventions (90.000 euros) à 6 associations et conventions pour le financement de 7 projets dans le cadre de l'appel à projet « Parcours linguistiques à visée professionnelle au titre de la Politique de la Ville ».

DELIBERATION : 18.2016.163 : Subvention (25.500 euros) et avenant à une convention avec l'association Art-Exprim 18 sur les quartiers prioritaires Goutte d'Or, la Chapelle, Portes Montmartre/Poissonniers/Moskova, Blémont et Bédier-Boutroux (18e et 13e)

DELIBERATION : 18.2016.164 : Subvention (43.000 euros) et avenant n°2 à la convention triennale 2014- 2016 avec l'association Salle Saint Bruno pour la fête de la Goutte d'Or (18e).

DELIBERATION : 18.2016.165 : Subvention (44.500 euros) et convention avec l'association Enfants de la Goutte D'Or - EGDO du quartier de la Goutte d'or (18ème)

DELIBERATION : 18.2016.166 : Subvention (11 000 euros) dans le cadre d'une convention annuelle avec l'association « Compagnie Graines de Soleil » pour des projets Politique de la ville dans le quartier de la Goutte d'or (18ème)

Maya AKKARI : Avant de passer à ces délibérations importantes pour la Politique de la Ville parce que c'est beaucoup de moyens mis en jeu et des conventions signées avec des associations structurantes de notre Arrondissement, un mot d'information sur les délibérations du Conseil départemental concernant le 18^{ème} arrondissement qui ne sont pas soumises au vote. Dans cette délibération, il y a environ 105 k€ consacrés à notre Politique dans les quartiers populaires ; 45 k€ sur l'emploi.

Je voudrais plus particulièrement mettre le focus sur le travail de l'association Œdipe qui œuvre dans le quartier La Chapelle, notamment auprès de nos jeunes les plus en difficulté, qui peuvent être amenés à faire des bêtises, notamment dans le cadre des rixes 18/19.

Comme c'est une situation qui nous préoccupe, j'ai fait le choix de mettre le focus pour ces délibérations sur ce travail-là. Peut-être que Mme DEMANGEL voudra faire de même sur l'action de Basiliade, les 30 k€ pour les ateliers santé-ville.

Maintenant, pour nos délibérations, il y a des dizaines de conventions avec des associations comme :

- la salle Saint-Bruno ;
- EGDO ;
- Graines de soleil ;
- Art-Exprim ;
- La Sierra Prod,

Je ne les cite pas toutes.

Ensuite 4 k€ pour l'ADCLJC. Il y a ce soir 305 300 € de votés pour le 18^{ème} dans le cadre de la deuxième enveloppe de la Politique de la Ville. Je ne vais bien évidemment pas citer toutes les associations, il faut savoir qu'il y a 300 associations ayant présenté des projets, mais mettre le focus sur certaines. Par exemple, l'ADCLJC qui travaille aussi sur cette problématique des rixes entre nos jeunes ou encore M. LORENZINI a présenté l'action de l'association MILA sur le quartier Blémont. Nous voyons arriver l'association **Maohi** qui bénéficie ce soir d'une subvention de 3 k€ et qui intervient auprès des enfants et des jeunes sur le quartier Blémont. Je voulais saluer leur arriver.

Vous avez les délibérations sous les yeux. Je vous invite fortement à aller dans les quartiers et rencontrer toutes ces associations pour voir plus spécifiquement leurs actions.

Donc 305 300 €, pour nos quartiers populaires.

Dominique DEMANGEL : M. AKKARI a fait allusion sur les ateliers santé-ville. Il s'agit d'un dispositif mixte, c'est-à-dire un dispositif Politique de la Ville mais également déploiement d'une politique de santé de la part du Département et de la Ville.

Les ateliers santé-ville se sont réorganisés après la nouvelle géographie de la Politique de la Ville, mais avec un maintien à la fois des financements de l'État et des financements de la Ville. C'est à ce titre qu'il vous est proposé une subvention pour l'association Basiliade qui a repris le soutien des ateliers santé-ville d'un montant de 30 k€. Étant entendu que l'ARS de

son côté verse 40 k€ pour la même action, donc pour la chargée des missions Politique de Ville qui participe de manière extrêmement active, à la fois en lien avec les EDL à la Politique de la Ville et aux actions avec les différentes associations, mais aussi à la politique de santé avec une participation active du conseil de santé.

Un petit mot aussi sur l'association Œdipe auquel il a été fait allusion qui a, elle aussi, une participation extrêmement importante dans le cadre du conseil de santé mentale et notamment du conseil de santé mentale jeune où elle déploie une politique à la fois active de soutien à la santé, en lien aussi avec les établissements scolaires et les collèges.

Philippe DURAND : Je ne participe pas au vote sur la DDCT 66.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2016.156/2016.DAC.621 à l'unanimité

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2016.157/2016.DAC.622 à l'unanimité

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2016.158/2016.DAC.623 à l'unanimité

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2016.159/2016.DDCT.66 à l'unanimité et 1 voix ne participant pas au vote (M. DURAND)

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2016.160/2016.DDCT.76 à l'unanimité

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au vœu n°18.2016.161/2016.DPP.6 à l'unanimité

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2016.162/2016.DDCT.53 à l'unanimité

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2016.163/2016.DDCT.54 à l'unanimité

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2016.164/2016.DDCT.58 à la majorité soit 40 voix pour dont 7 pouvoirs (PS/PC-FDG/EELV/LR/CI-NI) et 4 voix ne participant pas au vote (Mme TRAJAN, Mme BOUYGUES, Mme MEES, M. BOURNAZEL)

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2016.165/2016.DDCT.72 à l'unanimité

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2016.166/2016.DDCT.73 à l'unanimité

PREVENTION

DELIBERATION : : 18.2016.167 : Subventions (159 265 euros) et convention à 59 associations et SCIC dans le cadre du dispositif Ville Vie Vacances au titre de l'année 2016.

Sarah PROUST : C'est une délibération classique au mois de juin, mais néanmoins très importante puisqu'elle permet de financer un certain nombre de structures dans le cadre du projet ville-vie-vacances. C'est un projet de partenariat entre la Ville de Paris et la Préfecture, qui permet de faire partir des jeunes Parisiennes et Parisiens en vacances ou de leur offrir un certain nombre de stages et d'activités quand ils ne peuvent pas eux-mêmes partir en vacances, notamment dans les vacances d'été et ce qu'on appelle les petites vacances scolaires.

La délibération qui vous est proposée concerne l'ensemble de la ville de Paris, pour 159 k€. Pour ce qui concerne le 18^{ème} arrondissement, puisqu'elle concerne cette délibération quasiment toute l'année, je vais vous dire quelles sont les structures que nous avons choisi de financer cette année :

- l'académie Football Paris 18 puisqu'il nous a semblé important de financer et d'aider des associations qui travaillent sur l'éducation par le sport ;
- l'association France-Hawaii qui organisera des ateliers de danse hawaïenne ;
- les ateliers « Comme à la maison » dont nous avons beaucoup parlé dans le cadre de Square en fête ;
- la Capoeira Viola avec laquelle nous travaillons beaucoup notamment dans le cadre des rixes qu'évoquait Mme AKKARI tout à l'heure ;
- le Groupe amical sportif de Clignancourt ;
- la Compagnie des Rêves Ayez qui fera un séjour pour un tournage à Avignon dans le cadre du Festival d'Avignon avec un projet spécifique sur Shakespeare ;
- **la Pelle Cha** qui est une association qui travaille notamment avec des jeunes et beaucoup de jeunes filles sur la question du basket avec des stages de basket dans le quartier La Chapelle ;
- beaucoup d'initiatives avec les enfants de la Goutte-d'Or comme chaque année en sport, en santé, Mme DEMANGEL l'a évoqué, pour l'ensemble des vacances ;
- Milles et une image avec un travail pour la troisième édition de ciné mois ;
- Oasis 18, toujours sur la question sportive ;
- Paris Macadam avec des ateliers web vidéo.

Pour le 18^{ème}, ce sont toutes ces structures pour près de 40 € dans le cadre de ville-vie-vacances, un dispositif essentiel pour notre Arrondissement et pour ses jeunes.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2016.167/2016.DPP.1 à l'unanimité

PARTICIPATION CITOYENNE

DELIBERATION : : 18.2016.171 : Subventions (29.500 euros) à 6 organismes pour leurs actions visant à l'émergence de projets collectifs dans les quartiers populaires et signature de conventions.

Carine ROLLAND : Il s'agit de l'émergence de projets dans le cadre des budgets participatifs. Pour l'édition 2016, la Maire de Paris a de nouveau souhaité consacrer 5 % du budget d'investissement de la Ville de Paris à des projets participatifs.

Dans ce cadre, une nouveauté cette année puisque 30 millions d'euros seront consacrés spécifiquement à des projets se déployant dans les quartiers populaires et 10 millions d'euros à des projets proposés par des écoliers.

Afin d'accompagner les publics considérés comme les plus éloignés de la participation, la Mairie de Paris a souhaité attribuer une enveloppe supplémentaire de 100 k€ destinés à soutenir des projets associatifs favorisant l'émergence de projet budget participatif dans les quartiers populaires.

Il s'agit bien d'un dispositif permettant d'aller au-devant de citoyens qui ne se seraient pas forcément inscrits dans le cadre des budgets participatifs pour faire en sorte qu'il propose des projets au vote en septembre prochain.

Ce dispositif est passé par l'animation d'atelier citoyen et part de la coconstruction de projets à laquelle le service démocratie locale de la Mairie du 18^{ème} arrondissement, comme dans les autres mairies, a été très étroitement associé.

Pour le 18^{ème}, trois structures sont à souligner :

- L'association Astéria ;
- L'association ICI « Innovons pour la Concertation sur Internet » ; c'est adressé spécifiquement aux jeunes notamment dans le quartier de La Chapelle. Je vous assure que ce n'est pas un prête-nom ;
- Made in Montreuil.

Ces trois associations ont vraiment contribué à ce travail de coélaboration dont nous verrons prochainement les résultats puisque la liste des projets soumis au Maire du 18^{ème}, puis qui sera soumise au vote des habitants est imminente. Nous l'aurons d'ici la fin du premier semestre.

Pour ce dispositif, je vous propose de voter une subvention de 29 500 €.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2016.171/2016.DDCT.37 à l'unanimité

INTEGRATION

DELIBERATION : : 18.2016.168 : Subventions d'un montant total de 99 345 euros à 30 associations, convention et avenants à convention au titre de l'intégration et des résidents non communautaires

Nadine MEZENCE : Je vous propose de voter pour 14 associations dans le 18^{ème} au titre de l'intégration.

- L'association **Form'Accueil** qui a pour objet d'apporter un soutien aux immigrés et personnes issues de l'immigration afin de favoriser leur intégration à travers de cours de français et des activités extralinguistiques. Elle travaille sur tout Paris. Pour le 18^{ème}, c'est une subvention de 1 k€ qu'il vous est proposé.
- L'association l'île aux langues qui favorise l'intégration des migrants et la mixité sociale par le biais de l'apprentissage de la langue française, par des ateliers de français destinés aux parents d'élèves migrants dans trois écoles de la Goutte-d'Or. L'objectif est de développer le lien social, de faciliter les rapports entre les parents d'élèves et l'institution scolaire et consolider le lien familial et la parentalité. Il est proposé une subvention de 1 500 €.
- La SCOP Langues plurielles, il y a deux subventions proposées ; Langues plurielles qui participent au développement du lien à travers la mise en place de formation d'actions culturelle pratique et artistique ;
 - Un premier projet c'est Mode action à la Goutte-d'Or, un parcours culturel et professionnel sur le thème de la mode pour une subvention de 30 k€ ;
 - La deuxième toujours pour Langues plurielles de développement du lien social toujours à travers la mise en place de formations prioritairement en faveur de l'apprentissage de la langue française, d'actions culturelle et pratique artistique ; il est proposé une subvention de 4 k€.
- L'association Africultures qui promeut la connaissance et la compréhension des cultures africaines en favorisant le dialogue et la réflexion sur les expressions culturelles originales ou immigrées des acteurs de ces cultures en France ou en Afrique et de par le monde. Elle propose de développer des outils d'apprentissage linguistique à destination des migrants avec une interface d'un site composé de trois rubriques principales « s'exercer, s'informer et jeux de langue » pour une subvention d'un montant de 10 k€ ;
- L'association Espace bénévolat qui a pour but de promouvoir le bénévolat et aider au développement des associations, professionnaliser les acteurs de l'enseignement aux migrants et favoriser l'accès à la culture. C'est une action qui est sur tout Paris pour un montant de 10 k€ ;
- Le centre Alpha Choisy qui a pour but d'aider les personnes en difficulté, étrangère ou française, à s'insérer dans la vie sociale et professionnelle. Elle met en place un regroupement des moyens d'associations proposant des apprentissages du français. Action inscrite dans une globalité de travail de terrain entre plusieurs associations pour une subvention de 9 k€ dans le 18^{ème} arrondissement ;

- L'association Tout Conte Fait qui invite à découvrir la richesse culturelle de la diversité française. Ce sont des ateliers de contes bilingues à Charles-Hermite qui invitent les enfants à raconter leurs histoires dans une visée éducative pour une subvention de 1 k€ ;
- L'association Culture 2+ qui propose aux élèves et anciens élèves et parents d'école du quartier de La Chapelle, des activités éducatives, sportives et culturelles. Elle accueille les enfants aux premières années de maternelle dans leur langue d'origine afin de leur faciliter l'entrée dans la langue française, dans le monde scolaire pour une subvention de 4 k€.

Je vous propose de voter ces subventions.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2016.168/2016.DDCT.29 à la majorité

VIE ASSOCIATIVE & ANIMATION LOCALE

DELIBERATION : : 18.2016.169 : Conventions et subventions au titre de l'animation locale (34.500 €) à 18 associations oeuvrant dans les 10e, 11e, 13e, 14e, 17e, 18e et 20e arrondissements de Paris dans le cadre de l'appel à projets politique de la Ville.

Jean-Philippe DAVIAUD : Je vous propose une deuxième délibération qui concerne des subventions au titre de l'animation locale pour 18 associations oeuvrant dans différents arrondissements de la Ville de Paris.

Pour ce qui concerne le 18^{ème} arrondissement, deux associations sont concernées :

- La compagnie Résonance pour 1 500 € ;
- L'association Moskova.fr pour le montant de 2 k€.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2016.169/2016.DDCT.79 à l'unanimité

DELIBERATION : 18.2016.170 : Subventions (44.000 euros) à 15 associations pour leurs actions visant à favoriser la participation citoyenne, l'animation locale et la vie associative et signature de conventions.

Jean-Philippe DAVIAUD : Une troisième délibération qui concerne également les subventions pour 15 associations parisiennes pour leurs actions visant à favoriser la participation citoyenne, l'animation locale et la vie associative.

Parmi ces 15 associations, 4 concernent le 18^{ème}. Il s'agit de :

- Des amis du 18^{ème} du mois ;
- Du hasard ludique ;

- Du comité grand paris vol libre ;
- De la république de Montmartre.

Eric LEJOINDRE : Pas de difficultés ?

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2016.170/2016.DDCT.82 à l'unanimité

JEUNESSE

DELIBERATION : 18.2016.172 : Avenants aux contrats de délégation de service public pour la gestion des centres d'animation de la Ville de Paris

Cédric DAWNY : Nous discuterons en fin de Conseil, donc je demande à un maximum de personnes de pouvoir rester sur l'impact financier de la réforme sur les centres d'animation qui ne vont non plus s'appeler centres d'animation, centres **Paris Anim'**, il faudra s'y faire.

Le mois dernier, vous vous êtes abstenus ou votez contre la grille tarifaire pour les cours de musiques entre trois et cinq usagers. Ce soir, nous allons voter l'avenant aux contrats de délégation de service public de CJP 18. En sachant que le contrat de délégation de service public avait été donné à CJP 18 en 2015.

Je veux rappeler rapidement les objectifs de la réforme. C'est une action renforcée en faveur de l'accueil des jeunes et en particulier des adolescents. C'est une attractivité accrue de l'offre de loisir, notamment avec la création d'ateliers, apprentissage du codage informatique et comédie musicale.

On va changer un peu, avant que vous ayez des figures imposées. Aujourd'hui, on donne plus de latitude aux centres d'animation, aux centres Paris Anim', de pouvoir choisir le type de catégories d'activité qu'ils souhaitent proposer, puis une meilleure visibilité, mais cela on en discutera plus tard via le nouveau label Paris Anim' et une nouvelle identité visuelle.

Quel peut être l'impact de cette réforme ?

- Mieux accueillir les adolescents avec des modalités plus souples qu'ils plébiscitent eux-mêmes : des activités ouvertes et non payantes comme on peut les trouver au sein des espaces jeunes ;
- Renforcer le maillage du réseau ou des points d'information jeunesse qui est point important dans le cadre de l'insertion et de l'emploi des jeunes, une de nos priorités ;
- Rendre encore plus accessible en les situant dans certains centres Paris Anim', concernant les programmes d'activités en tant que tels, mieux adapter le programme d'activités aux demandes des Parisiens, tout en conservant une diversité certaine ;
- Proposer davantage de moments de convivialité en soirée et le samedi notamment.

Cela veut dire qu'on fait sauter d'une certaine manière les clauses horaires qui limitaient l'ouverture des centres d'animation à 64 heures et qu'on permet d'avoir une nouvelle offre.

Ce qui est important dans le cadre de cette réforme et quand on parle de plus de visibilité c'est aussi plus lisibilité, c'est :

- Mieux faire connaître l'offre des centres d'animation parce qu'on s'est rendu compte que tout le monde ne connaissait pas forcément la culture et les offres des centres d'animation. Là-dessus, on a aussi un gros travail à opérer ;
- Augmenter, puisque si on fait de la communication, ce n'est pas simplement pour se faire connaître, c'est pour augmenter la fréquentation des centres d'animation.

Je vais faire un point concernant les activités musicales, j'en avais parlé lors de la précédente séance. A savoir que, sur nos centres d'animations du 18^{ème} arrondissement, nous poursuivons encore cette année les cours individuels. Tout cela pour continuer la concertation et travailler le passage et la passerelle avec le conservatoire, c'est un point essentiel. Dès à présent, il y a aussi la possibilité dans le cadre de la réforme de commencer des cours entre trois et cinq usagers et de poursuivre les cours collectifs à partir de six usagers.

Je fais un petit point important parce qu'on en avait discuté, cela a été dit à maintes reprises, dans le cadre de la réforme et des arbitrages de la Maire, le centre d'animation Abbesses va fermer, que les activités vont être déployées sur des centres neufs :

- le centre Chapelle qui ouvrira en septembre avec peut-être quelques retards, sur le mois d'octobre ;
- le centre Binet ;
- le centre Hébert qui sera reconstruit à l'horizon de 2017-2018 pour une réouverture avant la fin de la mandature.

On avait un point qui était essentiel pour nous. C'était le redéploiement des salariés du centre Abbesses sur les autres centres d'animation, chose que nous avons obtenue auprès de la Maire de Paris et de la Mairie de Paris et puis un rebasage financier de la moitié du financement du centre Abbesses de manière dégressive sur les quatre prochaines années.

Fadila MEHAL : Je voulais intervenir sur les centres d'animation pour dire beaucoup de choses positives, dans un premier temps, parce qu'il y a des avancées relativement importantes de faites, vous ne l'avez pas signalé, mais la création du label Paris Anim' qui donne une véritable identité à cette, pas simplement campagne de communication, mais qui permet de mieux repérer les centres.

Il y a une attractivité accrue grâce à un assouplissement des règles applicables en termes d'horaire et d'ouverture, vous l'avez signalé. Puis, d'autres choses aussi relativement importantes, notamment pour les gestionnaires qui ne sont plus obligés de créer et de mettre en place sept des neuf catégories cités dans le cahier des consultations.

Pour autant sur la question musicale, question très sensible, cet après-midi a eu lieu, j'ai participé ainsi que Mme ROLLAND, à la quatrième séance du COPIL de la Réforme des conservatoires. Il est étonnant sur la question pédagogique puisque c'est quand même une question de fond, les centres d'animation dès la rentrée feront qu'il n'y aura plus de cours individuel puisque ce sont les cours semi-collectifs de trois personnes qui pourront avoir lieu. Je m'étonne qu'au moment où l'adjoint à la Culture représentant de la Maire de Paris a dit que la pédagogie relevait de la tutelle des enseignants les plus à même de choisir le timing, le parcours, la méthode. Je m'étonne en effet qu'unilatéralement dans les centres d'animation, il a été décidé de supprimer les cours individuels. Je pense qu'il y avait utilité.

Vous avez signalé l'ouverture à d'autres partenariats, la coordination qui va se faire désormais – dont je me félicite d'ailleurs – sur les questions musicales. Pour autant, comment voulez-vous faire accepter qu'il y ait une pédagogie, une harmonisation, une homogénéisation de ces pratiques quand les centres d'animation s'exonèrent de cette responsabilité en décidant de façon unilatérale ?

Pour toutes ces raisons, malgré les avancées notables, je voterai négativement sur ces nouvelles conventions.

Gérald BRIANT : Il y a beaucoup d'objectifs qui nous vont dans cette délibération mais nous avons un gros problème par rapport à la question des cours particuliers de musique. Pour cette raison, nous allons nous abstenir.

Christian HONORE : M. le Maire, pour les mêmes raisons énoncées par Mme MEHAL, nous allons voter contre cette délibération et nous allons proposer un vœu en fin de Conseil.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2016.172/2016.DJS.233 à la majorité soit 29 voix pour dont 4 pouvoirs (PS/EELV), 9 voix contre dont 2 pouvoirs (LR/CI-NI/ Mme MEHAL) et 6 abstentions (PC-FDG)

ACCES AU DROIT

DELIBERATION 18.2016.173 : Subvention (115 500 euros) à 31 associations au titre de l'intégration, pour des projets visant à favoriser l'accès aux droits.

Hugo TOUZET : On va parler tout à l'heure des réfugiés et des campements pour les migrants et cette délibération importante montre qu'on n'aborde pas simplement la question des migrants par la question du traitement de l'urgence. C'est une subvention de 115 500 € que je vais vous inviter à voter, qui concerne 31 associations au titre de l'intégration pour des projets visant à favoriser l'accès aux droits pour les Parisiens et Parisiennes immigrés.

Sur ces 31 associations, 8 sont localisées dans le 18^{ème} arrondissement et elles sont réparties en quatre axes qui permettent à ce que ces personnes puissent avoir un accès qu'elles n'ont pas aujourd'hui aux droits élémentaires en termes de logement, de santé et d'accès à la culture, etc.

Ces associations sont divisées en quatre grands axes :

Il y a les permanences d'écrivains publics, concernent quatre actions au total : la question de l'accompagnement juridique, administratif et social, la question de la médiation et de l'accès à la santé.

Je vais simplement nommer les associations du 18^{ème}, en ce qui concerne les permanences d'écrivains publics :

- Association Accueil Laghouat pour une subvention de 4 k€. J'en profite pour dire que celle-ci offre désormais un service de domiciliation, permettant d'accueillir 600 personnes fragiles.
- Association **Antanac**
- Association Ma plume est à vous. A chaque fois, ce sont de petits montants, 4 k€, 2 k€, 6 k€ mais importants pour que ces associations puissent fournir leurs services.
- Association des Travailleurs Maghrébins de France qui fait un énorme travail depuis plus de 30 ans au sein du quartier de la Goutte-d'Or.
- Association Droits d'urgence qu'on connaît bien, qui a aussi des permanences spécialisées en termes d'accès aux droits des personnes migrantes.
- Association SOS Casamance qui permet des ateliers d'échange et de partage d'informations à destination des parents et enfants dans le cadre d'amélioration du cadre éducatif.
- Association Trace de vie.
- En matière d'accès à la santé, l'association Basiliade.

Ce sont à chaque fois de petits montants mais qui permettent à ces associations de fournir le service qu'elles fournissent et d'être aussi efficaces en matière d'intégration pour les personnes et les populations dont je parlais. Je vous remercie.

Eric LEJOINDRE : C'est une pierre de plus à l'édifice dont Mme MEZENCE, Mme DEMANGEL et Mme AKKARI nous ont aussi parlé.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2016.173/2016.DDCT.19 à l'unanimité

EMPLOI

DELIBERATION : 18.2016.174 : Subventions (16.000 euros) à deux associations et conventions annuelles au titre de l'insertion socioprofessionnelle des parisiennes éloignées de l'emploi

Claudine BOUYGUES : Je voulais vous demander d'accueillir favorablement une subvention destinée à deux associations à travers des conventions annuelles et qui concernent l'insertion socioprofessionnelle des Parisiennes éloignées de l'emploi.

Je voudrais attirer votre attention en particulier sur le travail d'une association du 18^{ème}, à savoir l'Institut d'Éducation à des pratiques citoyennes parce que cette association, l'IEPC est située à la porte d'Aubervilliers qui est un quartier où en matière d'emploi, il y a encore beaucoup de difficultés et en particulier pour les femmes.

C'est une expérience identique à celle que nous menons et dont Mme TRAJAN a parlé au dernier Conseil d'arrondissement à travers la crèche située Impasse du Curé, à savoir donner les moyens aux femmes les plus éloignées de l'emploi de pouvoir donner des activités à leurs enfants pour qu'elles puissent bénéficier de formations et de temps pour leur recherche d'emploi.

Je voulais par ailleurs signaler que ce travail contribuait au maillage que nous essayons de porter sur l'ensemble du 18^{ème} arrondissement par des structures d'emploi et travaille bien évidemment avec Pole Emploi mais aussi Adage, la Mission Locale etc.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2016.174/2016.DDCT.63 à l'unanimité

LUTTE CONTRE LA DISCRIMINATION

DELIBERATION 18.2016.175 : Subvention (114.000 euros) à 23 associations au titre de la lutte contre les discriminations.

Ian BROSSAT : Il s'agit d'une délibération concernant une subvention de 114 k€ en tout à 23 associations au titre de la lutte contre les discriminations qui est un enjeu important dans notre Arrondissement. Je ne citerais pas les 23 associations concernées, permettez-moi simplement d'attirer votre attention sur deux d'entre elles, bien connues dans le 18^{ème} :

L'association Capoeira Viola dont le but est de créer les conditions favorables au développement de la pratique artistique en général, de l'art chorégraphique et de la Capoeira en particulier, tout en instillant des valeurs notamment liées au vivre ensemble et à la fraternité. En l'occurrence, cette subvention permettra de financer la septième édition de Race humaine et cosmopolitisme, penser la fraternité, une initiative que certains d'entre nous connaissent et que les habitants de notre Arrondissement connaissent bien également.

Autre association subventionnée par le biais de cette délibération, il s'agit de Paris Macadam notamment très engagée sur toute la question de l'égalité femme homme et Mme MEZENEC pourrait en parler aussi bien que moi.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2016.175/2016.DDCT.27 à l'unanimité

COMMERCE & DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

DELIBERATION : 18.2016.176 : Subvention (17.000 euros) à l'association des commerçants Lamarck-Caulaincourt pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2015 (18e).

DELIBERATION : 18.2016.177 : Subvention (5.000 euros) à l'association des commerçants Initiative Damrémont pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2015 (18e).

Afaf GABELOTAUD : Il s'agit dans un premier temps de subvention pour les illuminations de fin d'année :

- La première est une subvention de 17 k€ pour l'association des commerçants de Lamarck Caulaincourt, en saluant Mme FERRET sa présidente, pour les illuminations de fin d'année 2015.
- La deuxième est une subvention 5 k€ à l'association des commerçants Initiative Damrémont pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2015 sur le quartier Damrémont.

Frédéric BADINA SERPETTE : Une petite réaction au nom des écologistes sur ces deux délibérations utiles puisqu'elles nous permettent de rappeler notre position quant à l'installation des illuminations pour les fêtes, importantes pour la vitalité commerciale de l'Arrondissement La vitalité commerciale, oui mais pas l'incitation permanente à la surconsommation et à la marchandisation des espaces, ce n'est pas le cas ici. Mais il est bon publiquement de le rappeler et d'appeler à la vigilance notre Conseil sur ce sujet.

Nous notons tout de même une franche évolution dans la nature même des illuminations avec des banderoles économes en énergie, réutilisées d'une année sur l'autre. Nous insistons depuis longtemps sur la nécessité de réguler leur usage et de veiller à ce que la durée des illuminations soit respectée, voire réduite.

Nous retrouvons tous ces éléments dans l'exposé des motifs, ce qui nous convient, preuve que nous ne prêchons pas dans le vide et que les consciences sont prêtes à entrevoir un monde plus sobre et plus soucieux de l'usage des biens et des matériaux.

Nous sommes et serons vigilants quant à l'application de ces principes. Pour toutes ces raisons, les écologistes voteront favorablement ces deux délibérations.

Christian HONORE : Comme tous les ans, je ne vais pas participer au vote pour Initiative Damrémont. Je vous rappelle, bien que là, il y a des projets faits, d'abord de faire voter les subventions et de les verser le plus rapidement possible pour que les associations puissent avoir un budget solide pour organiser les illuminations de l'année suivante. Juin 2016, on est en train de voter des subventions pour les fêtes de fin d'année 2015.

Certaines petites associations voudraient bien que cela soit fait plus rapidement. Lorsque j'ai posé la question de savoir s'ils étaient en retard pour les dossiers ; non, ils font leurs dossiers dans les temps. Je suis désolé de toujours revenir sur ce sujet mais je parle des petites associations qui ont des difficultés.

Afaf GABELOTAUD : On est en juin pour 2015 ; d'habitude, on est plus en septembre-octobre, voire novembre. Donc, on est plutôt sur des délais raisonnables puisque les dossiers pour fin 2015, en général, ils ont toujours des délais de paiement en fonction de ces subventions, c'est convenu avec les opérateurs. On ne peut pas anticiper des versements sur 2016 puisque les illuminations n'ont pas encore eu lieu.

Donc, j'entends bien mais juin, ce n'est pas trop mal.

Eric LEJOINDRE : C'est mieux qu'avant, puis surtout à un moment ou à un autre, on ne pourrait pas aller plus vite parce qu'il faut déposer les dossiers à l'issue des illuminations. Au courant du mois de janvier au plus tôt, voire au mois de février, compte tenu des délais de traitement que connaît bien par exemple M. DAVIAUD ou Mme DAMS qui s'occupent des associations sportives, on est plutôt sur un traitement relativement rapide.

Pour la deuxième concernant Damrémont : unanimité mais NPPV de M. HONORE.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2016.176/2016.DAE.129 à l'unanimité

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2016.177/2016.DAE.130 à l'unanimité et 1 voix ne participant pas au vote dont 1 pouvoir (M. HONORE)

DELIBERATION : 18.2016.178 : Mise en oeuvre du programme « Ecocité » de Paris cofinancé par la Caisse des Dépôts et Consignations dans le cadre du Programme d'investissement d'Avenir (PIA) « Ville de Demain » pour soutenir le développement de l'Arc de l'innovation.

Afaf GABELOTAUD : Il s'agit de mettre en place le programme Ecocité cofinancé par la Caisse des dépôts et consignation dans un programme plus large d'investissement qu'on appelle le PIA « Ville de Demain » qui est un programme plus national, retenant la décision du Premier Ministre au 22 décembre 2015.

Ecocité, c'est un programme d'accompagnement et de transformation des quartiers populaires aux portes de Paris qui est inscrit dans le cadre de l'Arc de l'innovation entre la porte Pouchet et la porte de Vanves côté est.

Ce programme parisien, candidaté à Ville de Demain, était retenu. Il se base sur trois axes : l'économie circulaire, l'urbanisme intelligent, l'élaboration d'une trame verte. Qui vient nourrir chaque quartier avec des financements pour permettre ces transformations à travers des projets, à travers des entreprises, qui sont dans ce cadre à réfléchir à une ville de demain plus consciente ou plus intelligente sur ces trois points.

En ce qui nous concerne, puisque c'est un programme sur la totalité de l'Arc de l'innovation, il s'agit de Chapelle International. Dans ce cadre, c'est le **SSO**, ce qu'on appelle les **Smolofis**, c'est une offre immobilière qui permet de retrouver un peu ce qu'il y avait déjà à l'époque, c'est-à-dire des entités avec en pied d'immeuble des artisans, des commerces et au-dessus des habitations. Une espèce de bâtiment multifonctionnel qui permet des espaces d'ateliers, de coworking, de bureaux, de logements et de faciliter tous ces échanges et la vie de certains commerçants, qui peuvent aussi avoir des horaires décalés, etc.

Egalement le projet d'hôtel logistique multimodal porté par la SOGARIS, on a 46 000 m² de hall fret de data center tertiaire, des écoles de formation, des pépinières d'entreprise, un ERP, une toiture avec une agriculture urbaine, des équipements sportifs. C'est tout un cœur du programme qui sera financé en partie grâce à ce programme.

On demande aujourd'hui la possibilité de mettre en œuvre cette convention permettant de préciser la stratégie globale du projet Ecocité et les modalités d'intervention avec les onze projets et actions sélectionnés dans le cadre de l'Arc de l'innovation.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2016.178/2016.DFA.107 à l'unanimité

PROPRETE

DELIBERATION : : 18.2016.179 : Nettoyement des abords du Marché aux Puces de Saint-Ouen (18e) – avenant n°2 au marché de services.

Gilles MENEDE : C'est une délibération concernant le nettoyage des abords du Marché aux puces de Saint-Ouen et l'avenant numéro 2 à ce marché.

Quelques éléments d'historique : en avril 2013, le Conseil de Paris a autorisé les modalités de lancement d'un marché nettoyage de ces abords Marché aux puces de Saint-Ouen. En effet, les interventions complémentaires de nettoyage étaient nécessaires durant les trois jours de marché, les trois soirs : la samedi soir, le dimanche soir et le lundi soir.

Le marché a été attribué en octobre 2013 à la société KORRIGAN et un premier avenant à cet acte d'engagement avait été notifié à cette société en mars 2014 suite à la modification du taux de TVA, réduit applicable aux prestations réalisées.

Aujourd'hui, on a affaire à un deuxième avenant à ce marché en raison de l'évolution de la situation sur le terrain depuis 2013, situation qui a considérablement évolué. L'avenant numéro 2 a pour enjeu de préserver l'équilibre financier du contrat et garantir la continuité du service sur le périmètre d'intervention du titulaire du marché.

Trois points sont importants qui ne permettent pas de remplir correctement le marché. KORRIGAN, le prestataire a eu besoin de renforcer considérablement les équipes, de changer ses modes de travail et le tonnage de déchets collectés est beaucoup plus important que prévu.

Sur le renforcement d'équipe, l'occupation intensive de l'espace public à cet endroit engendre un surcroît de malpropreté. Donc, la société KORRIGAN a dû renforcer ses équipes sur ce site et adapter aussi ses horaires d'intervention, ce qu'elle fait en coordination avec les services de la Police. Les horaires d'intervention sont désormais de 18h00 à 22h00.

De même, le mode de travail a été modifié. Le travail en binôme, en équipe, en présence d'encadrants supplémentaires a été privilégié sur cette partie.

A ce jour, le tonnage moyen collecté par soir est de 5 tonnes, ce qui est nettement supérieur à celui initialement prévu dans le cahier des charges initial. Avec l'augmentation du tonnage et l'évolution du mode de travail, l'entreprise KORRIGAN a dû affecter deux agents supplémentaires pour absorber cette charge nouvelle.

La prise en compte de toutes ces dispositions conduit à modifier le contrat du marché en portant le montant global forfaitaire à 1 471 892 € hors taxes, soit une augmentation de 176 786 € hors taxes, la partie du marché à bons de commande restant inchangée.

Cet avenant numéro 2 est nécessaire pour préserver l'équilibre financier du contrat et garantir la continuité du service sur le périmètre d'intervention du titulaire. Compte tenu de ces éléments, j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir approuver les modalités de cet avenant concernant ce marché et donc autoriser la Maire de Paris à le signer.

Pascal JULIEN : Je saisis l'occasion au nom de mon groupe de cette délibération que nous voterons, pour revenir sur la question du marché aux puces, marché aux Biffins, d'hygiène et d'odeurs pestilentielles se dégageant du secteur de la porte Montmartre.

On a eu une discussion lors du dernier Conseil d'arrondissement et nous avons adopté à l'unanimité un vœu demandant que la propreté de Paris se dépêche à court terme, trouver une solution.

Ce vœu n'est pas coutume mais on a pensé qu'il y avait urgence, donc on a redéposé ce vœu au Conseil de Paris, où il a retrouvé l'unanimité, où j'ai eu un échange très aimable avec Mao PENINOÛ qui m'a raconté sa visite sur les lieux en compagnie du Maire et qui m'a dit : « oui, on comprend bien, c'est très compliqué ». J'ai dit qu'il faut au moins essayer, on a même droit à l'échec. Ce qui est insupportable, c'est de ne rien essayer au nom du fait qu'on échouera. En politique, il faut un peu de courage de temps en temps. Mettons un dispositif sur place mais tout de suite. M. MENEDE, avez-vous eu des réponses à ce vœu adopté ici dans le 18^{ème}, une semaine après à l'unanimité au Conseil de Paris, qui demandait que des études à court terme soient faites pour trouver une solution ? Si vous n'en avez pas, j'estime que déjà il y a un court terme qui est passé.

Alors on attend encore un petit court terme qui nous conduira jusqu'en juillet, puis en juillet il y aura un autre petit court terme qui nous conduira en août, puis de court terme en court terme, dans un an, on sera toujours dans la même solution, puis dans un an, je suis sûr qu'il y aura quelqu'un qui déposera un vœu en disant : et si on faisait une étude complémentaire à la première étude ?

De l'action sur la question, M. MENEDE, avez-vous des échos de nos vœux ? Merci.

Eric LEJOINDRE : D'abord, il y a une pratique dans un Conseil comme partout, c'est qu'on n'interpelle pas les gens nommément comme cela et notamment avec ce ton comminatoire et franchement désagréable, premier élément.

Deuxième élément, c'est moi qui passe la parole, ce n'est pas M. JULIEN ou qui que ce soit qui demande aux uns et aux autres de ré-intervenir. On débat sur les délibérations, on peut éventuellement donner un avis, on n'interpelle pas les gens de cette façon parce que ce n'est pas une bonne pratique pour notre Conseil d'arrondissement.

Donc, je donne la parole à M. BRIANT.

Gérald BRIANT : M. JULIEN, je réagis à ce que vous venez de dire.

Ce n'est pas de bonne politique, un mois après on était à quatre semaines en Conseil d'arrondissement ici et le vœu est passé en Conseil de Paris, cela fait une semaine, en interpellant le Maire adjoint chargé des questions de propreté en lui disant, qu'est-ce que vous faites ? A un moment de l'interpellation concret, à petit exercice de démagogie, il faut quand même faire attention ; en plus, sur ces questions sensibles parce que les gens qui vivent à la porte Montmartre, les contraintes avec les questions d'odeurs d'urine et tous ces choses récurrentes. On est dans un des endroits les plus visités de la capitale, avec des contraintes très importantes. On sait pertinemment que mettre des toilettes régulièrement en weekend, c'est très compliqué. On en fait la preuve, on met des toilettes sur des

campements de réfugiés avec 300, 400 personnes. On voit déjà que dans le weekend, c'est juste l'enfer, c'est difficile pour le personnel.

Il n'y a pas de solution simple. Expliquer et exiger tout de suite en disant des résultats, on a décidé à l'unanimité d'avoir un process, d'y arriver ensemble, d'être ensemble pour trouver des solutions qui nécessitent de ne pas prendre la question des urinoirs que par le petit bout de la lorgnette, de celui des biffins parce que ce n'est pas vrai. Il n'y a pas que des biffins qui passent par là. J'ai entendu, on ne le prend que par cette question-là.

J'ai aussi la même exigence que vous, je veux que cela aille vite. Si on veut que cela aboutisse et qu'on ne soit pas sur du bricolage, il faut prendre un peu de temps. Je sais que c'est compliqué. Vraiment, j'interpelle là-dessus en disant qu'on peut y arriver et faire preuve d'intelligence ensemble. Mais ne commençons pas à dire que cela ne marche pas. Vous êtes plus ancien élu que moi, autrefois en charge des jardins, vous savez comment cela marche. Voilà, tranquille.

Pierre-Yves BOURNAZEL : Sur cette délibération, je voudrais évoquer deux points : d'abord le sujet de la porte Montmartre. Nous avons effectivement voté un vœu à l'unanimité il y a trois semaines au Conseil d'arrondissement, il y a une semaine au Conseil de Paris. Je ne peux pas désapprouver l'intervention de M. JULIEN puisque, au fond, ce qu'il dit c'est du bon sens. Il dit : on prend des décisions, il faut une application puisque sur place, les habitants demandent, pas depuis trois semaines mais depuis longtemps.

C'est la raison pour laquelle nous avons aussi appuyé par un courrier cette demande. Je trouve qu'elle est assez légitime et notre devoir, c'est en tant qu'élus de demander que les décisions que nous votons soient appliquées le plus rapidement possible dans l'intérêt des habitants même si je concède volontiers que ce n'est pas toujours simple. Cette exigence est normale.

Je voudrais en profiter pour dire deux mots très courts sur la question de la propreté. Nous avons vécu, la semaine dernière moins dans le 18^{ème} qu'ailleurs pour des raisons évidentes, des grèves, qui ne concernent pas directement le 18^{ème} et les arrondissements où la gestion de la collecte des ordures ménagères est municipale. La position qui est la mienne depuis longtemps, c'est la privatisation de la collecte des ordures ménagères dans tout Paris. D'abord, un rapport de la Chambre régionale des comptes, montre que cela coûte moins cher pour le contribuable et que c'est plus efficace en termes de ramassage des ordures ménagères. Cela nous permettrait de redéployer une partie des effectifs municipaux en charge de la collecte sur l'entretien et sur le balayage qui doit rester une compétence municipale et de remettre ces agents sur le terrain. Beaucoup de nos concitoyens en seraient très heureux.

Enfin, je conclus toujours sur la porte Montmartre, vous comme moi sommes à l'écoute des habitants, à la porte de Montmartre, les habitants légitimement demandent à retrouver à la fois de la tranquillité, le weekend sur trois ou quatre jours parfois, il y a au-delà des Biffins des personnes venant s'installer de manière illégale, occuper le domaine public et posent de lourds problèmes de tranquillité, parfois de sécurité, des problèmes de propreté et d'hygiène avec des ventes illégales, de faux médicaments, d'alimentation périmée, c'est une véritable question qui mine la qualité de vie des habitants de ce quartier, qui doit tous nous concerner. Si on peut commencer par la question de ces urinoirs, on aura déjà un peu avancé sur le lourd travail à faire collectivement pour ce quartier qui le mérite tant.

Eric LEJOINDRE : Vous aurez constaté que mon grand libéralisme fait que j'ai laissé toutes les interventions avoir lieu sur un sujet qui n'est absolument pas en lien avec la question posée. Or, nous avons un ordre du jour relativement roboratif, qui doit nous mener, il nous

reste à peine trois heures pour aller au bout de discussions importantes, elles sont toutes importantes.

La discussion des urinoirs et de la question des urines à la porte Montmartre nous a occupés fort légitimement un temps assez conséquent au dernier Conseil d'arrondissement et un temps beaucoup plus court mais tout aussi légitime au Conseil de Paris.

La question des modes de collecte des ordures ménagères qui n'ont rien à voir avec le nettoyage des abords du Marché aux puces, a été évoquée longuement au Conseil de Paris de la semaine dernière.

Je ne souhaite pas qu'on refasse ad nauseam au bout d'un moment les mêmes débats au sein de ce Conseil d'arrondissement, d'autant que ce sont des débats forts légitimes mais par ailleurs se traduisent, y compris par des réunions sur place, une la semaine dernière à la porte Montmartre, une dans les jours qui viennent à nouveau à la porte Montmartre pour évoquer avec les habitants ces sujets. Chacun l'a constaté, ce sont des sujets compliqués, si les solutions simples existaient, cela fait bien longtemps, personne ne m'aurait attendu ni M. MENEDE pour qu'elle soit mise en œuvre.

Si on savait comment gérer des afflux massifs et hebdomadaires de personnes sur un site, il y a beaucoup d'organiseurs d'évènements qui se poseraient moins de questions et ce serait très pour eux. Or, tout cela est beaucoup plus compliqué qu'il n'y paraît, c'est très simple de demander des comptes et de dire, il faut ceci, il faut cela, mais c'est beaucoup plus compliqué de trouver les solutions. Effectivement, on peut tenter des choses mais si on est sûr que cela va échouer, n'est-ce pas une utilisation optimale des fonds publics de faire des choses dont on sait qu'elles vont échouer pour le plaisir d'avoir dit qu'on les avait faites. Ce n'est pas exactement comme cela que je considère la politique municipale. Oui, c'est très compliqué de gérer des problèmes de miction sur l'espace public quand plusieurs milliers de personnes se rassemblent au même endroit toute la journée, plusieurs fois par semaine et qui plus est pendant des jours consécutifs.

Je l'ai déjà exprimé assez longuement lors du précédent Conseil d'arrondissement. Je ne propose pas qu'on revienne à nouveau sur ce débat. On cherche et cela met du temps parce qu'on ne trouve pas facilement, tout de suite. Parfois, les propositions qui semblent pleines de bons sens et les plus simples ne sont pas les plus opérantes. Sinon, qui aurait souhaité que perdure depuis des semaines et des semaines cette situation ? Vous n'imaginez pas que cela fait un bout de temps que tous ceux qui réfléchissent ici dans le 18^{ème}, à Paris, à mon cabinet, auprès des agents de la DPE ne l'auraient pas déjà proposé ? D'ailleurs, les agents de la DPE eux-mêmes auraient fait ces propositions si elles étaient aussi simples.

Non, ce n'est pas simple. Oui, cela nous prend beaucoup de temps. Oui, la situation là-bas est compliquée et les habitants savent à quel point j'y suis attentif. En même temps, comme je ne suis pas un démagogue, je ne vais pas partout en disant : il suffit que de, il n'y a qu'à et faut qu'on, c'est beaucoup plus compliqué que cela et on est dans ce travail-là. Le sujet de la porte Montmartre, c'est d'abord et avant tout de mettre fin à l'occupation beaucoup trop importante et nombreuse de personnes qui n'ont pas à y stagner pour faire les activités qui n'ont pas à y être faites. C'est le sujet qu'on essaie de prendre à bras-le-corps avec la Préfecture de police notamment autour du Carré des Biffins, un outil supplémentaire dans notre besace. Tant qu'on n'aura pas réglé ce problème, oui les difficultés vont persister et j'ai bien l'intention qu'on avance, même si j'ai bien conscience que les solutions ne seront pas immédiates.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2016.179/2016.DPE.4 à l'unanimité

VOIRIE

DELIBERATION : 18.2016.180 : Programme 2016 de zones 30 – Demande de subvention auprès du Conseil régional d'Ile de France.

Carine ROLLAND : Afin d'accompagner toujours en plus grande sécurité le dynamisme de la pratique du vélo à Paris qui est plus 8 % tous les ans, on en est à 40 millions de déplacements dénombrés en 2014, un certain nombre de dispositifs sont mis en place parmi lesquels la création de pistes cyclables et de zones 30 où la vitesse est limitée à 30 km/h avec création de double sens cyclables et mise en place de signalisations adéquates.

Dans la perspective d'augmenter le nombre de zones 30, la Ville effectue par la délibération que nous vous soumettons une demande de subvention auprès du Conseil régional d'Ile-de-France. C'est une possibilité faite à notre collectivité locale dans le cadre du plan d'actions régional en faveur de la mobilité durable.

Pour le 18^{ème}, trois secteurs sont concernés : Evangile, Poissonniers et Jules-Joffrin pour un investissement d'un montant de 387 600 €, un peu plus de 7 km serait créé. Pour information, on en est déjà à la deuxième phase de cette création de zones 30 avec, en 2015, un programme concernant les quatre premiers arrondissements de la capitale. Nous en sommes à la poursuite de ce maillage.

Il est par ailleurs envisagé de créer quelques zones de rencontre non plus limitées à 30 km/h mais à 20 km/h comme c'est le cas dans le 18^{ème} autour du marché de l'Olive, autant de zones préalablement concertées avec les mairies d'arrondissement.

La délibération consiste à autoriser la Maire de Paris à demander une subvention à hauteur de 6 355 500 € pour l'ensemble de Paris auprès du Conseil régional.

Je profite aussi pour vous annoncer que sous l'égide de M. BEPPO, président du Comité vélo dans le 18^{ème}, la journée sans voiture en septembre sera l'occasion d'une fête du vélo dans le 18^{ème} dont nous allons prévoir les modalités prochainement.

Eric LEJOINDRE : Sur cette délibération, y a-t-il des demandes de prise de parole ?

Philippe DURAND : Les écologistes ne peuvent que se féliciter de cette délibération puisque c'est une politique que nous promotionnons, le 30 km/h, le double sens au niveau du déplacement en vélo etc. Dans une partie de ces zones de rencontre qui seront créées en coordination avec les mairies d'arrondissement, suivant un programme à définir conjointement sur des voies à très faible trafic ou à vocation de desserte locale. Ces trois lignes nous intéressent, donc nous nous rapprocherons de M. BEPPO pour voir sur quel type au niveau de l'Arrondissement nous pouvons créer ces zones de rencontre qui permettent aux enfants de reconquérir la rue et de pacifier l'ensemble des utilisateurs de l'espace public.

A ce sujet, au budget participatif a été proposée une zone de rencontre sur la rue du Poteau. Avec Caroline NERON, nous avons proposé de la prolonger jusqu'à la rue Belliard afin de relier le quartier de la porte Montmartre à la Mairie d'arrondissement. Nous votons pour.

Pierre-Yves BOURNAZEL : Il faut qu'on arrive à faire respecter notamment ces zones 30 parce que ce n'est pas toujours le cas, c'est un sujet en soi, et protéger toujours le piéton qui est le plus vulnérable. A la place de Abbesses, le piéton est essentiel, prioritaire et c'est une zone très accident gène.

Vous demandez une subvention au Conseil régional, nous allons la voter. Je vous invite d'ailleurs à vous rapprocher de Mme JOUANNO et des ses services puisque la Région Île-de-France sous l'impulsion de Valérie PECRESSE et de Chantal JOUANNO a fait voter un nouveau plan vélo pour toute la Région Île-de-France qui est sans précédent en termes de kilomètre et en termes de financement. J'invite les élus de la majorité du 18^{ème} à faire en sorte que les dossiers portés là soient prioritaires. En tout cas, pour ma part, j'y veillerai.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2016.180/2016.DVD.56 à l'unanimité

LOGEMENT

DELIBERATION : 18.2016.181 : Réalisation 48 rue Marcadet (18e) d'un programme de rénovation énergétique visant l'atteinte progressive du Plan Climat Énergie de 31 logements par EFIDIS.

NEYRENEUF : Cette délibération concerne une réalisation d'un programme de **Michel** rénovation énergétique dans le cadre du Plan Climat, de 31 logements de la société du bailleur EFIDIS au 48, rue Marcadet.

Il s'agit de remplacer l'ensemble des menuiseries, de faire l'isolation thermique des toitures, des planchers, etc. Je vous invite à voter favorablement cette délibération pour laquelle la Ville apporte une subvention de 78 k€ et la garantie des emprunts.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2016.181/2016.DLH.135 à l'unanimité

DELIBERATION : 18.2016.182 : Réalisation 7-9 rue Esclangon (18e) d'un programme de 4 logements sociaux (3 PLA-I, 1 PLUS) par ÉLOGIE. - subvention (137.690 euros)

Michel NEYRENEUF : Il s'agit de la réalisation au 7,-9 rue Esclangon d'un programme de 4 logements sociaux à l'intérieur d'un programme privé réalisé par le groupe accueil immobilier.

Il s'agit au sein de ce programme d'avoir quatre logements sociaux, trois PLA-I et un PLUS réalisés ou tout au moins achetés par le bailleur ELOGIE. Je vous invite aussi à voter favorablement.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2016.182/2016.DLH.148 à l'unanimité et 1 voix ne participant pas au vote (Mme PREMEL)

DELIBERATION : 18.2016.183 : Secteur d'aménagement Château-Rouge (18e) – Acquisition et cession d'un lot de copropriété 32 rue Laghouat.

Michel NEYRENEUF : Il s'agit de conclure le secteur d'aménagement Château Rouge, la SEMAVIP est propriétaire d'un lot au 32, rue Laghouat. La Ville va le racheter pour le mettre ensuite à la disposition de la SIEMP pour en faire un logement social.

Je vous invite là aussi à voter cette délibération.

Danièle PREMEL : Je ne peux pas participer aux votes concernant ELOGIE.

Eric LEJOINDRE : Je voulais vous faire la proposition que nous étudions ensemble la délibération sur le PLU et les différents vœux qui y sont liés.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2016.183/2016.DU.148 à la majorité soit 35 voix pour dont 6 pouvoirs (PS/PC-FDG/EELV) et 9 abstentions dont 2 pouvoirs (LR/CI-NI (Mme MEHAL)

URBANISME

DELIBERATION : 18.2016.184 : PLU – Évaluation du Plan Local d'Urbanisme de Paris

Michel NEYRENEUF : Il est compliqué de résumer 46 pages d'exposé des motifs d'autant plus que la plupart d'entre nous connaissons déjà un peu de quoi il s'agit.

Les grands objectifs invoqués lors du lancement de la modification du PLU sont :

- d'abord, rendre compatible avec les documents de planification réglementaire qui ont évolué depuis l'instauration du PLU, c'est-à-dire le document du SDRIF, le PLH ou bien politique, à savoir les schémas de cohérence écologique, le plan climat, le plan biodiversité ;
- deuxièmement prendre en compte les évolutions réglementaires significatives en matière d'urbanisme, la loi Duflot qui porte le pourcentage de logement social à 25 %, la loi Alur qui supprime le COS ;
- enfin, répondre aux objectifs politiques de la mandature évoquée, à savoir celle de la délibération de juillet 2014, en priorité le logement pour tous, l'environnement et la biodiversité et enfin, la qualité de vie et l'attractivité de la commune de Paris.

Une enquête publique a donné lieu à des avis favorables de la Commission d'enquête avec un certain nombre de recommandations dont la plupart ont été prises en compte.

Les différents sujets traités concernent d'abord la logistique urbaine, avec un maillage plus important prévu par la suite. En matière de stationnement, diminution de la place de l'automobile, la modification du PLU supprime les obligations de construire des places de stationnement pour les logements et fixe des normes maximales pour les bureaux. Il prévoit aussi d'augmenter les surfaces dévolues aux deux-roues dans le stationnement deux-roues à l'intérieur des immeubles neufs. En même temps, il prévoit de passer le pourcentage des surfaces dédiées au stationnement des vélos sur le sol, hors des immeubles, sur la voie publique de 2,25 % à 3 % de la surface totale.

En faveur de la végétalisation, de l'agriculture urbaine, de l'environnement, le dossier de modification du PLU augmente les objectifs d'espaces libres et de végétalisation en proposant une augmentation des obligations de 10 % par rapport à ce qui prévaut aujourd'hui en matière de végétalisation et d'espaces libres. Elle permet également un léger retrait d'alignement pour permettre des plantations grimpantes. Elle introduit une obligation de végétaliser les terrasses plates de plus de 200 m². Elle favorise l'agriculture urbaine, développe les espaces verts dans les orientations d'aménagement et de programmation OAP. Elle prévoit un article 15 évoquant les différents sujets que sont les traitements des eaux pluviales, la collecte des déchets, les performances énergétiques et environnementales, enfin les recycleries sont intégrées dans les CINASPIC, facilitant ainsi leurs implantations.

En matière de commerce et d'artisanat, actuellement il y a 256 km linéaires protégés par le PLU. Le dossier soumis à enquête a rajouté 35 km de protection. Cela fait donc 14 % de linéaires protégés en plus.

En matière de logement et de paysage de la rue, à partir du moment où le COS disparaît, ce sont les règles de gabarit et d'espaces libres qui vont déterminer les possibilités de construction.

Pour préserver le logement, un certain nombre de principes ont été mis en place pour à la fois faciliter la fonction résidentielle, notamment dans les endroits en déficit de logements, et pour favoriser aussi l'activité économique dans les endroits en déficit d'activités économiques.

Les autres volets d'actions en faveur du logement ; il y a une évolution des servitudes par zone. Le seuil de la zone de déficit de 20 % passe à 25 %. L'obligation de logement social des 800 m² de logements passe de 25 à 30 %. Création aussi d'une obligation des 800 m² de logements de faire 30 % de logements intermédiaires dans les zones hors de déficit en logement social conformément au PLH.

Les réserves aussi ont été augmentées, on est passé de 197 à 385 réserves pour le logement dans le dossier soumis à enquête publique. Ces réserves peuvent être des réserves 30 %, 50 % ou 100 %.

Ces nouvelles réserves, la plupart ont été positionnées sur les parcelles mono-propriété, occupées par de l'activité et mutables en logements, ainsi que sur des biens de l'Etat ou des immeubles tertiaires d'institutionnel public. C'est le cas notamment dans le 18^{ème} pour un certain nombre de parkings aériens, avec des garages.

A noter les évolutions suite à l'enquête publique qui se traduisent notamment par la traduction des accords rendus publics sur les terrains de l'Etat et qui vont nous concerner

directement par rapport à la Caserne Gley dans laquelle enfin un accord vient d'être annoncé.

En ce qui concerne les actions localisées, nous sommes très concernés notamment par Ordener Chapelle, Hébert, Chapelle Charbon. Dans la modification du PLU, il y a une actualisation des orientations d'aménagement et de programmation de ces différents secteurs.

En ce qui concerne le patrimoine, une quinzaine de demandes de classement en protection Ville de Paris ont été rajoutées. Ces quinze sites correspondent à 47 adresses parcellaires car l'un des sites à protéger, le Square de Clignancourt, comporte plusieurs adresses. Square de Clignancourt, entre autres, chez nous, a été classé.

Enfin, en matière d'équipement, un certain nombre de réserves supplémentaires petite enfance logistique urbaine ont été rajoutées. Mais les principaux leviers de fonciers sont en effet les projets urbains, les OAP qui prévoient ces équipements, le Foncier municipal qui peut permettre par remembrement de proposer les nouveaux équipements et enfin, l'utilisation des réserves, notamment les logements sociaux, elles seront maîtrisées par la Ville et peuvent accueillir des CINASPIC, c'est-à-dire ces équipements publics qui ont tout à fait leur place même dans des réserves 100 % logement social.

Eric LEJOINDRE : Merci pour cette présentation courte mais dense qui permet d'avoir une idée assez globale des modifications du PLU.

Je vous propose qu'on ait un échange sur la question du PLU en général, ensuite que nous rentrions au travers de l'étude des différents vœux déposés sur un regard plus précis, sachant que le PLU est un document parisien. Les discussions sont en cours sur un certain nombre de sujets au Conseil de Paris puisque l'équilibre de la modification du PLU ne se juge pas par arrondissement, mais globalement. Comme on est dans une phase de modification, avec une capacité limitée d'évolution du PLU, les équilibres doivent être recherchés à cette échelle. Ce sera tout l'enjeu des jours qui viennent avant le Conseil de Paris. Néanmoins, il est particulièrement utile que nous puissions avoir une discussion ici, à la fois sur les questions plus générales et sur les questions plus directement 18^{ème}.

Galla BRIDIER : Se prononcer sur la modification ou la révision d'un plan local d'urbanisme, ce qui pourrait paraître en soi très technique, est l'occasion d'exprimer politiquement la vision que nous avons du développement de la Ville. Le plan local d'urbanisme dit que ce que sera la Ville et en l'occurrence, ce que sera le Paris du futur.

Les écologistes voient dans la ville un véritable levier de la transition écologique. Nous avons de fait toujours été exigeants sur les avancées que permet une modification du PLU tant sur le règlement général que sur les destinations prévues sur certaines parcelles.

Cette modification comporte des avancées indéniables qui vont dans le sens d'une ville ouverte durable, mixte et un tant soit peu plus respirable.

Premièrement, la création des espaces de logistique urbaine vont permettre un maillage plus fin de la logistique sur le territoire parisien et donc la livraison du dernier kilomètre.

Deuxièmement, l'article 15 cité par M. NEYRENEUF, qui n'existait pas avant dans le règlement général, marque la volonté d'engager la Ville dans la transition écologique en indiquant des objectifs environnementaux pour les futurs promoteurs, que cela soit sur le type de matériaux utilisés, la récupération des eaux de pluies ou la performance énergétique des bâtiments.

Si l'introduction de ce nouvel article représente une réelle avancée, que nous demandions déjà en 2006, nous souhaitons néanmoins qu'il aille plus loin que des objectifs de principe puisqu'à ce stade, il n'est ni prescriptif, ni normatif, notamment sur les obligations de performance énergétique des bâtiments. Nous proposerons des amendements en ce sens dans le cadre du Conseil de Paris.

Troisièmement, la végétalisation des toits et des façades est également renforcée dans le cadre de cette modification. Nous proposerons là aussi d'aller plus loin dans le cadre du Conseil de Paris, notamment s'agissant des toitures plates, nous demanderons que la végétalisation soit obligatoire à partir de 100 m².

Enfin, sur le logement, un nouvel outil a été mis en place suite à la suppression du coefficient des sols et introduit la protection de l'habitation dans les secteurs en déficit de logement. Il y a aussi un doublement de parcelles fléchées logement social dans cette modification, fléchage réalisé dans un souci de rééquilibrage est-ouest. Evidemment, nous nous en réjouissons.

Nonobstant ces avancées, il y a des points sur lesquels nous attendons encore des signes de la part de l'exécutif parisien. Je citerais notamment les grands équilibres entre surfaces bâties et non bâties, notamment pour des espaces verts au sein des orientations d'aménagement et de programmation, mais aussi la place dévolue aux abris et locaux vélo dans les constructions nouvelles qui est en régression aujourd'hui dans la proposition de modification actuelle.

S'agissant de nos propositions à la parcelle dans le 18^{ème} car l'urbanisme est aussi un travail de dentelles, cela sera abordé via nos vœux amendements que nous allons évoquer à la suite de cette délibération.

Je souhaitais donc vous dire qu'en attendant le Conseil de Paris et de poursuivre les différents échanges avec l'exécutif, nous nous abstiendrons de manière constructive sur cette délibération.

Pierre-Yves BOURNAZEL : C'est un sujet important parce que c'est d'abord une méthode de travail et ensuite une vision, même si c'est une modification et non une révision de notre plan local d'urbanisme.

Une question de méthode d'abord parce que le temps qui nous a été imparti est trop court pour travailler en profondeur un tel dossier et pour pouvoir présenter dans le laps de temps du Conseil d'arrondissement un certain nombre de vœux que nous porterons donc en Conseil de Paris.

Puis, plus important, c'est que le PLU c'est une vision. Nous avons trois critiques à porter sur ce PLU.

D'abord sur l'habitat, toujours insuffisant pour les classes moyennes. Le PLU ne prévoit aucune mesure ni obligatoire, ni incitative à la construction de logements intermédiaires alors que nous éprouvons des difficultés à loger les classes moyennes dans Paris et notamment dans le 18^{ème} où les loyers ont tout de même ces dernières années sensiblement augmenté.

La possibilité de construire des logements intermédiaires n'est en effet ouverte que dans les zones non déficitaires en logement social, donc les zones qui comptent déjà 25 % de logements sociaux et encore.

Le PLU intègre le quota minimum de 30% de logements sociaux alors que la loi n'en impose que 25 %. Je ne suis pas nécessairement d'accord avec surenchère mais admettons, c'est votre politique. Elle n'est pas très franche en réalité. Les quotas de logements sociaux sont bien supérieurs dans le 18^{ème} arrondissement.

Le PLU prévoit notamment dans les zones d'aménagements concertés, c'est-à-dire porte de Montmartre, de Clignancourt, des Poissonniers, Pajol, au secteur Ney et la porte de Chapelle, 50 % minimum de logements sociaux pour seulement 20 % de logements intermédiaires. Pour le secteur Hébert, on est à 60 % de logements sociaux et 10 % de logements intermédiaires.

Le PLU renforce considérablement les emplacements aussi réservés pour faire du logement social en listant 385 emplacements contre 176 auparavant sur lesquels s'appliquent de quotas renforcés de logements sociaux de 50 % à 100 % de logements SRU au lieu de 30 %.

Dans le 18^{ème}, ce sont 16 immeubles qui seront des logements 100 % sociaux, 6 immeubles réservés à plus de 50 % de logements sociaux contre 6 réserves seulement de logements intermédiaires.

Bien sûr qu'il faut des logements sociaux et dans le 18^{ème} aussi mais là, la Mairie concentre les logements sociaux dans le nord de notre Arrondissement. En blindant l'arc nord, en logements sociaux, la Mairie ne fait plus de diversité sociale et fait 100 % de logement social.

Je souhaite une vraie diversité sociale, équilibrée, apaisée et respectueuse de tous. Du logement très social, quand il en faut, du logement social, du logement intermédiaire pour les classes moyennes, du logement à loyer libre et du logement en accession sociale à la propriété, ce que vous ne faites pas et ne prévoyez pas dans votre projet. Or, en imposant 50, 60 voire 100 % de logements sociaux dans les immeubles et des secteurs, vous ne faites pas la mixité et la diversité sociale. Voilà mon premier point de critique.

Le deuxième point de critique, c'est trop de densité parce que vous sacrifiez la qualité et le cadre de vie des Parisiens sur l'autel de votre politique du chiffre.

Dans le secteur la Chapelle par exemple, la hauteur des constructions autorisées entre la rue de la Chapelle et le faisceau ferré est de 50 m au lieu de la hauteur maximale de 37 m qui prévaut habituellement dans le quartier, ce qui est déjà supérieure à la hauteur habituelle des immeubles haussmanniens. Mais c'est sans compter que la multiplication des secteurs d'aménagement environ 25 ha dans le 18^{ème} qui déroge aux règles de hauteur et de densité, notamment 1,4 pour le secteur Claude-Bernard, densité de 3 pour le secteur MacDonald et triangle Evangile ou encore, la hauteur de 50 m pour la Chapelle ou le relèvement des hauteurs en bordure de faisceaux ferrés. Tout cela augure de nombreuses constructions, ce qui est ni écologique, ni particulièrement agréable dans un paysage d'autant que la majorité des Parisiens n'en veulent pas. Ils ne veulent pas de cette densification et d'une politique du chiffre mais recherchent d'abord leur qualité de vie et des lieux de respiration.

C'est là où j'en viens à ma troisième et dernière critique, nous manquons d'espace vert, de lieu de respiration. Je salue certes la mobilisation des habitants du 18^{ème} notamment contre le projet municipal de création à l'époque de densification du stade Championnet que nous avons soutenue, car l'enquête publique sur la mobilisation du PLU fait état de 176 mentions du stade Championnet. Désormais classé en zone urbaine verte, c'est un combat que nous avons mené ici et au Conseil de Paris depuis juillet 2015 et en faveur du Bois-Dormoy où depuis 2011, nous sommes montés au créneau.

Cette préoccupation, beaucoup de Parisiens la partage dans d'autres arrondissements face aux velléités de densification de la Ville de Paris : 141 mentions des réservoirs de Grenelle, 45 mentions du stade Léo-Lagrange, 40 mentions de la Petite Ceinture, 31 mentions du terrain d'éducation physique de Ménilmontant où je me suis rendu récemment pour discuter avec les habitants et les riverains.

Le rapport de la Chambre régionale des comptes en mai dernier, épingle l'insuffisance d'espace vert à Paris. En effet, l'objectif du schéma directeur régional en matière de densification fixe un objectif de 10 m² d'espace vert de proximité par habitant. Pour une population du 18^{ème} d'environ 2 200 habitants l'objectif serait d'avoir 200 ha d'espaces vert de proximité. Cela appelle deux remarques de ma part, malgré la création d'un parc à Chapelle Charbon et la promesse d'espace vert dans les quartiers en cours d'aménagement, nous avons une vraie marge de progression en la matière et je vous incite à agir plus vite et à voir plus loin. Ce n'est pas en végétalisant les façades qu'on remplace des espaces de respiration urbaine, des aires de jeux et des jardins partagés.

Enfin, je voudrais évoquer la logistique urbaine et vous dire que les moyens ne sont pas à la hauteur des ambitions. Le 18^{ème} arrondissement va jouer un rôle central en matière de logistique urbaine avec notamment la proximité d'axes routiers importants à la porte de la Chapelle et du réseau ferré de la Gare du nord. Le potentiel est bien énorme et c'est ce que j'avais relevé dans le projet municipal que j'avais présenté en 2014. M. MISSIKA semble avoir décrété ce qu'allait être la logistique urbaine parisienne et va tenter de l'imposer aux opérateurs, ce qui contraste avec l'approche d'autres métropoles, comme à Lyon où on part de l'entreprise, on part du terrain, de l'expérimentation, pour déterminer une politique en la matière. Or, il n'y a pas une logistique du dernier kilomètre mais des logistiques du dernier kilomètre allant du colis individuel comme la vente privée aux 20 palettes qu'utilise MONOPRIX aucune étude n'est jointe en la matière au PLU permettant d'apprécier la cohérence des espaces de logistique urbaine.

Il faut donc envisager la logistique urbaine en partenariat avec les villes voisines de Saint-Ouen, d'Aubervilliers, de la Plaine et en fait avec la Région Ile-de-France, c'est le partenariat que je vous propose car c'est à cette échelle que s'appréhendent les flux de marchandises.

Quand on voit la densité aujourd'hui à Paris, l'explosion du commerce électronique et des services de livraison, confère Amazon, on peut se demander si des espaces dans des parkings souterrains, donc bas de plafond et de seulement 500 m² sont adaptés au transit de camions, à l'installation de chaîne de distribution, de rayon d'entreposage, de circulation et de transpalette.

A ce propos, je voudrais faire une remarque. L'espace logistique prévu place de Clichy est coincé entre trois ruelles en sens unique. Comment imaginer alors un flot incessant de véhicules de marchandises dans cet endroit ? On va créer de la congestion.

Il est temps de modifier votre projet. Nous déposerons au Conseil de Paris un certain nombre de vœux qui concerneront particulièrement le 18^{ème} arrondissement. Certes, il y a quelques bonnes idées et quelques avancées mais tout cela est très nettement insuffisant car vous avez privilégié la logique du chiffre et la densification sur la logique du cadre de vie et la qualité des Parisiens, des habitants du 18^{ème} en particulier. C'est la raison pour laquelle dans un esprit constructif sur les sept vœux déposés par le groupe Europe écologie les verts, nous en voterons six car ces vœux vont dans le bon sens et dans l'objectif de qualité de vie que nous avons porté et la nécessité d'avoir des lieux de respiration et d'espaces verts. Nous ne voterons pas le septième en revanche, celui qui souhaite protéger la parcelle espace lit protégé de la parcelle située au 6, rue Saint-Luc, 11, rue Saint-Bruno et 7, rue

Pierre-l'Ermite puisqu'il s'agit aujourd'hui d'une école, essentielle pour le quartier de la Goutte-d'Or.

Ian BROSSAT : D'abord, les intervenants ont eu raison de dire que le PLU porte fortement la priorité accordée au logement social, mais pas uniquement. Je voudrais revenir sur un certain nombre d'assertions avancées à l'instant par le représentant de l'opposition.

J'ai repéré au fond trois contradictions dans ce que vous avez dit sur le logement. D'abord, excusez-moi de vous le rappeler, mais vous avez mené toute la campagne des élections municipales en disant qu'on ne construisait pas assez de logements neufs à Paris. Or, tout votre argumentaire consiste à dire qu'on densifie trop. Vous aurez quand même un peu de mal à dire tout à la fois qu'on ne construit pas assez de logement neuf et à nous reprocher de trop densifier ou alors il y a une subtilité dans l'argumentation qui m'a échappée. Si on veut construire, par définition, il faut occuper un certain nombre de parcelles et y produire du logement.

La deuxième contradiction que j'ai relevée concerne le logement social. D'abord, le logement social ce n'est pas que des chiffres. Bien sûr, il y a 120 000 Parisiens demandeurs d'un logement social à Paris et 80 000 habitants des banlieues qui demandent à habiter Paris. Ce sont des chiffres, ce sont aussi des visages et des gens. Si on veut diminuer la demande de logements sociaux, il faut augmenter l'offre de logements sociaux parce que si on n'augmente pas le nombre de logements sociaux dans Paris, on ne répond pas à cette demande-là.

Par ailleurs, vous ne pouvez pas dire à la fois que vous n'êtes pas contre le logement social et dans le même temps faire une diatribe de dix minutes contre le développement du logement social à Paris.

D'ailleurs, finalement, le discours que vous venez de tenir est assez cohérent avec la position des élus de droite au Conseil de Paris sur le logement social. Ai-je besoin de vous rappeler, vous qui d'ailleurs venez de développer tout un argumentaire sur le rééquilibrage du logement social, franchement, regardez ce que font les élus de droite au Conseil de Paris, regardez les votes des élus de droite unanimes sur le logement social dans le 16^{ème}, regardez ces 176 logements sociaux de la porte d'Auteuil qui sont bloqués depuis dix ans. On va inaugurer des logements à la porte d'Auteuil en décembre sur une parcelle que la Ville de Paris a achetée en 2006. Dix ans pour produire 176 logements sociaux à la porte d'Auteuil. Pareil, avenue du Maréchal-Fayolle, 50 logements sociaux produits dix ans après qu'on ait préempté le terrain. Les élus de droite, non seulement se sont opposés en Conseil d'arrondissement et au Conseil de Paris à ces délibérations, mais en plus le député-maire de cet arrondissement est allé jusqu'à financer sur sa réserve parlementaire des recours de riverains pour empêcher que ces familles puissent s'installer. On pourrait multiplier les exemples.

Puis, vous nous avez parlé de rééquilibrage territorial dans le 18^{ème} arrondissement. Ai-je besoin de vous rappeler que vous n'avez pas voté lors du dernier Conseil d'arrondissement une délibération relative à des logements sociaux, rue Germain-Pilon pas particulièrement, un quartier dans lequel on a une proportion considérable de logements sociaux ?

Puis troisième contradiction, vous avez évoqué la question des classes moyennes. S'il y a bien un élément qui est intégré dans ce PLU modifié, c'est bien cette inflexion donnée sur le logement des classes moyennes, notamment dans un objectif de rééquilibrage dans les quartiers qui comptent déjà beaucoup de logements sociaux. Ce sont les réserves dédiées au logement intermédiaire. C'est l'obligation sur les immeubles neufs de faire 30 % de logement intermédiaire.

Je veux bien toutes les leçons du monde, mais il y a quand même un certain nombre de contradictions dans votre discours et à l'inverse, une cohérence dans ce PLU qui vise effectivement à faire en sorte qu'on puisse plus facilement loger, à la fois les familles modestes, mais aussi les classes moyennes qui ont toute leur place dans notre Arrondissement, comme dans tout Paris d'ailleurs.

Eric LEJOINDRE : Merci pour cet échange. Je l'ai dit la modification du PLU a une dimension, avant tout parisienne et un équilibre qui doit être parisien. Mais bien sûr, le 18^{ème} doit aussi être concerné. Il l'est assez largement, y compris quand nous avons obtenu un certain nombre d'avancées par rapport à ce qui était prévu. J'étais très heureux de pouvoir dire aux personnes mobilisées sur la question du stade Championnet que leur revendication que j'avais aussi portée, a été entendue.

Le logement, c'est un élément clé de notre politique et M. BROSSAT l'a redit. Il faut éviter en la matière, de prendre les choses à l'envers. D'abord, faire du logement, ce n'est pas une punition. Accueillir des habitants supplémentaires dans le 18^{ème} ou dans un quartier, ce n'est pas une punition. C'est même souvent une solution si on veut dans un certain nombre de quartiers permettre d'accéder à une plus grande diversité sociale. Quand dans un quartier, on a une densité très importante de logement social et très social, il est souvent utile de pouvoir y rajouter des étudiants, des familles, de petits fonctionnaires. Le logement social est aussi accessible aux classes moyennes, si on considère qu'un couple avec un instit ou un professeur ou une infirmière et un maître d'école, si on veut bien admettre que ce sont des classes moyennes, alors elles ont tout à fait leur place dans le logement social. Si on veut permettre aux salariés, aux cadres moyens, aux cadres intermédiaires et aux fonctionnaires qui ne sont pas tant payés que cela de continuer à vivre à Paris et de venir alimenter nos quartiers, notamment les plus populaires, alors oui, il faut créer du logement. Il faut le créer de façon raisonnable, de façon bien insérée, le créer en ayant en tête les équipements, les crèches et les écoles, les espaces verts et aussi les équipements sportifs.

Quand on regarde l'issue de la longue discussion qui a eu lieu, tout le monde a salué la préparation du futur quartier Chapelle international. On a fini à faire plus de logements que prévu à l'issue des discussions avec les habitants. C'est la démonstration que les habitants ne sont pas caricaturaux. Ils n'ont pas peur de voir des voisins arriver. Il faut que ce soit fait de façon encadrée, intelligente, concertée, mais souvent et c'est notamment le cas autour de la cité Charles-Hermite, si on n'amène pas des habitants en plus, alors on n'améliorera pas la qualité de vie dans les quartiers. Je refuse absolument cette notion qui vient de je ne sais où qui ferait du fait d'avoir des habitants en plus un problème en soi.

Ce que nous prévoyons avec le PLU, avec les grandes modifications en cours de notre urbanisme, c'est de rendre de l'espace aux Parisiens. Nous ne retirons pas de l'espace utilisé par les Parisiens pour faire autres choses, nous rendons énormément d'espace aux Parisiens. Dans cet espace que nous rendons, nous faisons du logement, mais aussi de l'activité économique, des espaces verts, des équipements publics. Nous prenons de l'espace en plus. Nous ne retirons rien à ce qu'ont déjà les habitants de ce quartier. Au contraire, nous y ajoutons et c'est le cas, par exemple, à Chapelle Ordener. Si nous ne densifions pas cette parcelle aujourd'hui vide, fermée aux habitants, ils n'obtiendraient pas les équipements publics supplémentaires qui seront installés, le parc et/ou le grand jardin qui y sera dessiné, les voies de circulations si la discussion avec les habitants aboutissent qui doivent permettre de réduire la congestion à cet endroit. C'est bien en refaisant ville, y compris avec des habitants qu'on permettra d'améliorer la qualité de vie dans ces quartiers.

Je porte cette notion et cette réalité que quand on offre de l'espace en plus, ce n'est pas totalement absurde d'y mettre quelques habitants. Non seulement, il y en a besoin, mais c'est aussi une façon de faire renaître le commerce. Si on veut, comme on le veut tous, qu'il

y ait du commerce entre la porte d'Aubervilliers et la porte de La Chapelle, on ne le fera pas sans habitant en plus. Si on veut faire en sorte qu'il y ait une diversité commerciale qui s'installe dans d'autres endroits du 18^{ème}, on ne fera pas s'il n'y a pas des clients.

La ville se fait autour et pour les habitants, pas sans les habitants. On le verra tout au long de cette mandature et sans doute encore de la suivante puisque tout ne sera pas abouti, que au fond, même si parfois cela inquiète toutes ces modifications et toute cette transformation urbaine, elle a du sens. C'est d'ailleurs ce que nous avons porté pendant la campagne.

J'ai dit avec la liste que je menais, la poursuite de la métamorphose urbaine du 18^{ème} parce que tous les habitants ont constaté que cette métamorphose urbaine qu'on avait entamée, elle apportait du mieux, une meilleure qualité de vie et souvent des logements supplémentaires.

Il y a la question de la logistique, un débat qui dépasse un peu le 18^{ème} même si on est très largement concerné. Je suis assez fier de voir que les nouvelles modalités de la logistique du XXI^{ème} siècle prennent racine à Paris, dans le 18^{ème}. Je pense à la question de Chapelle international plus qu'à celle de la Barre Géodis.

Tout cela fait que oui, on y travaille. Il faut retrouver – M. GONZALEZ y travaille – des espaces, des micro-espaces de logistique, notamment dans les parkings mal utilisés. Tout le travail qu'on fait autour de M. GONZALEZ pour essayer de trouver ces espaces supplémentaires et de leur redonner un usage, c'est un élément qui améliore le cadre de vie des habitants parce que rien n'est pire qu'un parking vide, mais un parking bien utilisé est particulièrement utile et offre de la sécurité.

Tout ce travail a du sens. La logistique à Paris ne peut pas se résumer à des micro-espaces de logistique dans les sous-sols, mais qui dit cela ? Personne ne dit cela. Il y a d'ailleurs la preuve, on fait la halle Sogaris à Chapelle international, mais il faut le faire aussi en proximité parce que si on veut éviter des dizaines et des dizaines de camionnettes circulant dans tout Paris, il faut qu'il y ait des lieux de proximité pour les stocker.

Voilà pourquoi le projet de PLU qui va encore évoluer d'ici le Conseil de Paris est à ce stade équilibré. Donc, je vous invite à le voter.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2016.184/2016.DU.1 à la majorité soit 27 voix pour dont 5 pouvoirs (PS/PC-FDG), 9 voix contre dont 2 pouvoirs (LR/CI-NI 5Mme MEHAL) et 8 abstentions dont 1 pouvoir (EELV)

VOEUX

Vœu du groupe EELV à la Maire de Paris et à M. le Maire du 18^{ème} arrondissement, vœu relatif à la création d'un espace libre à végétaliser sur les deux parcelles situées au 6-8, rue des Poissonniers et 57, rue Polonceau

Sandrine MEES : Considérant que le quartier de la Goutte-d'Or est peuplé de plus de 25 000 habitants dont de nombreux jeunes et bénéficie seulement de trois espaces verts : le square Léon, le square Saint-Bernard Saïd Bouziri et le square Alain-Bashung ;

- Considérant que cinq parcelles sont actuellement en friche à l'angle de la rue des Poissonniers et de la rue Polonceau. Que sur cette friche, les deux parcelles situées en pointe de cet ensemble au 6-8, rue des Poissonniers et 57, rue Polonceau présentent des caractéristiques compatibles avec la création d'un espace libre à végétaliser, notamment par leur exposition ;
- Considérant que l'ensemble des friches et jardins partagés du quartier sont peu à peu rendus à la construction, limitant d'autant plus les espaces de respiration encore présents dans le quartier ;
- Considérant les propositions d'occupation temporaire de cette friche portées par des associations et des habitants éprouvant le besoin d'un espace accessible et végétalisé à cet endroit ;
- Considérant que ces deux parcelles sont les dernières du quartier susceptibles de comporter ce type d'aménagement étant donné que le programme de construction concernant les cinq parcelles restent à définir si l'Institut des Cultures d'Islam ne se faisait pas en ce lieu ;
- Considérant que ces deux parcelles, en extrémité de cette friche, constituent par leur situation urbaine une entrée sur le quartier ;
- Considérant que l'aménagement de ces deux parcelles en espace libre à végétaliser ne remettrait pas en cause l'aménagement global des cinq parcelles comportant entre autres le deuxième lieu culturel de l'Institut des Cultures d'Islam ou le projet de l'ICI s'il n'est pas abandonné ;
- Considérant que cet aménagement maintiendrait la large ouverture symbolique donnant sur la rue des Poissonniers et la rue Polonceau et visible depuis le boulevard Barbès ;

Nous proposons la création d'un espace libre à végétaliser sur les deux parcelles du 6-8, rue des Poissonniers et 57, rue Polonceau dans le cadre de l'aménagement global de cette entrée de quartier, sans remettre en cause l'existence d'un espace culturel ni d'autres constructions sur les autres parcelles et sans remettre en cause le projet de l'Institut des Cultures d'Islam si celui-ci est maintenu.

DELIBERATION : 18.2016.202 : Vœu de la majorité municipale, à l'initiative des élus écologistes, à la maire de Paris relatif à la modification de l'OAP Ordener Poissonniers et de l'OAP Paris Nord Est Élargi

Galla BRIDIER : Je vous propose de présenter le vœu distribué sur table et qui remplace les deux vœux que nous avons ainsi fusionnés.

Notre PLU intègre de nouvelles grandes zones à aménager comme Ordener-Poissonniers ou modifie une programmation déjà existante notamment sur Paris nord-est élargi. Il en intègre d'autres, notamment la zone des portes Saint-Ouen, Clignancourt et Poissonniers et en ce sens fait que notre Arrondissement et celui qui, sur tout Paris, présente le plus de zones restant encore à aménager.

Ce vœu que nous vous proposons à l'initiative des élus écologistes, mais qui a rassemblé la majorité municipale, concerne les orientations pour Ordener-Poissonniers et Paris nord-est élargi qui est lui-même un secteur composé de plusieurs sous-secteurs.

Nous souhaitons indiquer à la Maire de Paris par ce vœu que nous voulons continuer la discussion et amender ces grandes orientations pour laisser place aux différentes concertations en cours ou à venir, voire peut-être intégrer certains engagements déjà pris à ce stade. Pour l'instant, nous avons encore besoin d'un peu de temps pour en discuter.

Nous serons attentifs, dans le cadre du Conseil de Paris, à faire des amendements pour un urbanisme de qualité qui rééquilibre un tant soit peu les fonctions d'habitat, d'activités économiques et de service au public, qui renforce la biodiversité, la valorisation des paysages et la création d'espaces verts, de loisir et de respiration.

Nous préciserons qu'il sera important d'intégrer dans ces amendements une programmation d'espace vert généreux d'un seul tenant au sol, de logements sociaux et d'équipements, notamment à vocation culturelle, associative et/ou à destination de la jeunesse.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au vœu n°18.2016.202 à l'unanimité

DELIBERATION : 18.2016.203 : Vœu du groupe EELV à la maire de Paris et à M. le maire du 18e arrondissement relatif au classement de la parcelle du 2 bis cité de la Chapelle en espace boisé classé. Vœu rattaché à la délibération 2016 DU 1.

Frédéric BADINA-SERPETTE : Le vœu que le groupe écologiste soumet à l'approbation du Conseil concerne le Bois-Dormoy et son classement en espace boisé classé dans le cadre de l'approbation de la modification du PLU.

Il faut maintenir cet espace vert qui se trouve dans un environnement urbain ultra-dense, coincé entre un faisceau de voies ferrées et une autoroute urbaine. Il faut maintenir le Bois-Dormoy dans son usage actuel, celui d'un espace naturel non construit, un espace de verdure, de respiration, réapproprié par les habitants du 18^{ème} qui nécessitera, certes, à terme le fait d'être régulé dans son usage s'il venait à être maintenu.

Cette position, nous l'assumons. Si nous sommes tombés d'accord sur un certain nombre d'objectifs de mandature pendant la campagne électorale, nous avons un désaccord assumé en conscience et il concerne le Bois-Dormoy. Si nous avons dû manquer de vigilance à certains moments des démarches urbanistiques concernant cette parcelle, on ne pourra pas nous reprocher de ne pas avoir été constants dans notre position quant à son avenir.

Sur les démarches engagées ces derniers mois, nous regrettons qu'aucun compromis n'ait pu être trouvé avec les occupants actuels. A partir de là, il est naturel que nous réfléchissions au levier envisageable pour obtenir le classement de cette parcelle en espace boisé classé, puisque c'est le terme consacré au sens du PLU.

C'est pourquoi nous formulons ce vœu rattaché à la délibération relative au PLU de la Ville de Paris. Nous sommes évidemment favorables à la création de logements à Paris au même titre que d'autres équipements comme l'EHPAD ou la crèche imaginée par cette parcelle. C'est bien l'engagement de campagne que nous avons pris ensemble à l'issue des municipales de 2014. Pour autant, nous considérons que l'ensemble des opérations d'urbanisme et de construction de logements doivent être imaginées en complémentarité de la nécessaire préservation des espaces de respiration, des espaces verts pour améliorer la qualité de vie des Parisiens et plus particulièrement des habitants du 18^{ème}.

Cette vision que nous portons aurait d'ailleurs permis d'éviter les opérations au chausse-pied comme celle qui a failli concerner le stade Championnet.

Cette position générale, nous la devons aux Parisiens, à celles et ceux qui ont besoin de se loger à Paris, de vivre dans un tissu urbain qui respire. La position sur Bois-Dormoy, nous la devons aussi à celles et ceux qui se mobilisent pour son maintien ainsi qu'aux riverains. Je vous encourage donc à voter favorablement ce vœu.

Le Conseil d'arrondissement rejette le vœu n°18.2016.203 à la majorité soit 17 voix pour dont 3 pouvoirs (EELV/LR/CI-NI (Mme MEHAL) et 27 voix contre dont 4 pouvoirs (PS/PC-FDG)

DELIBERATION : 18.2016.204 : Vœu du groupe EELV à la maire de Paris et à M. le maire du 18e arrondissement relatif à la transformation du boulevard périphérique en parc circulaire. Vœu rattaché à la délibération 2016 DU 1.

Douchka MARKOVIC : A travers ce vœu, nous manifestons notre souhait d'une autre vision, d'une autre utilisation du périphérique. En effet, le boulevard périphérique est source de considérables nuisances sonores et environnementales.

Des centaines de milliers de personnes habitant ou résidant aux abords du périphérique et notamment dans le 18^{ème} ont ainsi à subir les pires niveaux de pollution atmosphérique, trois fois supérieure au reste de la population. Ainsi, le boulevard périphérique, par ses nuisances, sa topographie et sa fonction exclusive cloisonne les territoires et enserre la Ville de Paris, à l'heure où nous construisons la métropole du grand Paris.

De plus, avec la menace du dérèglement climatique, les villes se doivent d'être résilientes et s'adapter aux enjeux environnementaux et de santé publique. Ainsi, de nombreuses métropoles mondiales ont entrepris de remodeler profondément, voire de supprimer des autoroutes urbaines, comme à Séoul ou Madrid.

En constatant que Paris est la capitale la plus dense d'Europe en population et que sa part d'espace vert est réduite à seulement 5,8 m² par habitant intra muros, considérant que dans le 18^{ème}, le quartier de la porte de La Chapelle souffre de cette autoroute urbaine qu'est le périphérique qui l'empêche de devenir une réelle entrée de ville et freine aussi de manière conséquente les opportunités de renforcer le tissu urbain de manière qualitative.

Ainsi, le périphérique, avec ses 100 hectares de voies, 38 hectares de bretelles et 44 hectares d'espaces verts, représente une belle zone à aménager.

Aussi, nous, écologiste, proposons :

- Que la Ville de Paris engage la transformation à horizon 2030 du boulevard périphérique en parc circulaire intégré à la ceinture verte en s'appuyant sur les études déjà existantes sur la potentialité de suppression de voies rapides au profit de grands espaces verts, de promenades aménagés, de voie pour les mobilités douces ;
- Que soit étudiée la possibilité de reconfigurer de la petite périphérie, notamment en utilisant les déblais des chantiers du grand Paris express pour rehausser certains tronçons en tranchée ;
- Que soit évalué le coût économique social et environnemental engendré par les nuisances actuelles du périphérique pour la qualité de l'air et pour avancer vers une vraie métropole du grand Paris.

Le Conseil d'arrondissement rejette le vœu n°18.2016.204 à la majorité soit 17 voix pour dont 3 pouvoirs (EELV/LR/CI-NI (Mme MEHAL) et 27 voix contre dont 4 pouvoirs (PS/PC-FDG)

DELIBERATION : 18.2016.205 : Vœu du groupe EELV à la maire de Paris et à M. le maire du 18e arrondissement relatif, au classement en Espace Libre Protégé (ELP) de la parcelle située aux 6 rue Saint Luc, 11 rue Saint Bruno et 7 rue Pierre L'Ermite. Vœu rattaché à la délibération 2016 DU 1.

Pascal JULIEN : Ce vœu concerne la parcelle qui est à l'angle de la rue Pierre-l'Ermite et de la rue Saint-Bruno qui correspond à la cour attenante à l'école privée diocésaine. On en a déjà parlé que cette école doit répondre à une demande grandissante, qu'elle a prévu de s'agrandir. Elle s'agrandit sur l'espace de la cour.

La solution architecturale trouvée ne nous satisfait pas parce qu'elle se fait au détriment des qualités urbanistiques de tout le secteur. Ce n'est pas moi qui le dis, déjà en 1982, une étude de l'APUR de François LOYER qualifiait les abords de l'église Saint-Bernard d'espace urbain d'intérêt exceptionnel. Il y en a aurait d'autres. En mai 2012, l'Architecte des bâtiments de France qui a proposé le classement de l'église, le faisait non seulement pour ses qualités architecturales, mais aussi pour son rôle essentiel dans l'urbanisme du quartier, la façon dont l'architecte a su réorganiser l'espace et les perspectives de la place. En mars 2012, un permis de construire avait été refusé par le Maire de Paris sur cette parcelle au motif que le projet était susceptible de porter atteinte au caractère et à l'intérêt des lieux avoisinants, ainsi qu'à la conservation des perspectives monumentales, notamment aux abords de l'église.

Il suffit de regarder le projet en cours, de regarder les documents, d'aller sur place pour se rendre compte qu'effectivement, on va remplir un espace au détriment de la qualité urbanistique du quartier.

Cela n'a rien à voir avec le fait que l'école soit privée, on le dirait pour n'importe quel autre type d'établissement. Nous regrettons que d'autres solutions que celle imposée n'aient pas été approfondies, l'agrandissement sur place. Puis, une autre solution n'a pas été envisagée, c'est une annexe. Combien d'école de toute sorte ne disposent-elles pas d'annexes dans Paris ? Nous le regrettons parce que cela peut continuer comme cela. Si la demande continue de s'accroître, ils vont encore construire des étages, puis une tour à côté de l'église, ce n'est pas possible.

J'ai résumé en termes politique les arguments techniques que je vous lis simplement. Le vœu demande que la réserve L18-13 soit supprimée, que la cour intérieure de la parcelle située à cette adresse soit protégée en tant qu'espace libre protégé et soit à ce titre délimitée sur le document graphique du règlement général du PLU.

Eric LEJOINDRE : Il me semblait plus logique de présenter tout cela globalement pour que le débat soit plus clair. Je vais demander à M. NEYRENEUF de donner des éléments de réponses, ensuite chacun pourra exprimer son vote.

Michel NEYRENEUF : En ce qui concerne la parcelle 6-8, rue des Poissonniers et 57, rue Polonceau, il faut d'abord noter que cette parcelle n'est pas venue dans le cadre de l'enquête publique. Dans le cadre de procédure de modification, généralement, on ne travaille que sur les propositions faites dans le cadre de l'enquête publique.

Deuxième point, c'est un terrain qui est maintenant municipal. On est chez nous et on pourra définir le projet que l'on veut. Le contraindre aujourd'hui avec un vœu comme celui-là, alors qu'on a vu tout à l'heure, la difficulté qu'il y avait, essayer de sortir le bâtiment culturel de l'ICI pose problème. C'est pour cela que j'inviterais Mme MEES, soit à le retirer, soit on le voterait contre. Dans le projet que l'on essaiera de mettre en place mais dont on ne voit pas très bien les contours, on tachera de faire qu'une partie soit végétalisée, mais sans se contraindre de façon obligatoire. La construction d'un lieu culturel en VEFA implique la VEFA. Pour que la VEFA fonctionne, elle ne doit pas représenter plus de 30 % de l'équipement qui est construit. Donc, moins on construit le bâtiment principal, moins le lieu de culte peut être grand. C'est bien pour cela que dans le projet LION, il prenait toute la parcelle.

La différence qui aura là aujourd'hui, c'est que dans le projet qui devrait voir le jour d'après ce que disait la Maire, il n'y aura plus que la partie culturelle. Cela veut dire que cela sera moins important, mais il y a quand même cette obligation. Donc, j'invite Mme MEES à éventuellement le retirer, tout en sachant que la volonté a été entendue d'essayer de trouver sa place à la végétalisation dans le projet futur.

Sur le vœu unique qui remplace les deux vœux sur les OAP Ordener-Poissonniers et Paris nord-est élargi, on ne peut être que d'accord avec les objectifs dans ce vœu.

Sur le vœu qui concerne la parcelle du 2bis, cité de La Chapelle en espace boisé, j'aimerais dire aux verts que, ce que je n'aime pas bien, c'est la façon de parler des riverains. On en connaît aussi des riverains qui nous écrivent et qui râlent contre la façon dont va être utilisé ce terrain de façon tout à fait privatisée, des mails sont envoyés disant qu'on emmerde les riverains, après suit le programme du weekend, 10h00 du matin jusqu'à parfois 2h00 du matin, avec cinéma, sonorisation etc.

Je voudrais préciser qu'il y a un permis de construire délivré pour une EHPAD et pour une crèche. Il faut prendre en compte en plus le risque qu'il y aurait à changer la destination annoncée dans la DUP. Le propriétaire majoritaire évincé puisqu'il y avait eu une indivision, avait contesté son éviction. Il pourrait tout à fait se produire le résultat suivant, c'est que in

fine, si jamais ce vœu est mis en œuvre, il n'y aura ni EHPAD ni crèche ni espace vert. Voilà pourquoi j'invite à voter contre.

Sur le vœu suivant concernant la transformation du boulevard périphérique en parc circulaire, à ma connaissance, là aussi c'est hors enquête publique, je n'ai pas vérifié exactement, mais il ne me semble pas en avoir entendu parler dans l'enquête publique. C'est un projet d'envergure qui concerne, pas uniquement le 18^{ème}, mais tout Paris et toute la Métropole. Savoir si on doit en faire un parc circulaire, si on doit en faire un boulevard urbain, si on doit en faire autre chose, le moment n'est pas encore venu. Il faudrait vraiment qu'un débat soit lancé afin que l'on puisse y réfléchir dans le 18^{ème}, avec la Métropole et avec nos arrondissements parisiens. C'est pour cela que je vous inviterai à voter contre.

Le dernier vœu, une partie était en enquête publique et j'avais demandé d'ailleurs moi-même dans l'enquête publique que l'on retire la réserve. Le PLU proposé l'est avec la réserve retirée. Donc, une première partie du vœu est déjà réalisé, quant à sa deuxième partie, comme les débats que nous avons eus l'ont déjà montré, j'inviterai à voter contre pour que cette école puisse s'agrandir.

Je voudrais quand même dire à M. JULIEN que quand on parle de la place avec son côté particulièrement remarquable, la place c'est principalement l'esplanade avec le square qui est devant, c'est cela que visait François LOYER. Donc, j'invite à voter contre ce vœu.

Martine DEBONNEUIL : Il y avait beaucoup de choses à dire sur les propos de M. JULIEN, mais je ne dirai rien sur l'école et ne prendrai pas part au vote, pour la simple et bonne raison que je suis le chef d'établissement de cette école.

Gérald BRIANT : J'abonde ce que disait M. NEYRENEUF sur le fait de retirer le vœu sur Polonceau.

Sur les deux vœux réunis et présentés par Mme BRIDIER, la rédaction nous va très bien telle qu'elle est.

Sur la question du Bois-Dormoy, vous connaissez notre position, elle n'a pas changé. On se languit de la création de cette crèche et de cet EHPAD. Notre quartier en a besoin. J'espère qu'on va pouvoir aboutir.

Sur la question du boulevard circulaire, c'est très sympathique. Nous à titre du groupe, on s'est beaucoup de fois positionné sur recouvrir des parties, en l'occurrence, il y avait quelques propositions qui datent du XX^{ème} siècle notamment, quelques-unes ont pu voir le jour. Il y a une réflexion à faire et ne le prendre que sur le bout du 18^{ème} et notamment ICI me paraît un peu compliqué, mais la réflexion paraît être intéressante. Mais en l'état, tel qu'il est présenté, cela me paraît compliqué quand même de le voter.

Sur le dernier, même position plutôt pour retirer ; je suis aussi pour qu'on puisse permettre l'agrandissement de cette école.

Pierre-Yves BOURNAZEL : Nous allons voter contre le vœu 7 pour les raisons que j'ai dit tout à l'heure et notamment de la nécessité de l'agrandissement de l'école précitée, non pas parce que c'est Mme DEBONNEUIL, mais parce qu'elle en a besoin et qu'il y a cette école que j'entends et qu'il y a beaucoup d'enfants à accueillir dans de bonnes conditions.

Le vœu 6, sur la transformation du boulevard périphérique en parc circulaire, pourquoi pas ? Ce n'est pas forcément exactement notre idée, mais cela mérite de poser une vraie question sur cette partie. Donc, nous allons le voter.

Sur le vœu 5, sur la parcelle du 2bis, cité de La Chapelle, nous allons voter pour puisque c'est un vœu que nous défendons depuis longtemps. J'avais déposé le premier déjà en 2010 ou en 2011 sur le sujet.

Sur les vœux fusionnés Ordener-Poissonniers et Paris nord-est, nous allons voter pour.

Pour la parcelle du 6-8, rue des Poissonniers et 57, rue de Polonceau, s'il est maintenu, nous voterons pour aussi puisqu'il est bien précisé que cela ne met pas en cause la deuxième partie de l'espace culturel de l'Institut des cultures de l'Islam.

Loïc LORENZINI : A l'écoute des arguments de M. NEYRENEUF, on a l'impression que ce n'est jamais le bon moment pour présenter des vœux. C'est un peu dommage parce qu'à un moment, il y a un sens politique tout de même à donner avant un sens technique.

Sur le Bois-Dormoy, il faut séparer ce qui est de l'ordre du foncier et de l'espace non bâti de sa gestion qui a des soucis actuellement peut-être de régulation, c'est bien possible, mais on doit pouvoir arriver à quelque chose de plus partagé pour tout le monde. Sachant que, encore une fois, des opportunités de maintenir et de développer un espace vert, il n'y en aura plus beaucoup.

Pour répondre à M. BRIANT, on n'est pas contre la question des EHPAD ou des crèches même si la question de l'EHPAD se pose avec moins d'acuité puisqu'on peut très bien développer un EHPAD dans un autre lieu que la crèche qui, elle généralement, répond quand même à un besoin. Sur cette parcelle, mais peut-être que dans le projet architectural, on pourra avancer qui – je l'espère – fera l'objet d'une grande concertation, on peut aller sur quelque chose qui laisse la place à de l'espace ouvert, à de l'espace de plein de terre, à de l'espace de végétalisation, de la biodiversité, en tout cas, un espace de respiration. Les deux sont possibles.

Concernant le boulevard circulaire, là encore, on nous dit : « ce n'est pas le bon moment ». Il suffit de regarder les exemples des autres métropoles européennes, toutes mettent en grand boulevard urbain ce type d'axe et d'infrastructure de transport qui datent du siècle dernier. Sur le boulevard circulaire, il y a moyen de mobiliser les habitants, de mobiliser toutes les parties prenantes pour réfléchir ensemble. Ce n'est pas évident. C'est vrai que sortir de la voiture dans Paris, ce n'est pas facile, mais il faut qu'on s'inscrive dans les enjeux du XXI^{ème} siècle et ne pas en rester à aujourd'hui, il y a x milliers de voitures qui passent, on ne peut pas ou il faut attendre.

Eric LEJOINDRE : Le premier vœu qui concerne la parcelle ICI, est-il maintenu ou retiré ?

Sandrine MEES : Compte tenu de l'incertitude qui va persister sur le projet de l'Institut des cultures d'Islam jusqu'au prochain Conseil de Paris, nous allons retirer ce vœu, mais le cas échéant, nous voudrions le redéposer au prochain Conseil d'arrondissement, le retravailler en fonction de ce que nous a dit M. NEYRENEUF pour voir si cela ne serait quand même pas possible de montrer la volonté du Conseil d'arrondissement de créer un espace vert sur cette dernière parcelle qui serait partiellement libérée par l'abandon du grand projet de M. LION.

Eric LEJOINDRE : La préoccupation de l'espace vert devrait être intégrée dans le futur projet. Il est donc retiré.

Le vœu sur le 2bis, cité de la Chapelle est rejeté.

Le vœu sur la transformation du boulevard périphérique est rejeté.

Le vœu concernant la rue Saint-Luc et Saint-Bruno est rejeté.

On a passé beaucoup de temps sur le PLU, mais c'était bien la moindre des choses s'agissant d'un projet important, même si c'est le Conseil de Paris qui arbitrera des derniers éléments et qui peut-être décidera différemment de ce que nous avons nous-mêmes décidé.

Le Conseil d'arrondissement rejette le vœu n°18.2016.205 à la majorité soit 8 voix pour dont 1 pouvoir (EELV), 35 voix contre dont 6 pouvoirs (PS/PC-FDG/LR/CI-NI (Mme MEHAL) et 1 voix ne participant pas au vote (Mme DEBONNEUIL)

URBANISME

DELIBERATION : 18.2016.185 : Mise en œuvre d'une procédure de déclaration d'utilité publique sur les emprises situées 3/9 et 11 rue Marc Seguin (18e)

Michel NEYRENEUF : Il s'agit de la procédure de déclaration d'utilité publique sur les emprises situées au 11, rue Marc-Seguin dans le cadre de la reconstruction du foyer actuel qui devrait être prévue en phasage.

Il se trouve qu'il y ait un terrain à côté, possiblement expropriable et qui permettrait à cette opération de reconstruction du foyer de se faire avec des phases assez rapides et en même temps de permettre la création par la suite de 80 logements individuels supplémentaires pour un foyer de jeunes travailleurs.

Je vous invite à voter favorablement cette délibération.

Eric LEJOINDRE : Délibération qui va réjouir à n'en pas douter Mme MEZENCE et M. GONZALEZ qui se mobilisent énormément pour essayer de faire en sorte que ce foyer retrouve un cadre de vie normal et les riverains aussi dans les conditions extrêmement difficiles qui sont celles d'aujourd'hui.

Je veux les remercier pour cet engagement et saluer les résultats d'ores et déjà obtenus même si notre priorité absolue, c'est la démolition reconstruction telle que M. NEYRENEUF l'a présentée.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2016.185/2016.DU.126 à l'unanimité

DELIBERATION : 18.2016.186 : Chapelle International dans Paris Nord Est (18e) - Avenant à la convention de transfert des voies, réseaux divers et espaces communs du lotissement Chapelle International dans le domaine public.

Autorisation à signer tous les actes et à constituer toutes les servitudes nécessaires à cette opération

Il s'agit essentiellement de pouvoir racheter en VEFA le volume du toit de la halle fret à Sogaris pour y réaliser à la fois l'agriculture urbaine et les terrains de sport.

C'est quelque chose de très attendu. Je vous invite à voter favorablement.

Eric LEJOINDRE : On fait la démonstration qu'on peut aller trouver de l'espace partout, y compris sur les toits.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2016.186/2016.DU.157 à la majorité soit 35 voix pour dont 6 pouvoirs (PS/PC-FDG/EELV) et 9 abstentions dont 2 pouvoirs (LR/CI-NI (Mme MEHAL)

CAISSE DES ECOLES

DELIBERATION : 18.2016.187 : Caisse des écoles (18e)-Subvention (9.738.465 euros) pour la restauration scolaire

DELIBERATION : 18.2016.188 : Caisse des Écoles (18e) - Subvention (154 857 euros) pour la mise en œuvre des séjours de vacances

Dominique DEMANGEL : Ce sont des délibérations classiques puisque conformément à la délibération adoptée par le Conseil de Paris en décembre 2014 au système de fixation des subventions pour la restauration scolaire, nous conduit pour l'année au versement d'une subvention de 9 millions dont 1 060 332 € au titre de l'enveloppe de convergence.

S'ajoute au calcul classique le fait que nous avons eu pour l'année 2015 plus de repas qu'il n'était envisagé avec un montant total de repas de 2 267 400 € qui fait que l'enveloppe est abondée de 600 k€ par rapport aux strictes applications de la formule adoptée en décembre 2014.

La deuxième délibération porte sur la subvention concernant les séjours Arc-en-ciel, donc les séjours de vacances. Là aussi, la grille tarifaire est celle qui a été délibérée par le Conseil de Paris et qui correspond au remboursement des séjours que nous avons mis en place en 2015, soit à 14 séjours d'auto-bénéficiaire 204 enfants pour des séjours de 10 à 14 jours. La subvention est de 150 857 €. Je vous invite à la voter.

Je me permets de joindre à ces délibérations celle qui est sur le Conseil départemental, à savoir la prise en charge des repas dans les collèges, subventionnés selon les mêmes règles, non pas voté par le Conseil d'arrondissement mais par le Conseil de Paris en formation départementale au moins jusqu'à ce stade. C'est une subvention de 1 067 592 € et qui répond aux mêmes modalités de calcul que celle de décembre 2014.

Douchka MARKOVIC : Je souhaiterais souligner la bonne gestion de notre Caisse des écoles, ainsi que les avancées en 2015 et en 2016 grâce à l'intervention active et de longue date des écologistes au niveau local et parisien, notamment sur trois axes.

Le premier est la lutte contre le gaspillage alimentaire avec la mise en place d'une expérimentation sur six écoles de l'Arrondissement pendant trois mois qui ont permis de collecter et de retraiter 6,4 tonnes de déchets, produisant 387 m³ de biogaz et 6 tonnes d'engrais azotés, redistribués aux agriculteurs locaux. Cette expérimentation est une première étape vers moins de déchets, une énergie plus écologique et des enfants plus responsables de leur consommation et plus conscients de leur impact.

Le second, l'augmentation de consommation de légumes et de fruits à destination des enfants pour des raisons de santé et d'environnement. En effet, suite à un vœu écologiste voté à la majorité le 15 décembre 2015, proposant l'augmentation des repas végétariens à un par semaine, il y a une réflexion sur l'alternative végétarienne. Nous saluons depuis janvier 2016 la mise en place par la Caisse des écoles d'une expérimentation sur l'alimentation des menus végétariens et leur fréquence ainsi que l'achat de 15 coupe-fruits pour favoriser la consommation des pommes et des oranges.

Enfin, je souhaite souligner le prolongement du plan alimentation durable jusqu'en 2020 avec l'objectif de 50 % d'alimentation durable, notamment avec l'augmentation de la part :

- de produits bios, locaux, de saison et de produits labélisés ;
- des produits sans OGM, des œufs de poules élevées en plein air, aucun poisson d'espèce pêchée en eau profonde, pas d'huile de palme et la diminution de 20 % de produits carnés servis dans la restauration collective.

Cependant, même si notre Caisse des écoles progresse dans le qualitatif, nous pensons aussi qu'il faut rester vigilant et nous questionner sur l'évolution d'une DSP qui irait vers davantage de lots.

Rappelons que dans le 18^{ème} est assujetti à un lot unique d'environ 14 000 repas jour servis par la SOGERES, notre délégataire unique.

Ainsi, dans le cadre de la réforme des Caisses des écoles au niveau parisien, nous pensons qu'il est nécessaire de repenser l'allotissement dans notre Arrondissement pour favoriser la diversité de l'approvisionnement et notamment les petits producteurs locaux et biologiques.

Nous pensons également que la réforme des Caisses des écoles doit permettre de développer et d'accompagner la création d'approvisionnement en circuit court et de proximité, ainsi que la construction de filières biologiques.

La future Caisse des écoles parisiennes doit être un puissant levier pour structurer ces nouvelles filières. Elle doit aller dans le sens d'une mutualisation et d'une coordination, sans pour autant tout centraliser.

La réforme des Caisses des écoles alliée au plan alimentation doit permettre une meilleure alimentation pour les petits Parisiens et Parisiennes et un soutien décisif à une agriculture biologique qui crée de l'emploi et préserve l'environnement.

Nous pouvons déjà certifier que les écologistes seront une force de proposition pour que ce futur établissement public soit un réel outil pour la santé, l'emploi, l'environnement et une autre idée de la gouvernance.

Eric LEJOINDRE : On va passer au vote sur ces deux délibérations qui concernent les subventions. Je veux en profiter pour saluer le travail de longue date de Mme DEMANGEL et de l'ensemble des membres du Conseil de la Caisse des écoles, en tout cas, ceux qui participent régulièrement à ces réunions et qui travaillent depuis de longues années à faire en sorte que des améliorations se tiennent et qui font de la Caisse des écoles du 18^{ème} un outil aujourd'hui très efficace et qui continuera de l'être. Je veux saluer ce travail quotidien de Mme DEMANGEL et de l'ensemble de l'équipe de la Caisse des écoles qui, au-delà de définir les orientations, se tape le boulot au quotidien et c'est essentiel.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2016.187/2016.DASCO.22 à la majorité soit 35 voix pour dont 6 pouvoirs (PS/PC-FDG/EELV) et 9 abstentions dont 2 pouvoirs (LR/CI-NI (Mme MEHAL)

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2016.188/2016.DASCO.77 à l'unanimité

PETITE ENFANCE

DELIBERATION : 18.2016.189 : Subventions (1.809.655 euros) et avenants avec l'association ENFANT PRÉSENT (20e) pour ses cinq établissements d'accueil de la petite enfance.

Violaine TRAJAN : Ces délibérations illustrent les grands axes de la politique petite enfance développée à Paris et dans le 18^{ème}. Je les rappelle toujours, il y a un premier axe qui est de répondre au besoin des accueils des familles, des parents. Là, je vous propose d'adopter des délibérations qui octroient des subventions à des associations.

La première s'agit d'Enfant Présent, qui gère deux établissements dans le 18^{ème}, une crèche familiale préventive et un multi-accueil. J'en profite pour rendre hommage à Mme Christine AUGUIN, cofondatrice d'Enfant Présent, qui a disparu brusquement en janvier. C'est une figure qui s'est beaucoup engagée pour l'enfance et qui a imaginé des projets innovants et ambitieux pour les enfants. La première structure a ouvert à Paris en 1987. Elle avait imaginé une crèche qui alliait dans un même lieu l'accueil de l'enfant et l'accompagnement socioéducatif des parents.

Nous en avons deux établissements dans le 18^{ème}, c'est un accueil précieux et un travail important que nous menons avec cette association.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2016.189/2016.DFPE.66 à l'unanimité

DELIBERATION : 18.2016.190 : Subventions (528.602 euros) et avenants n°3 à l'association Centre Israélite de Montmartre (18e) pour ses trois établissements d'accueil de la petite enfance.

DELIBERATION : 18.2016.193 : Subvention (1 326 216 euros) à onze associations, conventions et avenants à conventions pour la gestion de douze lieux d'accueils enfants parents à Paris

DELIBERATION : 18.2016.194 : Subvention (96.582 euros) et convention avec l'association « Centre Israélite de Montmartre » pour la réalisation de travaux de réfection de la façade de la crèche collective située 14-16, rue Lamarck (18e)

Violaine TRAJAN : Ensuite, il y a trois subventions pour l'association du Centre Israélite de Montmartre qui gère trois établissements dans le 18^{ème} :

- Rue Chevalier-de-la-Barre, une crèche de 50 places ;
- Rue Lamarck, une crèche de 77 places ;
- Rue Lamarck, un jardin d'enfants de 20 places.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2016.190/2016.DFPE.128 à l'unanimité et 1 abstention (M. BROS)

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2016.193/2016.DFPE.208 à l'unanimité et 1 voix ne participant pas au vote (M. DURAND)

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2016.194/2016.DFPE.211 à l'unanimité et 1 abstention (M. BROS)

DELIBERATION : 18.2016.191 : Subventions et avenants n°3 (936 479 euros) avec l'association Gan Menahem (18e) pour ses 4 établissements d'accueil de la petite enfance.

Violaine TRAJAN : On accueille tous les enfants dans le 18^{ème} ; l'association Gan Menahem gère deux établissements à rue Tristan-Tzara, 180 places. Sur ce dossier particulier, depuis deux ans, la DFPE a adopté une méthode pour s'engager à ce que la convention soit respectée par ces établissements.

Il y a plusieurs visites réalisées pour contrôler :

- si les structures sont ouvertes tous les jours ;
- si les enfants accueillis habitent bien Paris ;
- si elles participent aux commissions d'attribution.

Les équipes évaluent également le respect des préconisations de la PMI et le respect du principe de laïcité ; vérifient qu'il y ait bien une absence d'affiche à caractère religieux dans les établissements, que la mixité fille-garçon soit respectée et que l'animation soit aussi le plus neutre possible.

Au regard de ces visites et rapports, on note un bilan positif. La convention est respectée dans toutes ces dispositions. Donc, j'appellerai le Conseil à voter pour ces délibérations. Cependant, j'attends un partenariat pour l'avenir plus dynamique, notamment au projet Evangile puisque la crèche va être démolie et reconstruite. Nous avons eu une concertation il y a peu de temps sur ce projet, des enfants vont être logés dans les crèches alentours. Donc, cet établissement pourrait en accueillir. Voilà pour l'association Gan Ménahem.

Je serai vigilante pour que le partenariat soit le plus dynamique possible et continue.

Sur la deuxième mission, c'est accompagner les familles, là c'est soutenir les parents. Plusieurs associations, le Petit Ney notamment et Cultures sur cour, seront financées et aidées pour les projets.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2016.191/2016.DFPE.149 à la majorité soit 29 voix pour dont 7 pouvoirs (PS/LR/CI-NI (Mme MEHAL), 7 voix contre (PC-FDG (M. BROS) et 8 abstentions dont 1 pouvoir (EELV

DELIBERATION : 18.2016.192 : Accompagnement des familles - Subventions (21.500 euros) et conventions avec sept associations pour leur action permettant de renforcer le lien parent - enfant par des activités partagées, ludiques et intergénérationnelles dans les 10e, 13e, 14e, 18e et 20e arrondissements.

Violaine TRAJAN : Ensuite, il y a le fameux lien d'accueil parents-enfants (LEP). Nous en avons trois dans le 18^{ème} et ici il s'agit de deux :

- l'Arbre bleu à rue Polonceau ;
- la Babillo qui est rue Boinod.

Je vous demanderai d'adopter leur subvention.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2016.192/2016.DFPE.179 à l'unanimité

DELIBERATION : 18.2016.195 : Approbation du protocole de partenariat entre la Direction des Familles et de la Petite Enfance et le lycée professionnel Edmond Rostand (Paris 18ème)

Violaine TRAJAN : Le troisième axe c'est la mobilisation des réseaux. C'est important de faire savoir que l'information circule. Ici c'est l'occasion de créer des passerelles entre les établissements scolaires et la DFPE, c'est une première.

L'idée de ce protocole de partenariat est de cibler des personnes à l'embauche dont le profil est adapté au métier proposé de petite enfance. La DFPE recrute 100 nouveaux ATEP. Ce sont des personnes qui travaillent dans les crèches sur les missions d'entretien, de ménage, de cuisine. 100 nouveaux ATEP sont embauchés chaque année par la Ville de Paris. Elle souhaite adopter un protocole avec le lycée Edmond-Rostand situé rue de l'Évangile et qui est le seul lycée parisien à délivrer le CAP pour ces métiers.

Il est important de s'engager sur un tel protocole pour que les élèves de 3^{ème} soient accueillis, que l'accueil de ces étudiants au sein des établissements petite enfance soit développé. C'est aussi l'occasion de mettre en place des VAE et travailler sur les questions de reconversion des professionnels aujourd'hui.

Eric LEJOINDRE : Avant de passer au vote, y a-t-il des souhaits d'intervention ?

Gérald BRIANT : Pour le groupe front de gauche PCF, nous allons voter toutes les subventions, sauf une.

On veut remercier les personnels, les directions de toutes ces crèches pour le travail formidable qu'ils font, mais dire également que cela c'est le marronnier classique à ce moment de l'année. C'est un grand classique, je veux parler de celle avec l'association Gan Ménahem. Nous, traditionnellement, votons contre cette subvention en espérant qu'il y ait des résultats. C'est-à-dire que c'est un vote contre qui, de notre point de vue, veut être motivant parce que nous nous réserverons à des crèches professionnelles. Donc, nous pensons qu'elles peuvent progresser.

Beaucoup d'engagements ont été pris. Mme TRAJAN vient de le dire que quand on la visite, manifestement, cela correspond aux critères. Vous omettez dans votre présentation un élément qui n'est pas une paille, c'est qu'aujourd'hui, nous n'avons plus d'éléments sur tous les enfants qui viennent hors confession. C'est un peu embêtant par rapport à ce que nous défendons en termes de laïcité et que nos subventions doivent – de notre point de vue – ne pas concourir à communautariser, mais au contraire à ouvrir plus largement.

Manifestement, c'est plus qu'une grande insuffisance, c'est un vrai problème qui est posé et qui laisse imaginer qu'il faut changer de braquet quand même pour dire que cela ne va pas. Donc, le statut quo n'est pas possible et il faut aujourd'hui donner un coup de semonce pour que des bonnes habitudes qui avaient – semble-t-il – été reprises au final pas tant que cela, c'était plutôt de la communication, qu'on revienne un peu dans le droit.

On va voter contre cette délibération et j'invite en plus les autres groupes à nous suivre ou du moins à s'abstenir pour revenir au droit et à la laïcité.

Pascal JULIEN : Le problème avec cette crèche Gan Ménahem c'est que, d'une part, elle est devenue très respectueuse de la convention. Elle ne l'était pas il y a longtemps, c'est pour cela que mon groupe avait voté contre pendant longtemps. Elle s'est mise à avoir un partenariat normal avec la Mairie.

De l'autre côté, la réalité de cet établissement, c'est que n'y viennent que des gens d'une même confession à environ 7 ou 10 % d'exception près depuis les efforts de Mme TRAJAN, à l'époque de Christophe NAJDOVSKI, de M. VAILLANT, de moi-même, bref de beaucoup de gens. Il y a eu un début d'évolution.

C'est la raison pour laquelle, depuis trois ans, nous nous abstenons pour reconnaître cette évolution positive, mais on reviendra au vote contre si les choses devaient se dégrader. J'ai

entendu le rapport de Mme TRAJAN qui est à la fois positif et puis qui note quelques inflexions pas forcément heureuses.

Cette contradiction qu'on n'a pas ailleurs, parce que prenons la crèche Israélite de Montmartre, il n'y a pas de problème. Non seulement elle respecte les conventions, mais tout le monde y va. J'y mettrai mes enfants en quelque sorte, il n'y a pas de problème. Il y aura de même pour d'autres établissements qui ne sont pas des crèches, des écoles privées sous contrat qui pratiquent la mixité sociale et il n'y a aucun problème avec cela, que ce soit celle de la Goutte-d'Or ou celle du quartier Chapelle.

Cette contradiction, j'en ai discuté avec le Rabbin PEVZNER qui me dit : « Nous, on est prêt à accueillir les gens, mais s'ils ne viennent pas, ce sont toujours les mêmes qui viennent ». J'ai une hypothèse, c'est la topographie. La crèche est enclavée dans un énorme bâtiment dans laquelle il y a beaucoup d'institutions d'obédience Loubavitch et qui elles ne sont pas subventionnées. Pour rentrer à l'intérieur de la crèche, il faut quand même franchir un certain nombre de sas, de barrières, de tout un tas de choses, qui ne sont pas attractifs pour des gens qui ne sont ni Juifs, ni Loubavitch. On souffre de cette situation. Ce ne serait pas la même chose si finalement ils avaient pignon sur rue au sens figuré du terme. Dans une discussion avec le Rabbin il y a de cela deux ans, je lui avais dit, si on avait besoin du fait des travaux de la crèche Evangile, de placer quelques enfants dans les crèches du secteur, accepteriez-vous d'en prendre un nombre significatif, au moins une dizaine, à titre provisoire pendant deux ou trois ans ? Si vous me dites oui, je suis prêt à réviser mon vote. Il m'a dit : « Oui ».

J'ai redit cela dans les réunions organisées par M. NEYRENEUF à la demande des écolos sur la question de l'avenir de la crèche Evangile et voilà où nous en sommes.

On va s'abstenir mais nous n'attendons que des évolutions positives de cet établissement, enfin un jour, voter oui, ce qui est le grand rêve du Rabbin PEVZNER, il me l'a dit.

Philippe DURAND : NNPV à la 208.

Jean-Bernard BROS : Juste pour vous dire, l'explication de vote DFPE 128 et 211, abstention d'encouragement et vote contre à la DFPE 49, c'est un non de vigilance extrême.

Pierre-Yves BOURNAZEL : Nous allons voter l'ensemble des délibérations parce que d'abord, il y a beaucoup de demandes de la part des habitants du 18^{ème}, beaucoup de Parisiens qui attendent une place en crèche et qu'il est peut-être urgent de les voter.

J'entends tous les propos des uns et des autres, on connaît les positions mais si tout le monde avait la même réaction, il n'y aurait pas ces places en crèche. Cela manquerait. On peut considérer que ces établissements sont de qualité, d'accueil, de personnels. Les parents sont de telle confession ou pas, ils ne sont pas tous de confession, il y a des gens qui ne croient pas et des gens qui sont d'autres confessions qui accèdent pour leurs enfants à ces crèches. Je dis attention, laïcité n'est pas non plus la négation de croyance et de conviction religieuse. Bien sûr qu'il faut être exigeant sur le pacte républicain, sur la laïcité mais je ne vois pas en quoi ces délibérations vont à l'encontre de la laïcité. Il faut voter en responsabilité, dire que ces places en crèche manqueraient de manière très cruelle aux enfants du 18^{ème}.

Eric LEJOINDRE : Sur cette question qui beaucoup occupé le Conseil d'arrondissement, je n'ai pas varié de position depuis que je suis Maire, donc tout le monde la connaît très bien.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2016.195/2016.DFPE.215 à l'unanimité

ESPACES VERTS

DELIBERATION : 18.2016.196 : Subventions (13 034 euros) à douze associations gestionnaires de jardins partagés, dans le cadre de l'appel à projets Main Verte relatif à la permaculture et au compost

Philippe DURAND : Il s'agit de 12 associations gestionnaires pour l'ensemble de la Ville de Paris des jardins partagés. C'est dans le cadre de l'appel à projets Main verte relatif à la permaculture et au compost pour cette année.

Ces appels à projets permettent de subventionner des améliorations dans les jardins partagés actuellement existants. Pour mémoire et rappel, il y en a 117 à Paris dont 8 jardins partagés solidaires et 21 d'entre eux dans des parcs chez les bailleurs sociaux. 96 de ces jardins partagés adhèrent à la charte Main verte et sont des lieux de vie qui permettent, outre la végétalisation et le développement de la biodiversité, de recréer aussi du lien social.

L'appel à projets de cette année 2016 concernait principalement la permaculture qui est le fonctionnement de la nature qui permet le développement d'un écosystème productif, c'est-à-dire qu'on fait la diversification au niveau culture, végétal et les différentes cultures se renforcent les unes les autres. Le compost, tout le monde en a entendu parler, est un moyen de valoriser les déchets du jardin ou les déchets ménagers pour produire un engrais naturel favorisant la production végétale.

Sur le 18^{ème} arrondissement, cela concerne deux associations. La première est l'association Halage qui gère un jardin partagé, le jardin l'Univert rue Polonceau dans un espace bâti de Paris Habitat. C'était la mise en place d'un compost et d'un système de culture verticale pour le jardin solidaire l'Univert, pour un montant de 1 500 €.

Le deuxième est pour le jardin partagé Commun jardin dans le jardin Rosa-Luxembourg, géré par l'association Vergers Urbains. La réponse était de faire une ville d'avancée vers une ville comestible au niveau de ce petit jardin partagé au cœur du Rosa-Luxembourg.

Je vous invite à visiter ce jardin partagé puisqu'il est dans un espace public, mais il y a un système d'aquaponie qui permet de donner à manger aux poissons et les déchets du poisson permettent la culture de comestibles.

Je vous invite à voter favorablement pour cette délibération.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2016.196/2016.DEVE.75 à l'unanimité

DELIBERATION : 18.2016.197 : Dénomination « Jardin Françoise-Hélène Jourda » attribuée au jardin situé 20, rue du Département (18e).

Philippe DURAND : Ce petit jardin rue du Département d'à peu près 1 000 m² de superficie est une vraie réussite pour notre Arrondissement. Il est baptisé, je pense qu'il va garder ce nom usuel, le square de la Girafe ou le jardin de la Girafe puisqu'on y voit une grande girafe, un très bel éléphant, cela nous fait penser à la fête de Ganesh qui se passe juste à côté.

Françoise-Hélène JOURDA, je ne suis pas un familier de cette personne bien qu'elle ait des accointances avec ce que nous défendons, l'écologie, puisqu'elle a été une des premières à faire des panneaux solaires en Allemagne et dans les pays nordiques. Entre ce qui nous concerne plus particulièrement, c'est qu'elle a participé à la réhabilitation de la Halle Pajol avec la face en bois et l'installation des 3 500 m² de photovoltaïque.

Il y a une petite particularité par rapport à donner son nom à ce jardin de la Girafe, c'est que Françoise-Hélène JOURDA est décédée en mai 2015. Normalement, on ne peut donner un nom d'une personne à un lieu ou à un jardin, une place etc. que si la personne est décédée depuis plus de cinq ans.

Dans le cadre de cette délibération, comme elle n'est décédée que depuis un an, il est proposé de déroger à la délibération du Conseil municipal en date du 23 décembre 1932, dont la réglementation pour la dénomination des voies de Paris, modifiée par la délibération du 9 décembre 1938, qui ne permet pas de donner le nom d'une personne à une voie publique parisienne qu'au minimum cinq ans après sa disparition.

Dans cette délibération, il y a cette petite dérogation que je vous encourage à voter.

Eric LEJOINDRE : On est nombreux ici à avoir connu Hélène JOURDA et à avoir fait de visites avec elle de ce qui était une de ces œuvres, assez importante qu'est la Halle Pajol même s'il y a encore des petits sujets de détail qu'il faut revoir. Mais c'est normal qu'on est dans un aussi gros projet. Je suis très heureux qu'on ait l'occasion de donner son nom à ce jardin même si la réalité est que ce jardin a déjà un nom d'usage et au fond, il le gardera. Il restera le jardin de la Girafe pour les centaines et les centaines d'enfants qui en bénéficient mais Hélène JOURDA aura son nom et tous ceux qui connaissent son œuvre ne pourront que s'en réjouir.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2016.197/2016.DEVE.83 à l'unanimité

SPORT

DELIBERATION : 18.2016.198 : Subvention (15.000 euros) et convention avec l'Office du Mouvement Sportif (18e).

Evelyne DAMS : L'OMS est une association qui a pour objectif de fédérer l'ensemble des associations sportives, améliorer leur visibilité et contribuer à l'organisation d'évènements sportifs. L'OMS est encore dans une période relais entre l'ancienne équipe qui était présidée par René Florence SANDOVAL et la nouvelle, présidée par Maurice PITIEVICH.

J'ai pu constater combien l'OMS avait su avec la nouvelle équipe être très présent sur de nombreuses manifestations et apporter des aides aux associations qui en ont besoin.

Il y a cependant une marge de progrès en nombre d'associations du 18^{ème}, ce sont celles que vous voyez dans la brochure éditée par l'OMS puisque celles-ci sont au nombre de 54 alors que le nombre d'associations sportive bénéficiant de créneau sportif dans le 18^{ème} est de 183. Il faut donc dans l'avenir que la brochure distribuée par l'OMS soit plus largement représentative du mouvement sportif. C'est donc une marge de progrès.

C'est ce qu'a relevé l'Inspection générale lors de l'audit commandité par la Ville de Paris à la demande du groupe communiste front de gauche fin 2015 pour l'ensemble des OMS parisiens.

Dans la continuité de cet audit, la Maire de Paris a souhaité conduire une mission relative à la place des OMS à Paris. Celle-ci a été confiée à Sergio TINTI adjoint au Maire du 19^{ème} arrondissement en charge des sports. Il s'agit d'élaborer un plan d'actions, visant à renouveler le rôle des OMS, redéfinir le partenariat avec la Ville et répondre aux préconisations du rapport de l'Inspection générale. Nous serons associés, en qualité de Mairie d'arrondissement, à ces travaux dont l'échéance est fixée à septembre 2017.

Concernant la subvention de fonctionnement proprement dite, différents échanges avec le cabinet de Jean-François MARTINS ont abouti à une subvention de 15 k€, en légère baisse par rapport à celle de l'année précédente, donc 9 % car elle tient compte de l'épargne disponible de l'ordre de 24 k€.

Il convient de souligner que ce montant est l'un des plus importants accordé à un OMS au niveau parisien. Je me réjouis que l'Hôtel de Ville ait été sensible à nos arguments pour l'existence et la pérennisation d'une telle structure à l'échelle de l'Arrondissement.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2016.198/2016.DJS.38 à l'unanimité

DELIBERATION : 18.2016.199 : Subventions et conventions (339.000 euros) à six associations locales (18 e).

Evelyne DAMS : Cela concerne des associations sportives qui sont à la fois subventionnées et conventionnées. Ce sont celles que nous sollicitons particulièrement lorsque nous organisons un évènement ou une action comme Femmes en sport le 7 mai dernier.

Ce sont de véritables partenaires pour nous et constituent le socle du mouvement sportif du 18^{ème}. Vous les connaissez bien, je vais juste vous donner un ou deux éléments d'actualité pour chaque association.

Nous avons Championnet Sports avec une subvention de 100 k€ la plus importante en nombre d'adhérents dans le 18^{ème} puisqu'elle a 1 891 licenciés en 2015, soit une augmentation de 15 % par rapport à 2014.

Je voudrais mettre en valeur que Championnet Sports a su être particulièrement présent dans nos actions cette année et je tiens à saluer sa présidente Mme Françoise ROUZAUD et son directeur Clyde FLEMING, très constructifs à nos côtés.

Ensuite, les Enfants de la Goutte-d'Or avec une subvention 60 k€, une association historique qui demeure dynamique avec une situation financière saine.

En troisième position, Paris Basket 18 avec une subvention de 44 k€. C'est une association phare pour l'intégration des jeunes filles dans les quartiers du 18^{ème} grâce au basket avec, de surcroît, des résultats exceptionnels en compétition et plusieurs titres de champions à divers échelons. Sa visibilité sera accrue dans l'avenir avec l'installation d'un local tout près de la rue des Poissonniers donc au 9, rue Madeleine-Rébérioux, près de la rue René-Clair.

Ensuite, RTF Sports avec une subvention de 15 k€. C'est une association méritante dont il convient de souligner l'ancrage dans le quartier Charles-Hermite avec une équipe de football féminine pérennisée, ce qui est fort difficile. On a une hausse de la subvention par rapport à l'année précédente, jugée nécessaire pour accompagner son développement.

Ensuite, Espérance Sportive Parisienne avec une subvention de 90 k€. C'est également une association historique avec des résultats exceptionnels. On a une équipe senior en excellence au niveau du district. M. MOKTAV assure la continuité de ces belles structures avec les valeurs citoyennes impulsées par Robert WEINBERGER.

Ensuite, Olympique Montmartre Sports avec une subvention de 30 k€, c'est également une association historique œuvrant à porte Montmartre. Le montant de la subvention tient compte des priorités du projet sportif et fait l'objet d'une légère baisse.

Enfin, je tiens à mettre en valeur que la quasi totalité des montants des subventions ont été maintenus, voire augmentés. Ce qui n'est pas simple à obtenir en l'état actuel de maîtrise des dépenses.

Il s'agit de délibérer pour un montant total de 339 k€ assortis des conventions correspondantes.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2016.199/2016.DJS.68 à l'unanimité

DELIBERATION : 18.2016.200 : Subvention (15.500 euros) et convention avec l'association Capoeira Viola – Compagnie Le Sommet de l'Abricotier (18e).

Evelyne DAMS : Il s'agit d'une association historique créée en 93, connue pour le travail remarquable qu'elle effectue auprès des jeunes en matière de prévention.

Nous avons tous eu l'occasion de voir les démonstrations de cette discipline brésilienne à la croisée des arts martiaux et de la chorégraphie et accompagnée de percussions, notamment lors de la journée Femmes en sport le 7 mai dernier et probablement lors du prochain forum des loisirs et du temps libre organisé par M. DAVIAUD à Pajol à la rentrée prochaine le 10 septembre.

L'association a tissé de multiples partenariats avec les acteurs du 18^{ème}, collèges, centres d'animation, auberge de jeunesse. Je salue la motivation d'Agnès BROCARDI-ALVES qui travaille fort bien naturellement.

La présente subvention représente trois projets créateurs de liens sociaux.

Le premier est une capoeirathèque, un lieu de ressource depuis des publications spécialisées jusqu'au montage vidéo et la fabrication d'instruments.

Ensuite, la 16^{ème} édition du festival Emergence capoeira qui œuvre en synergie entre les deux arrondissements, 18 et 19^{ème}. Il se déroulera du 27 juin au 3 juillet.

Ensuite, un atelier de création chorégraphique, danse contemporaine fondée sur la capoeira.

Pour cette association, il s'agira de délibérer pour un montant de 15 500 € assortis de la convention correspondante.

Pierre-Yves BOURNAZEL : Je voudrais intervenir sur la subvention accordée à l'Office du mouvement sportif. D'abord, pour saluer toutes celles et ceux qui mettent leur engagement au service des autres, mais simplement il y a deux problèmes. Il y a un problème de forme d'abord parce que c'est vrai que ces subventions arrivent en fin de saison sportive et que c'est un handicap pour cette association. Il y a un problème de fond, c'est que l'OMS avait d'abord demandé 24 500 € à la Ville de Paris et que l'année dernière, ils avaient obtenu 19 500 € et qu'ils se trouvent avec 15 k€. Je voudrais savoir dans les discussions que vous avez eues avec l'OMS ce qu'ils en pensent par rapport à tout leur engagement et tout leur travail. Il y a des foulées de la solidarité, des foulées du 18^{ème}, Femmes en sport, Marche scolaire, Marche des seniors. C'est un engagement de bénévoles au service de tout notre Arrondissement des jeunes et des moins jeunes. Mon calcul est simple : de 19 500 € à 15 k€, cela ne fait pas -9 %, cela fait un peu plus de -20 %. Ce n'est quand même pas rien sur une subvention et je voudrais avoir les explications que la Ville vous a données pour une baisse assez importante.

Eric LEJOINDRE : J'ai bien écouté l'intervention de Mme DAMS qui a déjà donné au fond les explications. L'OMS du 18^{ème} comme toutes les OMS sont des structures soutenues depuis très longtemps par la Ville et qui bénéficient d'un matelas assez conséquent qui n'a pas de sens en soi, parce qu'une association dispose de quelques dizaines de milliers d'euros de réserves n'a pas beaucoup de sens dans la situation actuelle. L'OMS, malgré cette baisse de subvention discutée avec elle disposera de l'ensemble des moyens dont elle a besoin pour assurer ses missions et mieux encore pour les améliorer. La nouvelle dynamique lancée par Maurice PITIEVICH après celle de René Florence SANDOVAL mais qui avait beaucoup été au service de l'OMS et sur les dernières années avait eu plus de difficultés compte tenu de ses sujets de santé, cette nouvelle dynamique peut tout à fait être impulsée et continuée malgré ces réductions de subvention.

L'OMS est une structure au service des clubs de sport et a vocation à être une forme de porte-parole des associations sportives auprès de la Mairie et à organiser un certain nombre d'évènements. Elle dispose absolument des budgets qui lui permettent de le faire.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2016.200/2016.DJS.216 à l'unanimité

QUESTION ORALE AU MAIRE D'ARRONDISSEMENT

1. Question orale du groupe LR-CI à M. le Maire du 18^{ème} arrondissement relative à la présence de piétons à proximité des échangeurs du boulevard périphérique parisien

Pierre LISCIA : Je souhaiterais vous faire part de mon inquiétude quant aux conditions de sécurité routière au niveau des bretelles de sortie du périphérique qui se trouvent dans le 18^{ème} puisque depuis quelques temps maintenant, des populations se sont installées aux abords de ces échangeurs routiers, des populations qui vivent très souvent de la mendicité. Il est fréquent que les automobilistes soient directement sollicités sur les voies de circulation.

La présence de piétons sur ces voies, notamment d'enfants qui ont moins conscience du danger que cela représente, rend les conditions de circulation particulièrement dangereuses, tant pour ces populations qui se trouvent sur les voies de circulation que pour les automobilistes qui peuvent se laisser surprendre en sortant du périphérique.

M. le Maire, pouvez-vous nous indiquer quelles mesures comptez-vous prendre pour éviter qu'un drame de la circulation ne se produise aux abords de ces échangeurs du périphérique parisien et pour ainsi améliorer les conditions de sécurité routière ? Je vous remercie.

Eric LEJOINDRE : Nombreux sont les élus qui auraient pu répondre à cette question mais il a fallu en choisir en l'occurrence une, je laisse la parole à Mme PROUST.

Sarah PROUST : En réalité, le sujet que vous soulevez est à la fois très grave et complexe. Le problème, c'est qu'avec la façon dont la question a été rédigée, cela ne va pas être très simple de savoir quel type de réponse vous apporter. Du coup, j'ai décidé de faire spectre très large et de vous apporter différentes réponses.

D'abord, ce sujet concerne la police parce que la question de sécurité routière et de la sécurisation des espaces relève d'abord de leur compétence. Il n'y a pas une semaine sans que la commissaire centrale, non seulement s'occupe de ce sujet en mobilisant ses effectifs de police pour plus de protection et de sécurisation et en parle lors de ses réunions régulières avec le Maire pour dire un peu comment elle a pu mobiliser ou repositionner ses effectifs avec ce sujet.

C'est aussi un sujet qui concerne la justice ; on parle parfois de très jeunes mineurs, donc cela concerne aussi la question de la justice au titre de la loi sur la protection de l'enfance. L'APJ s'est souvent mobilisé sur ce sujet et a pu aider un certain nombre d'enfants dans le cadre de la loi protection de la jeunesse avec l'APJJ. Donc c'est aussi un volet important de régulation et de résolution de ce problème.

On peut aussi répondre et évoquer ce sujet sous le volet social puisque depuis maintenant de très nombreuses années, on assiste à l'installation de campements par des populations Roms. C'est un sujet sur lequel la Mairie centrale et la Mairie d'arrondissement se sont beaucoup mobilisées ces dernières années. Evidemment, il reste encore beaucoup de choses à faire puisqu'on peut le voir, on n'est pas encore du tout au bout du travail pour ne plus avoir de campement ou en tout cas que ces populations vivent dans les conditions dans lesquelles elles vivent. On voit bien que pour avoir des campements à la fois moins nombreux et moins insalubres, il reste encore beaucoup de travail à faire. On se mobilise pour cela.

Enfin, il y a une question d'aménagement puisqu'il y a des physionomies urbaines qui facilitent ou ne facilitent pas l'installation d'un certain nombre de campements. La porte de la Chapelle, en tout cas, tout le secteur de la porte de la Chapelle et de Saint-Ouen ont déjà mais vont encore dans les mois et années qui viennent fortement évoluer avec le prolongement du T3, le projet de Chapelle international, le Pôle universitaire ou même, à plus long terme, la question du marché des Cinq continents.

Mis à part le travail permanent de la Mairie sur l'ensemble des délégations mais aussi les points faits régulièrement entre le Maire et la commissaire divisionnaire, d'un point de vue à la fois de court terme entre le travail de la police et de la justice, le travail de moyen terme dans le champs social et le travail de long terme sur la question d'aménagement d'urbain, nous arriverons à la fois sur le court terme et sur le long terme à réguler et à trouver des solutions à ce sujet qui est un vrai sujet de dangerosité pour un certain nombre de populations dans l'Arrondissement.

Eric LEJOINDRE : Merci pour ces éléments complets sur une situation qui nous inquiète, aussi bien à la porte de la Chapelle qu'il y a quelques temps à la porte de Saint-Ouen même si la situation de ce point de vue s'est bien améliorée, mais qui inquiète aussi à d'autres portes de Paris, notamment la porte de la Villette. Merci d'avoir donné ces éléments de travail sur une préoccupation sur laquelle, malheureusement, nous n'avons pas de réponse simple parce que les sujets sont très compliqués.

2. Question orale du groupe LR-CI à M. le maire du 18^{ème} arrondissement relative à la création d'un camp humanitaire aux normes de l'ONU dédié aux réfugiés

Pierre-Yves BOURNAZEL : Je pose cette question au nom du groupe des républicains mais aussi du groupe UDI-Modem de Mme MEHAL.

M. le Maire, lors d'une conférence de presse le 31 mai dernier, Mme HIDALGO et à ses côtés, vous-même M. le Maire, a annoncé la création d'un camp humanitaire aux normes de l'ONU qui sera dédié aux migrants, qui devrait être situé dans le nord de Paris, je la cite entre guillemets, je préférerais d'ailleurs personnellement qu'on utilise le terme de centre d'accueil.

Mme HIDALGO a indiqué que plusieurs sites d'implantation à Paris intra-muros étaient alors à l'étude et que ce dispositif d'hébergement des réfugiés devait prévenir l'apparition de campements sauvages sur l'espace public.

Les réfugiés, comme les habitants du 18^{ème} notamment, ont subi de nombreuses nuisances : problèmes d'hygiène, de tranquillité et de sécurité. C'est la pire des situations, c'est-à-dire celles des campements sauvages dans nos rues, nos jardins, ou sous nos métros aériens.

Il nous appartient collectivement de trouver des solutions concrètes afin d'éviter ces campements sauvages qui sont la honte de Paris et assurer la dignité aux réfugiés, renforcer

la répression des passeurs qui exploitent la misère humaine et permettre aux riverains de retrouver la tranquillité.

Mme HIDALGO promettait alors une annonce prochaine sur le site précis et un début des travaux courant juin et une ouverture dans l'été. Depuis, elle a annoncé que l'échéance était reportée en septembre.

Plusieurs scénarii ont été relayés : un seul centre de réfugiés, plusieurs centres, une implantation à la porte de la Chapelle sous l'échangeur de l'autoroute 1 et maintenant, une autre implantation est évoquée à Ivry.

Mes questions sont simples : qu'en est-il exactement aujourd'hui du projet ? La Mairie a-t-elle avancé dans l'étude des différentes possibilités ? Pouvez-vous aujourd'hui confirmer l'hypothèse d'un centre de réfugiés à la porte de la Chapelle sous l'échangeur de l'autoroute A1 ? Connaissez-vous la capacité d'accueil du futur centre humanitaire ? Savez-vous quelles associations gèreront les dispositifs ? Combien de temps les réfugiés pourront-ils rester dans ce lieu ? Comment seront traités les demandes d'asile et les éventuelles reconduites à la frontière pour ceux qui ne bénéficieront pas du droit d'asile ? Dans quelles mesures les élus de la Mairie du 18^{ème} dans leur diversité et l'ensemble des habitants seront-ils associés à la mise en œuvre de cette annonce de la Mairie de Paris ? Pouvez-vous nous indiquer aussi si vous en avez connaissance du budget d'un tel dispositif ?

Eric LEJOINDRE : Beaucoup de questions précises sur un travail en cours. Je vais demander à M. BRIANT de bien vouloir donner les éléments d'information, l'état d'avancement de nos travaux à ce stade même si tout cela est amené à évoluer parce que le projet qui doit être monté est complexe et les différentes questions que nous avons à faire face prennent un peu plus de temps que prévu pour trouver leur solution.

Gérald BRIANT : D'abord, l'angle proposé dans la question me paraît intéressant c'est-à-dire la question de l'opposition de dire comment on fait pour échapper à la phase campement. C'est vraiment la bonne solution et c'est par ce bout qu'on est en train de prendre la question.

Aujourd'hui, pour se mettre dans le processus de la demande de droit d'asile, il est devenu obligé du fait de la congestion, du fait du nombre de personnes et du fait que nous ne sommes pas encore au niveau gouvernemental – c'est une prérogative de l'Etat de s'occuper des réfugiés – on se retrouve en difficulté. Un nombre que je tiens à relativiser, il faut savoir que sur Paris à peu près quand on regarde ce que cela veut dire en termes de primo-arrivants, c'est une cinquantaine par jour en moyenne sur une ville de 2 millions d'habitants. A la fois pour nous, c'est important, on y met des moyens.

Aujourd'hui, la question se pose : comment on échappe à la case campement ? La semaine dernière a été la 24^{ème} opération de mise à l'abri, à chaque fois avec des migrants qui décident d'eux-mêmes d'aller dans les bus qu'on emmène ensuite dans les CHU. Ce n'est pas une exposition comme cela pu être au début. Pour ceux qui ont assisté à la dernière, c'était relativement intéressant. Les conditions dans lesquelles cela s'est passé avec la préfecture, tout était bien calme, bien fait. De mon point de vue, c'était vraiment intéressant, même si après la suite était bien plus compliqué.

On se retrouve aujourd'hui avec cette difficulté, comment échapper à cette période ? La Maire de Paris a pris ses responsabilités. Nous, on avait poussé, avec ma carte front de gauche et mes collègues Europe Ecologie, pour faire des choses. Il y a eu une décision politique d'assumer d'être Paris cité monde, d'ouvrir notre porte et de faire qu'on ne puisse plus se résigner à cette phase de campement que vous avez décrite dans votre question.

L'idée c'est de travailler sur plusieurs centres. Un centre d'abord, ce n'est pas possible au sens que si des centres qui dépassent 400 personnes, cela ne marche plus si on ne peut plus travailler, faire de l'accueil santé, faire du diagnostic. Donc il faut être sur des centres qui soient inférieurs à 400. Cela prend la jauge de ce qui a été fait à Grande-Synthe que M. JOINDRE et M. LORENZINI ont été visité et ont expertisé.

Donc on est sur cela, plusieurs sites, plusieurs points d'entrée, avec l'idée qu'il ne faut pas travailler sur un campement humanitaire, ce n'est pas la bonne désignation. Il faudrait être plutôt sur un centre d'orientation des migrants. Quand on arrive et quand on est primo-arrivant, au moins il y ait une adresse, une orientation. A partir de là commence la file d'attente de tout ce qui est un processus de demandes et une démarche, ce qui aujourd'hui, du fait de l'engorgement de tout le dispositif, n'existe plus. C'est un peu cela l'idée.

Sur la disposition, je ne peux pas vous en dire plus parce que nous avons fait plusieurs propositions dans le 18^{ème}, on ne sait pas si on va être retenu. Le Maire d'Ivry a fait aussi des propositions. Nous pensons qu'il faudrait être à plusieurs sites, deux, voire trois. Quand on prend par exemple ce qui s'est passé sur l'opération Eole, on s'est retrouvé le matin à gérer 1 850 personnes. Cela veut dire aussi que l'idée d'avoir un sas d'entrée, centre d'orientation des migrants, centre de transit, d'autres sont plus qualifiés que moi pour trouver des dénominations, mais on aura sept portes d'entrée et après on pourra commencer le dispositif tel qu'il est.

Mme VERSINI, adjointe chargée de la question, a fait une communication en parlant de septembre, pour prendre du temps notamment sur le dispositif et pour essayer d'être pratique-pratique. Ils sont en train de travailler parmi la multitude de terrains proposés ceux qui puissent fonctionner. Pour l'instant, je ne sais pas encore où cela va être, j'y suis associé mais la décision n'est pas encore prise.

On travaillera sûrement avec une association porteuse. La Mairie du 18^{ème} souhaite qu'on puisse aussi continuer le travail fait, notamment via les associations soutien et individus qui veulent continuer à aider. On veut que ce travail continue, il y a des gens qui font des offres pour faire de l'aide en langue, il n'y a pas que seulement apporter de l'eau, ou à manger ou des tentes, il y a aussi ceux qui veulent aider concrètement à mettre dans le système et pouvoir vraiment à faire que l'intégration se fasse le mieux possible et puisse se faire.

C'est pour cela que l'on fera une rencontre avec toutes associations soutien et tout que cela intéresse. J'invite ceux qui sont intéressés par la question à venir participer à cette réunion, à la fois soutien comme habitants qui subissent les nuisances des campements. Ce sera à 18h00, demain, ici-même.

Sur la question financière, deux millions ont été débloqués. Il y a un budget qui va être travaillé. On a fait des propositions, on est encore demandeurs, on a des contacts. Si vous avez des questions, des besoins d'information, je reste disponible pour informer en temps réel et avoir le même discours que j'ai avec les associations ou les riverains qui sont là. Je suis vraiment à votre disposition pour continuer à travailler parce que c'est vraiment une question importante qui doit nous rassembler très largement.

Aujourd'hui, c'est la journée mondiale des réfugiés. Cela tombe bien qu'on ait cet échange.

Eric LEJOINDRE : A la demande de beaucoup d'élus, je propose que nous élargissions cette question à une intervention, une par groupe maximum. Puis, je dirais un mot pour conclure et on passera à autre chose.

Fadila MEHAL : Juste pour préciser ce qu'a dit très bien M. BOURNAZEL, c'est d'une part que la création de ce camp humanitaire aux normes de l'ONU dans Paris, pour nous, c'est une décision courageuse que nous soutenons au nom du devoir d'humanité qui s'impose à tout responsable politique. Il y a un travail au-delà de tous les éléments évoqués par M. BOURNAZEL, de pédagogie. Malheureusement, la façon dont les choses sont traitées, ces imprécisions données au fur et à mesure, on a l'impression que cela va être des sanctions, en tout cas perçues comme telles, pour les arrondissements qui auront à accueillir ces populations et ce camp. Le temps nous est compté et qu'il faut travailler parce qu'il y a des résistances peut-être, parce qu'il y a aussi des flux à la fois de xénophobie mais aussi de frilosité dû aussi à embarras que peuvent causer ces camps. Il faut faire ce travail de communication, de pédagogie parce que si on annonce de façon trop sèche en septembre un site sans qu'il y ait eu préparation, là nous allons au-devant de grandes difficultés et de grandes résistances.

C'est pour cela qu'il faut mettre ce travail à profit pour expliquer en quoi cet objectif de camp nous est imposé, qui doit transcender les clivages politiques parce que c'est l'honneur de la politique que d'offrir des conditions décentes des migrants et c'est l'obligation pour nous parce que ce sont les valeurs de la France, patrie des droits de l'homme. Donc, cela demande un travail que malheureusement, je ne sens pas parce que nous avons interpellé les responsables du groupe UDI-Modem la Maire qui a, d'une certaine façon, renvoyé au silence en disant : vous comprendrez que je ne peux pas donner plus d'informations. C'est une erreur et il faut parler de mieux en mieux de façon qualitative sur cette obligation qui nous est faite, une obligation morale mais aussi une responsabilité politique.

Loïc LORENZINI : Merci M. BRIANT pour ces éléments d'information et merci à l'opposition d'avoir posé cette question d'actualité.

Il y a un an, les écologistes avaient été à l'initiative d'un vœu dans cette même assemblée qui déjà mettait en avant la nécessité de construire, de mettre à disposition des lieux d'accueil. Depuis cette demande a été reprise par les conseillères et conseillers écologistes, que ces lieux soient développés dans chaque arrondissement, que chaque arrondissement puisse participer à l'effort d'accueil dans de bonnes conditions des réfugiés.

Que s'est-il passé depuis ans ? Effectivement, beaucoup de choses ont été faites, la Ville de Paris a agi dans le cadre de ses compétences en mettant à l'abri notamment les jeunes mineurs, les femmes enceintes et les familles avec enfants, en renforçant également les maraudes, l'accès en soin et les services de domiciliation. Un centre d'accueil a même été ouvert pour les femmes en situation vulnérable.

Je salue ici aussi les réunions animées par M. BRIANT, d'écoute des besoins des soutiens et de leur expertise. Mais ces efforts ne suffisent pas. On le voit bien avec à chaque fois, ces nouveaux campements qui se développent sur l'espace public. Alors oui, le phénomène est complexe parce qu'il revête des réalités très différentes. Il est complexe également par son ampleur, complexe aussi à gérer par le drame humain que vivent ces populations qui sont encore bien souvent sous le joug de passeurs. On l'oublie, on ne le voit pas forcément mais le rôle de passeur actif rend la mission des services publics encore plus difficile et qu'il est donc important d'inscrire de la confiance au travers notamment de ce peuvent apporter les riverains et les soutiens.

J'en profite une nouvelle fois pour remercier les riverains et les réseaux organisés pour répondre aux premiers besoins qu'ils soient alimentaires ou de couchage. On n'en est plus là et on voit que depuis les premiers campements, les protocoles ont facilité le travail des soutiens mais ce n'est sans doute pas suffisant. D'autres riverains s'agacent de cette occupation d'espace public, nous le comprenons. Mais de quoi s'agacent-ils véritablement ?

C'est cela qu'il faut réussir à décrire. Ne s'agacent-ils pas aussi de la difficulté de mettre en place des solutions durables ?

L'action organisée par les bénévoles ne doit pas se substituer à l'action publique mais bien l'enrichir, lui donner une souplesse que les pouvoirs publics n'ont toujours pas forcément pour traiter ce phénomène dans la dentelle. Nous devons apprendre peut-être à mieux coopérer avec ce que j'appellerais le tiers secteur, offrir des moyens de coordination sans doute supplémentaires à la fois aux riverains et à tous les soutiens qui s'organisent pour aider au sens positif du terme le public concerné, apporter des moyens financiers d'appui et une aide logistique à ces soutiens riverains et associatifs. Puis peut-être en mandatant d'autres associations capables d'agir dans l'urgence des situations, notamment MSF. C'est comme cela qu'a pu s'articuler la solution sur le Grande-Synthe, c'était cette rencontre entre le Maire de Grande-Synthe et sa volonté politique d'avancer et MSF d'agir ensemble.

Si on n'arrive pas à avancer sur ce type de solution, quelle réponse allons-nous pouvoir apporter avant l'ouverture du centre d'accueil qui ne devrait intervenir qu'au mois de septembre ?

Le centre d'accueil ou lieu d'orientation doit être imaginé comme des lieux de fluidité, des lieux d'accueil libres d'entrée et de sortie, c'est aussi un des facteurs de réussite de Grande-Synthe ; la nécessité de construire des centres qui ne soient hors de Paris, hors de l'Ile-de-France et peut-être même qui viendraient jalonner le trajet de publics qui viennent hors d'Europe. Des lieux qui permettent aussi à ces personnes de se libérer des liens des passeurs qui exploitent leur misère, des lieux qui permettent à ces personnes de se redonner confiance et de se reprojeter un avenir dans notre pays. Des lieux qui nous permettent à nous-mêmes finalement de nous redonner confiance parce qu'on est un certain nombre à être devant cette difficulté et il faut qu'on en sorte tous par le haut de cette situation. A titre personnel, j'apprécie le ton dans lequel se développe ce débat où chacun apporte vraiment sa pierre à l'édifice. Puis, des lieux qui rendent opérationnel dans un même élan à la fois solidarité internationale et la solidarité de quartier.

Nous sommes persuadés en temps qu'écologistes que la création de ces lieux d'accueil sera certes des réponses à des situations dramatiques mais qui peuvent être porteurs de sens positif partagé avec tous les habitants. Merci.

Dominique DEMANGEL : Tout d'abord, il y a déjà un certain nombre de villes en France qui se sont mobilisées pour organiser et mettre à disposition un certain nombre de lieux d'accueil. Quelquefois d'ailleurs, ces lieux d'accueil, n'ont pas été utilisés comme ils auraient pu l'être en termes de capacité. C'est bien que Paris rejoigne ce réseau de villes de France qui se mobilise en faveur de l'accueil des migrants. Il faut aussi que l'ensemble de ces lieux puissent se multiplier. Je ne verrais que de manière positive, il puisse y avoir en Ile-de-France et sur l'ensemble de la région, d'autres villes qui se mobilisent également pour faire des lieux d'accueil de migrants. Je n'ai pas, à l'exception d'Ivry, pour l'instant entendu d'autres propositions mais elles pourraient se développer. C'est d'autant plus important qu'il faut des lieux d'accueil qui gardent une taille réduite, permettant un véritable travail d'accueil, de sortie et de prise en charge des migrants.

Ce travail de fluidité auquel il a été fait allusion nécessite une mobilisation de l'Etat puisque c'est sa compétence. Donc qu'il puisse y avoir, sinon des protocoles d'accord, tout au moins un travail suffisamment harmonisé pour que l'ensemble de ces lieux d'accueil puisse fonctionner aussi bien sur l'ensemble du territoire en termes de circulation c'est-à-dire de lien entre les centres que de traitements des dossiers.

C'est vrai qu'établir ces conditions de fonctionnement prend un peu de temps. C'est bien que la Maire de Paris ait décidé de se donner plus de temps pour définir, pour préciser le projet tant en lieu qu'en termes de négociation avec l'Etat avec la nécessité d'explicitier ce délai, aux habitants, aux riverains, aux différents acteurs pour comprendre pourquoi on prend du temps et quels sont les leviers avec lesquels on a à travailler. Il faudra une parole parce que, il y a tout à fait le risque que pendant ce temps, d'autres campements sauvages puissent se reformer. Il faut parallèlement aux déclarations et négociations sur le travail de fond pour l'établissement de ces centres d'accueil, qu'on explicite aux habitants. Ce laps de temps est un élément positif sur la construction d'un projet solide.

Eric LEJOINDRE : D'abord, je voulais vous dire mon immense préoccupation sur ce qui est en train de se développer depuis vendredi sur l'esplanade Nathalie-Sarraute à Pajol. Je suis les questions de campement depuis plus d'un an maintenant dans le 18^{ème}. Je veux redire publiquement à quel point la situation aujourd'hui à Nathalie-Sarraute m'inquiète et à quel point je souhaite qu'il puisse y être mis un terme rapidement. Ce qui est en train de se jouer dans ce quartier du 18^{ème} dépasse, d'une certaine façon, ce que nous avons connu et pourtant nous en avons connu beaucoup. Cette situation vraiment ne doit pas et ne peut pas perdurer, sinon nous créerons des conditions pour rendre plus difficile encore le travail qui doit être le nôtre, la Mairie d'arrondissement, la Ville de Paris, l'Etat, pour trouver les solutions pour les personnes, les réfugiés et les migrants.

Je n'ai pas l'habitude de m'exprimer plus que de nécessaire, mais ce soir en Conseil d'arrondissement, je redis à quel point je suis très inquiet sur la situation à Nathalie-Sarraute. Il y a une difficulté majeure que nous avons à essayer de régler et régler rapidement. Ce n'est pas nous, la Mairie d'arrondissement puisque c'est bien loin de nos compétences, nous ne disposons ni des bus ni des places, ni des forces de police, ni des forces de la préfecture. Toutefois, chacun doit avoir conscience de la gravité de ce qui se passe à cet endroit et de la leçon que nous devrions en tirer pour la suite.

Quelle suite ? D'abord, le projet tel qu'il a été présenté par la Maire de Paris, j'y étais avec François DAGNAUD, Rémi FERAUD et M. BROSSAT, nous étions un certain nombre à entourer la Maire à ce moment pour dire notre souhait que soient créés des lieux d'accueil de façon un peu différente.

On vise le public de ceux qui sont aujourd'hui à la rue. Ce que nous devons créer, c'est un lieu d'accueil humanitaire permettant aux personnes qui arrivent à Paris d'être immédiatement orientées vers ce lieu, qui doit être un sas avant droit commun. Ce lieu, ce qui se passe aujourd'hui à la rue, qui doit s'y passer et dans le 18^{ème} d'ailleurs, et qui doit se passer, protéger et en sécurité à la fois pour les migrants et pour les riverains.

C'est de cela qu'aujourd'hui, avec la Maire de Paris nous voulons parler, des outils que nous devons créer pour résoudre cette problématique qui consiste à faire que, une personne arrivant à Paris est amenée à passer quelques jours dans les meilleurs des cas, plusieurs semaines dans le pire des cas, à la rue avant de se voir proposer une solution de droit commun. Il ne s'agit absolument pas de pallier au manquement du droit commun, nous l'avons fait, nous nous sommes beaucoup mobilisés, y compris dans le 18^{ème} par exemple avec l'ouverture du centre Cousteau pour trouver des solutions de droit commun, hébergement d'urgence, hébergement des familles. Mais l'outil que nous voulons créer n'est pas un centre d'hébergement supplémentaire. Il en faut des centres d'hébergement supplémentaires mais cet outil doit être avant le centre d'hébergement d'urgence. Il faudra qu'il soit réfléchi et d'ailleurs il l'est, en collaboration avec l'Etat qui est en train de développer y compris sa capacité à accueillir les personnes.

C'est pour cela qu'il est difficile de dire de combien de places nous aurons besoin et donc de combien de centres parce que tout dépendra de la capacité pour l'Etat d'absorber le flux sortant de ce centre. L'objectif est bien que les personnes y restent très temporairement, quelques jours, et que ce centre n'ait qu'une existence temporaire, quelques mois ou au pire une année et demi deux ans, sur le même site, l'objectif étant de partager les choses.

Aujourd'hui, il est difficile de connaître précisément ce calibrage. Nous-mêmes nous adapterons aux nécessités pour faire en sorte qu'il n'y ait pas et le campement officiel et des campements à la rue, auquel cas nous aurions échoué.

C'est là-dessus qu'il faut communiquer avec les habitants du 18^{ème} comme je le fais depuis plusieurs semaines maintenant dans toutes les réunions qu'on peut avoir avec les habitants du nord de l'Arrondissement, pour ceux qui s'inquiètent en réalité de la porte de Saint-Ouen à la porte d'Aubervilliers. Le lieu n'est pas défini, parce qu'avant de savoir où poser le dispositif, il faut savoir quelle dimension il aura, de combien de places nous aurons besoin, donc dans combien de lieux différents même si des propositions ont été faites à la porte de la Chapelle qui sont tout à fait entendables et y compris qu'on en parle avec les habitants, en leur précisant ce qu'on veut faire comme outil. On voit que les gens sont tout à fait rassurés et que l'inquiétude légitime qui peut exister avant de savoir quel est notre objectif est vite réduite quand on peut parler de l'outil sans encore être capable de parler de la localisation.

Contrairement à ce qu'on a pu voir dans d'autres lieux, il est indispensable que l'ensemble des fonctions essentielles, c'est-à-dire l'hygiène, la nourriture et le travail social, soient assurées par des associations reconnues et subventionnées pour ce faire. Il faut pour autant que les structures locales, les individus qui veulent aider les associations puissent trouver leur place pour exercer des fonctions tout aussi essentielles, y compris d'un point de vue culturel ou occupationnel parce que si on rassemble des personnes dans un lieu, il faut qu'elles y soient bien et puissent y être occupées.

C'est cet élément qu'on veut construire. Le coût va être défini en fonction de l'outil dont nous avons besoin et des différents lieux où ils pourront être installés. Il ne faut pas négliger le coût actuel de cet accueil sur voie publique. Quand on met des dispositions de nettoyage, de toilettes et l'ensemble des dispositifs d'urgence bien inférieurs aux besoins et ne règlent pas le problème, il a déjà un coût. En réalité, le coût existe et personne ne peut imaginer qu'il n'existe pas, y compris pour la Ville. Puis, il faudra que la Ville de Paris et sans doute un certain nombre de communes limitrophes, puissent aussi étoffer leurs lieux d'accueil à eux, les nôtres concernent les personnes vulnérables. Nous ne sommes pas encore au bout du travail, le 18^{ème} en prend sa part avec d'autres. Il faudra que nous continuions là-dessus.

Je suis heureux de voir, non pas le consensus mais en tout cas la réflexion partagée qu'il peut y avoir dans cette salle autour de ce sujet parce qu'il faut rassurer en rationalisant et ce n'est facile notamment pour les habitants du sud de la Chapelle soumis depuis de nombreux mois maintenant à des difficultés que je ne néglige d'autant moins que je les vis moi aussi au quotidien dans mes doubles fonctions de Maire et d'habitant. Il faut faire ce travail pour rassurer, rassurer c'est aussi dire la vérité. C'est dire qu'aujourd'hui, le dispositif tel qu'il aboutira n'est pas encore connu. On sait ce qu'on veut, ce dont Paris a besoin. On imagine assez bien la forme que cela doit prendre mais ayons aussi la franchise de dire aux habitants qu'à ce stade, on n'a pas tous les éléments nous permettant de définir absolument la boîte et de savoir où elle pourra être posée. En tout cas, en tant que Maire du 18^{ème} et l'ensemble de la majorité et sans doute même de l'opposition, si ce projet ou une part devait aboutir dans le 18^{ème}, j'accompagnerai autant que faire se peut ce projet. Je crois que les habitants du 18^{ème} en ont besoin, aussi bien ceux qui vivent avec les campements, ce qui est inadmissible, que tous ceux qui veulent que nous soyons une ville accueillante, humaine, bienveillante et qui veulent pouvoir s'investir dans ce projet.

Voilà mon état d'esprit et ma volonté d'avancer et je crois qu'elle est partagée.

Pierre-Yves BOURNAZEL : Je voudrais rappeler que ce que nous vivons aujourd'hui c'est la pire des situations puisqu'elle ne peut convenir à personne ; que ces campements sauvages sont la honte de Paris. Les réfugiés vivent dans des conditions indignes, d'hygiène, à la merci de toute mafia qui peuvent profiter de difficultés, méconnaissance de la langue ou de la ville et que cela fait le jeu des passeurs. Si on veut être humains, justes mais aussi fermes sur les réseaux de passeurs, on ne peut pas se satisfaire de cette situation. Puis, combien de riverains, de Parisiens, notamment du 18^{ème}, nous disent leur indignation face à ces situations, à vivre au quotidien avec ces difficultés, de tranquillité et d'hygiène.

Une fois qu'on a dit que c'est la pire des situations, parfois il faut trouver la moins mauvaise des solutions et qu'en tout cas, il faut avoir une réflexion partagée d'intérêt général pour trouver du concret et ne pas rester à la théorie, aux grandes généralités qui consisteraient à dire, d'un côté « c'est comme cela et pas autrement », d'un autre « ces gens-là n'ont rien à faire sur le territoire et doivent tous repartir ».

Je voudrais dire qu'il y a des réfugiés qui fuient la guerre, la destruction de leurs lieux d'habitation, de leur vie, de leur famille. On a connu en Europe la guerre, les déplacements de population, on l'a connu en France. Quand on connaît son histoire, cela nous oblige à dire que ces réfugiés, d'autant qu'il y a la guerre dans leur pays, doivent trouver une place en Europe et en France. Puis, il y a les autres formes de migration que nous n'avons pas à juger, qui peuvent être liées au climat, à la misère, à la faim, aux difficultés sociales. Un certain nombre de ces personnes n'ont pas vocation – c'est là notre divergence – à rester sur le territoire et qu'une partie d'entre eux doivent être reconduits à la frontière. Néanmoins, le temps qu'ils sont en France, il vaut mieux qu'ils soient accueillis dans des conditions décentes parce que nous sommes la partie du droit de l'homme, nous sommes à Paris, la ville lumière, qui a une histoire et qui se fait une certaine idée de sa culture. Je considère qu'il y ait une certaine dignité, décence, allie à la fois justice, humanité et fermeté, mais à défendre un certain nombre de principes lorsque ces populations, qu'elles aient vocation ou non à rester, puissent être accueillies de manière digne pour elles, mais aussi pour les Parisiens et pour les Français qui ne peuvent pas accepter ces conditions ou cette situation.

En conclusion, nous attendons les propositions de la Ville de Paris. Cela va se faire en concertation avec l'Etat. Vous l'avez rappelé à juste titre que c'est une prérogative de l'Etat et nous attendons de l'Etat un cap, une vision, une stratégie parce qu'on ne peut plus accepter cette situation. Il est urgent qu'on dépasse nos intérêts personnels et de court terme parce que nous sommes des modestes élus locaux en aval de ces difficultés, nous ne sommes pas opérationnels sur le conflit en Syrie et en Irak, ni sur les interventions qui peuvent être faites, ni sur la nécessaire harmonisation du droit d'asile européen. Comme élus locaux, il faut bien trouver des solutions face à la pire des situations.

3. Question orale du groupe LR-CI à M. le maire du 18^{ème} arrondissement relative à la place Jules-Joffrin et à ses alentours immédiats.

Laurent QUEINNEC : Le budget participatif voté à l'automne dernier a sélectionné plusieurs projets relatifs à la place Jules-Joffrin, quatre principalement, qui ont été réunis assez rationnellement par vos soins pour en proposer un, unifié qui est attendu. Cela soulève toutefois quelques incertitudes.

Tout d'abord, de la part des porteurs de projets puisque naturellement, il s'agira d'un projet unifié. Ils ont peur de perdre l'origine des projets déposés. Ils ont, certes, été consultés, mais il y a assez longtemps et depuis, plus de nouvelles. Donc, si on veut vraiment que le budget soit participatif tel qu'il est appelé, il serait normal d'avoir à ce stade plus d'informations.

Ensuite, la place Jules-Joffrin a des riverains, aussi concernés au premier chef et qui méritent d'être entendus. La première d'entre eux c'est la paroisse Notre-Dame de Clignancourt qui est central dans cette place et qui a des difficultés d'accès, des difficultés de desserte lors des cérémonies, des mariages et enterrements car dans le 18^{ème} nous avons des cérémonies funéraires accompagnées de musiques enfantines, ce qui est pour le moins regrettable. Il y a en effet ce manège juste à côté. C'est un peu anecdotique. La place est très complexe, avec beaucoup d'exigences, de riverains, d'acteurs, de transports, de piétons. Elle mérite certainement d'avoir un projet vraiment ambitieux.

Le budget alloué pour le projet unifié de budget participatif relatif à la place Jules-Joffrin est de 730 k€. C'est beaucoup si on le met au regard du budget participatif du 18^{ème} ; mais si on est ambitieux et qu'on prend en compte la complexité de la place, c'est très peu. Il y a d'ailleurs une subtilité sémantique que vous avez retenue en unifiant ces projets, c'est que vous ne parlez pas de réaménagement de la place, vous parlez d'embellissement. Bref, on risque d'avoir avec 730 k€ un plâtre sur une jambe de bois, du coup d'avoir 730 k€ qui ne serviront peut-être pas à grand-chose, qui seront en tous les cas excessifs.

Finalement, le problème que je soulève à travers ma question est tout simplement : où en êtes-vous de ce projet ? C'est aussi une illustration de la limite de l'exercice des budgets participatifs. La difficulté qu'il y a d'allier à la fois :

- les desideratas individuels émis lors des projets soumis et lors des votes ;
- la vision globale sensée être celle d'une municipalité lorsqu'il s'agit de projets d'urbanisme et d'aménagement.

Carine ROLLAND : M. QUEINNEC, votre question est l'occasion de revenir à nouveau sur le processus et l'état d'avancement du budget participatif 2015. Petite confusion dans votre question, l'année attribuée au budget participatif, c'est bien celle à laquelle on vote et évidemment, on met en œuvre l'année suivante. Là, on parle du budget participatif 2015.

Le projet que vous évoquez en particulier est celui de l'embellissement, l'amélioration, appelez cela comme vous voulez, de la place Jules Joffrin qui a remporté le suffrage des habitants en septembre 2015 avec un budget de 730 k€.

Comme pour les huit autres projets lauréats du BP 2015, une première réunion a été organisée le 3 février 2016 puisque, entre le moment du vote et cette première réunion, eh bien, les directions travaillent sur les projets lauréats, en plus de tout ce qui est déjà en cours.

Au cours de cette réunion de février, les porteurs de projet ont pu discuter longuement – j'y étais, accompagnée de Mme NEYRON, M. BEPPO, M. DURAND et de tous les adjoints et conseillers municipaux directement concernés – avec les services de la ville, ce qui est une réelle innovation. Habituellement, les services de la Ville ne sont pas en relation avec les usagers. Je ne parle pas de ceux qui sont sur terrain, mais pour ce qui est de la conception et de la mise en œuvre des projets, cela n'existait pas. A l'occasion de cette réunion, des discussions longues et poussées ont eu lieu pour définir ensemble les modalités de réalisation des différents projets votés.

Il y a eu des nouvelles depuis. Il faut que vous actualisiez les vôtres peut-être, parce que lesdits porteurs de projets sont invités à un point d'étape le 7 juillet en mairie du 18^{ème}, selon

exactement le même principe. Les directions vont venir expliquer aux porteurs de projets où ils en sont de ce qui a été voté.

Là, on en vient à un point extrêmement important, vous dites que les porteurs de projets seraient dépossédés. J'ai envie de dire oui et c'est presque le but. A partir du moment où un projet est voté par l'ensemble des habitants dans le cadre des budgets participatifs, il devient municipal au même titre que ce que nous faisons le reste du temps dans les équipements de proximité, pour la voirie, dans les espaces verts. Il devient municipal parce qu'il concerne absolument tous les habitants et pas uniquement ceux qui en ont eu l'idée. Une idée ne vaut qu'à partir du moment où elle est mise en œuvre et dans la manière dont elle est mise en œuvre.

En l'occurrence, on en a l'illustration avec les budgets participatifs. C'est un processus qui permet de faire émerger et de prioriser un certain nombre d'axes de propositions que nous aurions peut-être réalisés par ailleurs, mais dans un autre temps. A partir du moment où c'est voté, le processus municipal s'enclenche, les directions travaillent. Elles travaillent d'arrache-pied sur les budgets participatifs, en l'occurrence. Puis, intervient une phase que l'on va mettre en œuvre pour le projet Jules-Joffrin comme pour les autres, c'est celui de la concertation.

Au moment de la concertation, le Père MARSSET et tous les contributeurs de la Paroisse comme tous les riverains de la place Jules-Joffrin pourront émettre des avis. Nous avons déjà eu l'occasion de parler avec le Père MARSSET de ce qui le préoccupe, tout à fait à juste titre, comme vous le disiez. Au moment où on arrivera à la phase de concertation, une fois que les directions considéreront qu'elles ont des propositions tenables à faire aux habitants, bien sûr, ils pourront s'exprimer.

Le prochain rendez-vous n'est pas public, il concerne les porteurs de projets. Ce sera le 7 juillet. 730 k€ c'est déjà une somme qui permet vraiment d'envisager des aménagements urbanistiques, de la végétalisation, de la mise en lumière, tous les aspects proposés. Effectivement, c'est un sujet autour duquel, on tourne depuis longtemps sur la demande de la paroisse, mais pas seulement parce que la place est très passante, parce qu'elle ne permet pas d'organiser des cérémonies municipales telles qu'on les souhaiterait.

C'est une très bonne chose que ce projet ait été voté. Nous continuons de le mener dans le respect de l'idée initiale, dans l'information aux porteurs de projets et en l'ouvrant à la concertation et à l'information des autres habitants.

Nous en avons terminé avec les questions orales. Nous avons examiné un certain nombre de vœux à l'occasion de la délibération sur le PLU, il en reste néanmoins trois.

VŒUX

DELIBERATION : 18.2016.201 : Vœu, déposé par le groupe des élu-e-s EELV du 18e demandant la création d'un espace de co-working et de réunions pour les associations du 18ème.

Loïc LORENZINI : Bien souvent, on loue dans cette enceinte de façon légitime et justifiée le travail de grande qualité des associations. Justement, on propose ici d'aller plus loin – en complément de ce que fait la MDA – dans l'appui-accompagnement des associations en proposant de lancer une étude qui aurait pour objectif de créer un espace de co-working et de réunion, mais aussi de mutualisation de services et de petits équipements pour les associations.

Effectivement, la densité des associations dans le 18^{ème} et le rôle important qu'elles jouent nécessitent sans doute d'aller plus loin encore dans ce parcours qu'on pourrait offrir à celles qui le souhaitent un parcours de professionnalisation, mais aussi réponde à leur besoin d'accès à des locaux qui, dans le 18^{ème} arrondissement, sont de plus en plus compliqué et le prix de plus en plus important.

De plus, on peut considérer qu'il y a un gisement d'emplois que représente le secteur associatif ; on pousse de plus en plus à répondre à des appels à projets et finalement, à se professionnaliser de plus en plus. On sait qu'il y a un certain nombre d'emplois dans le secteur du développement durable notamment, de toutes ces associations qui travaillent dans le développement durable, animation pédagogique. L'écologie urbaine ou l'économie circulaire ont besoin sans doute de pouvoir disposer de lieu de travail avec ce petit matériel.

Finalement, on a souvent vu que l'intérêt de ces espaces qui mixent à la fois du co-working, des bureaux fermés, des petites salles de réunion provoquent des richesses, notamment dans les rencontres et dans les services qui pourront être proposés.

Ce vœu que le groupe écologiste vous soumet est donc de pouvoir accompagner les associations et de pouvoir surtout créer cet espace de co-working et de réunion.

Jean Philippe DAVIAUD : Les locaux associatifs, le lieu de travail pour les associations c'est un vrai sujet. C'est bien la raison d'ailleurs pour laquelle d'une part, depuis 2001, la Ville de Paris avait entrepris d'installer une maison des associations par arrondissement. C'était très ambitieux, cela répondait bien à cette demande d'avoir :

- des lieux de réunion ;
- des bureaux où on pouvait travailler ;
- des instruments de reprographie où on pouvait tirer des documents, des tracts, faire les copies.

C'était bien cette idée-là et d'une certaine manière, ce que vous demandez par ce vœu existe déjà, en grande partie.

Par ailleurs, je voudrais ajouter que pour être en contact quotidiennement avec les associations pour avoir organisé un certain nombre d'échanges, notamment un CICA sur la question spécifique des locaux associatifs, je n'ai pas perçu qu'il y avait une demande en ce

sens. Autant qu'il peut y avoir des réflexions à mener, c'est ce que nous faisons chaque fois qu'on en a l'occasion concernant les locaux associatifs, d'inciter quand c'est possible la mutualisation des locaux, il y a un intérêt à la fois économique, mais aussi compte tenu de la pénurie de locaux dans Paris, pas que dans le 18^{ème} et qu'un certain nombre d'associations n'ont pas l'usage permanent. On incite chaque fois que c'est possible à une forme de mutualisation entre les associations.

C'est pour cela que le vœu que vous proposez est déjà en grande partie satisfait. Vous pourrez imaginer de poursuivre les réflexions qu'on a pu avoir jusque là et qui ont eu déjà un certain nombre d'applications assez concrètes. A ce stade, cet espace de co-working que vous demandez, c'est un objet assez peu identifié et pas assez abouti dans sa réflexion.

Donc, je vous propose de retirer le vœu dans l'état actuel.

Loïc LORENZINI : Merci pour ces éléments d'informations. Le CICA effectivement est un lieu de concertation et de gouvernance très intéressant qui permet d'enrichir les politiques publiques, simplement, j'ai l'impression qu'on ne parle pas exactement de la même chose.

A ma connaissance, mais vous allez me corriger si je me trompe, il n'existe pas de lieu dédié et identifié où des associations pourraient jouir d'un bureau qu'elles pourraient louer comme fonctionnent les lieux de co-working pour les entreprises traditionnelles. Ces lieux qui, généralement s'inscrivent dans un parcours de la pépinière, incubateur, voire hôtel d'entreprises. Il me semble que ce lieu n'existe pas pour les associations qui souhaiteraient louer, soit à la semaine, soit au jour, soit au mois ces lieux fermés qui leur permettrait effectivement de monter et de progresser encore plus dans leur perspective. En tout cas, la MDA ne propose pas cela ; elle ne propose pas ces lieux de bureaux permettant à des associations de se poser comme une entreprise a besoin de locaux.

De plus, sur le service de reprographie, à mon avis, cela ne fonctionne plus aussi bien que cela pouvait l'être à l'origine aujourd'hui, me semble-t-il, mais là-dessus aussi, j'imagine que vous avez des éléments d'informations. Le service de mutualisation de ce type d'équipement ne fonctionne pas très bien, d'autant plus qu'on sait que les associations ont souvent aussi des besoins en termes juridiques, d'appui. Elles nous le disent souvent ; les procédures sont devenues complexes. Elles ont besoin d'aides et ce lieu pourrait regrouper un certain nombre de ce type service.

Vous avez raison, la réflexion n'est pas du tout aboutie. Ce n'est bien sûr que le début, mais j'ai le sentiment qu'il faut davantage souligner notre volonté politique de jalonner notre projet pour le 18^{ème} et donc, j'espère qu'on en parlera au CICA. Je voudrais bien aussi qu'on puisse donner un signal fort à la Maire de Paris qui pourrait très bien dédier un petit crédit d'étude pour regarder plus dans le détail les besoins et les attentes et commencer dès maintenant même à flécher un lieu qui pourrait accueillir ce type d'équipement. Je veux bien entendre que vous n'avez pas entendu ce type de besoins ; je reste un peu perplexe quand même puisque pour en avoir discuté les associations, aujourd'hui elles ont un mal fou au prix du marché de se loger.

Ce sont les conditions aujourd'hui pour le développement du secteur associatif sur un large champ d'activité. Donc, nous maintiendrons ce vœu.

Carine ROLLAND : Le vœu est maintenu.

Dominique DEMANGEL : Je voulais simplement dire que c'est vrai qu'a priori l'idée paraît séduisante de créer presque un centre ressource qui permettrait à la fois de gérer de la logistique, mais aussi du développement de projets.

Je suis assez d'accord avec l'adjoint pour dire que, il me semble que la maison des associations a fait ce travail en profondeur. En même temps, la question associative n'est pas simplement qu'une question économique et technique. C'est une question d'apprentissage de la citoyenneté.

Au-delà des aspects que vous pouvez reconnaître, c'est-à-dire un déficit en termes de reprographie, mais qui peut être porté au sein de la maison des associations, il me semble le grand privilège de ce lieu, c'est que cela permet d'accompagner des projets. Ce que nous ne pourrions pas faire des lieux complètement déshumanisés ou qui ne seront là que pour distribuer des temps horaires ou de la reproduction, tout ce qui est de l'ordre de logistique.

C'est pour cela que cette réflexion doit plutôt se faire à l'intérieur de la maison des associations pour voir en quoi le projet pourrait être affiné, amélioré. Je voterai contre cette proposition. Il faut au contraire consolider le travail fait de la maison des associations et éviter peut-être un émiettement. La vraie difficulté aujourd'hui, c'est que beaucoup d'associations souffrent d'un accompagnement, notamment en termes d'ingénierie administrative et financière. Cela est vraiment une vraie question de fond après les locaux. Il y a capacité – puisque j'en ai vu – à pouvoir disposer de locaux ; puis sur les questions techniques de reprographie, cela peut être aisément résolue au sein de l'association pour laquelle, il y a quand même une subvention intéressante et importante. Donc, il faut redéployer ce vœu à l'interne, cela sera très bien.

Carine ROLLAND : Le vœu est rejeté.

Le Conseil d'arrondissement rejette le vœu n°18.2016.201 à la majorité soit 12 voix pour dont 2 pouvoirs (EELV/PC-FDG), 18 voix contre dont 4 pouvoirs (PS) et 9 abstentions dont 2 pouvoirs (LR/CI-NI (Mme MEHAL)

Vœu déposé par les élus du Groupe Les Républicains et citoyens indépendants à la Maire de Paris et au Maire du 18^{ème} arrondissement relatif à une politique d'ensemble d'aménagement Porte Montmartre

Christian HONORE : Je vais mettre ce vœu en situation des habitants et des associatives de la porte de Montmartre qui ont désiré rencontrer des élus. Il y a eu une réunion à laquelle j'ai participé avec Mme PREMEL, M. DURAND et M. BEPPO. On ne va pas s'étendre sur les problèmes que connaît la porte Montmartre, nous les connaissons tous. Nous sommes arrivés à la conclusion partagée qu'il fallait essayer d'aménager le quartier de porte Montmartre avec des aménagements urbains pour occuper le terrain.

Ensuite, j'ai eu des contacts avec les habitants qui ont été très satisfaits de cette réunion et qui trouvent sympa et efficace qu'il y ait des élus de tout bord politique. J'ai eu l'idée de faire ce vœu qui est la création d'une commission composée d'élus choisis par le Maire, ce qui est normal et légitime puisque c'est lui qui dirige l'arrondissement, des associatives, des habitants et puis – c'est le point le plus important pour moi – un représentant des services techniques parce qu'on s'est aperçu au cours de la réunion qu'il y avait de bonnes idées et de fausses bonnes idées.

La présence d'un technicien, d'un sachant pourrait éviter à la commission, si elle est créée, de perdre du temps puisqu'il pourrait dire : « cette idée est bonne, mais il faut l'aménager et l'améliorer ». Elle peut se réaliser à cours, moyen, long termes. Ce qui fait que cette commission sera enrichie de l'imagination et de la mobilisation des habitants parce qu'il faut

un vrai travail sur leur quartier et même temps, ils ne perdraient pas le temps et ne s'évaderaient pas dans des projets irréalisables.

Bien entendu, avant de faire ce vœu, j'en ai partagé avec les associatifs et certains habitants qui ont trouvé l'idée bonne de permettre à un technicien de la ville de Paris d'éclairer le travail, sous le contrôle des élus.

Danièle PREMEL : Je ne comprends pas bien votre vœu M. HONORE parce qu'il a déjà été exaucé, vous vous rendez compte. Je suis assez surprise puisque à l'issue de la réunion, nous avons décidé avec le collectif, le conseil de quartier, les élus présents de mettre en place cette bonne idée que vous aviez sans doute à l'extérieur, mais que vous n'aviez pas au sein du groupe puisque cette bonne idée, c'est nous qui l'avons émise, entre autres M. BEPPO qui a lancé cette idée.

Je suis assez surprise que tout d'un coup vous me disiez, c'est mon idée, parce que ça y est, la date est prise en septembre, tout est fait. Je ne sais pas quels sont les habitants que vous avez vus après. Les habitants présents ont eu la date de rencontre, 21-22 septembre, de ce comité de suivi qui aura pour objet de suivre les engagements dans lesquels nous nous étions convenus d'avancer.

Eric LEJOINDRE : Je vais vous proposer de retirer ce vœu puisqu'il est d'ores et déjà satisfait. S'il n'est pas retiré, je vais inviter les élus à voter contre. On ne ferait pas une deuxième intervention.

Christian HONORE : Je suis parti cinq minutes avant la fin. On en a parlé au Conseil de Paris. Mme PREMEL, ce n'est pas la peine de faire votre cinéma au Conseil, on en a parlé au Conseil de Paris. Vous m'aviez parlé sur un ton beaucoup plus à même et sympathique que celui sur lequel vous m'aviez parlé à cette réunion.

Je retire ce vœu. La condition que je mets, c'est qu'il y ait un technicien de la Ville de Paris justement parce que, à moins que les habitants aient eu l'idée – ce dont je ne suis pas sûr – pour éviter les fausses bonnes idées et que l'on puisse gagner du temps dans la réalisation des projets éventuellement approuvés.

Eric LEJOINDRE : Il vous en est donné acte, d'autant qu'il est assez rare qu'on fasse des réunions de concertation de suivi sans les responsables des différents services de la Ville qui sont à même de trouver des solutions.

DELIBERATION : 18.2016.206 : Vœu déposé par les élus du Groupe Les Républicains et citoyens indépendants à la maire de Paris relatif à l'impact financier de la réforme des centres d'animation.

Martine DEBONNEUIL : Ce vœu a été présenté dans chaque arrondissement et qu'il le sera à nouveau au Conseil de Paris. Il concerne l'impact financier de la réforme des centres d'animation. La crainte que nous avons, c'est qu'il y ait à la fois des dépenses supplémentaires et également des pertes de recettes. Donc, nous demandons que la Maire de Paris :

- précise l'impact financier global de cette réforme en établissant le coût des mesures envisagée, principalement, à partir du moment où on a trouvé un label. Donc, qu'est-ce qu'ils vont entraîner comme dépenses supplémentaires ?

- établis, pour chacun des centres d'animation, une estimation du coût de la réforme, notamment les conséquences financières pour les gestionnaires de la suppression des cours particuliers individuels.

Cédric DAWNY : Avant de répondre, un petit rectificatif, je tiens à spécifier que les cours individuels de musique auront lieu sur la période 2016-2017, c'est une certitude. Puis, dire également qu'il y a un vœu voté par l'exécutif lors du précédent Conseil qui stipule que la concertation va se poursuivre. Je reprends un des termes de ce vœu que « à l'issue des discussions légitimes avec les associations gestionnaires des centres d'animation, les enseignants et les usagers, l'exécutif municipal qui pilote cette concertation en lien avec les mairies d'arrondissement et avec l'appui des services de la Direction de la jeunesse et des sports et de la Direction des affaires culturelles de la Ville de Paris, achève la réforme des centres d'animation en fonction du résultat de cette concertation ». On se rend bien compte que la discussion et la réforme sont en cours.

Pour ce qui concerne plus particulièrement le vœu, j'ai l'impression que ce vœu part du principe que cette réforme va entraîner une perte d'usagers, donc in fine pour les centres d'animation, une perte financière. Vous anticipez la perte des recettes consécutive à une perte du nombre d'usagers.

Le but de la réforme est totalement inverse. Cette réforme justement augmente le nombre d'usagers d'une part et d'autre part, permet aux gestionnaires de dégager de nouvelles recettes grâce à une nouvelle offre attractive et qui plus est collective.

Je voudrais vous rappeler que la possibilité plus grande laissée aux associations gestionnaires de créer de nouvelles activités innovantes pour attirer un nouveau public, suppression du plafond, comme j'ai pu le dire tout à l'heure des horaires d'ouverture ; la suppression de la contrainte de proposer sept types d'activité sur les neuf du cahier des charges ; l'importante communication sur les centres Paris Anim' prévue avant l'été et en septembre, au moment des inscriptions, ce que la Ville n'a pas fait depuis plusieurs années via des panneaux déco, les réseaux sociaux, les affiches et cartes comme entre autres ; les discussions tenues dans chacune des associations gestionnaires en amont qui ont permis que tous les gestionnaires et qui plus est CJP 18, s'accordent avec la Ville sur les avenants au contrat de marché et de DSP qu'elles vont signer d'ici une quinzaine de jours.

Pauline VERON répondra en Conseil de Paris avec des éléments chiffrés sur le coût de la communication – il semblerait qu'elle soit peu onéreuse – et veillera attentivement aux impacts financiers de cette réforme pour les centres d'animation.

En raison de la teneur des deux derniers considérants, en gros il y a plutôt la question et la réponse et, pour moi, ce n'est pas de l'ordre d'un considérant mais plus une affirmation et une conclusion, nous émettrons un avis négatif de l'exécutif sur ce vœu.

Eric LEJOINDRE : J'ai bien conscience que le débat n'est pas clos.

Catherine BELEM : Nous allons nous abstenir sur ce vœu parce que la concertation va se poursuivre. Donc, nous reviendrons sur ce sujet plus longuement ultérieurement.

En revanche, je voudrais dire que nous nous réjouissons des actions d'accueil envers les adolescents ; que des activités plus souples, ainsi que plus de moments de convivialité soient proposés dans ces centres d'animation. En revanche, nous sommes extrêmement interrogatifs concernant la suppression des cours individuels de musique. Comment imaginer que des professeurs de musique enseignent un instrument quel qu'il soit par groupe de trois

à cinq, pire par groupe à plus de six dans un local de 15 m². De quelle pédagogie parle-t-on ?

Soyez sûr que notre volonté est bien de développer l'éducation populaire et nous ne sommes évidemment pas opposés au développement des pratiques d'enseignement musical collectif, bien au contraire. Mais toute pratique collective n'est possible qu'en complément d'un enseignement individualisé.

Les demandes des Parisiens en termes d'enseignements musicaux sont très importantes, mais nous connaissons tous ces longues files d'attente pour les inscriptions en centre d'animation et en conservatoire. Il y a donc une faiblesse de l'offre globale qui ne pourra être comblée que par la création de nouveaux équipements publics.

Je reviens sur ce que je disais lors du dernier Conseil concernant les tarifs puisqu'il s'agit aussi de cela. Les tarifs proposés pour les cours de musique de trois à cinq personnes dans les centres d'animation seraient en baisse par rapport aux tarifs actuels des cours de musiques individuels. Jusque là, tout va bien, mais si on y regarde de plus près, paradoxalement, ce n'est pas vraiment une bonne nouvelle. La baisse des tarifs met à mal la préservation effective de cours à trois personnes qui permet de conserver des pédagogies individualisées.

En réduisant le tarif, la Ville incite en effet, les gestionnaires des centres d'animation à inscrire plus d'usagers dans les cours de trois à cinq ou six personnes afin d'éviter une baisse trop importantes des recettes, baisse que la Ville ne souhaite pas compenser.

Je termine en disant que notre inquiétude va également sur l'impact et les répercussions du nombre de professeurs de musique qui seront environ au nombre de 220 en centres d'animation, qui pourraient éventuellement perdre un travail, il faut dire les choses comme elles sont. Les profs qui interviennent dans les centres d'animation sont sous un statut de prestataires extérieurs perdraient du jour au lendemain une source de revenu importante et que dire des professeurs salariés et des gestionnaires de centres d'animation, des licenciements seraient sans doute à craindre.

Nous souhaitons permettre aux professeurs de musique de faire valoir une pédagogie de qualité et dispenser un cours individuel.

Fadila MEHAL : *[Hors micro]*

Eric LEJOINDRE : Je vais mettre aux voix le vœu : il est rejeté.

Merci à tous. Bonne soirée.

Le Conseil d'arrondissement rejette le vœu n°18.2016.206 à la majorité soit 9 voix pour dont 2 pouvoirs (LR/CI-NI (Mme MEHAL), 24 voix contre dont 5 pouvoirs (PS/EELV) et 4 abstentions dont 1 pouvoir (PC-FDG)

